



ENSEMBLE, DEPUIS 1920

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 25 juin 2020



**Distributeur de matériaux de construction et d'outillage,
notre groupe s'étend en France à travers
un réseau dense de près de 350 points de vente.**

**Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent,
avec nos fournisseurs, les solutions durables et
innovantes de vos projets de construction, de rénovation et
d'aménagement du territoire.**



Groupe
SAMSE

2
0
2
0

**ASSEMBLEE GENERALE
JEUDI 25 JUIN**

**EXTRAIT DU
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019**

Sommaire

1	Rapport de Gestion	5
1.1	Faits marquants de l'exercice 2019	6
1.2	Déroulement de l'exercice	6
1.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	13
1.4	Conventions réglementées	13
1.5	Gestion des risques	13
1.6	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	25
1.7	Déclaration de Performance Extra-Financière	28
1.8	Plan de vigilance	67
1.9	Informations sur le capital social	68
1.10	Dépenses non déductibles fiscalement	74
1.11	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	74
1.12	Frais de recherche et de développement	74
1.13	Perspectives 2020	74
1.14	Observations du Comité Social et Economique	74
2	Eléments financiers	75
2.1	Comptes consolidés	76
2.2	Comptes sociaux	87
3	Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020	97
3.1	Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions	98
3.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	101
3.3	Résolutions	113

1 Rapport de Gestion

1.1	Faits marquants de l'exercice 2019	6
1.2	Déroulement de l'exercice	6
1.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	13
1.4	Conventions réglementées	13
1.5	Gestion des risques	13
1.6	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	25
1.7	Déclaration de Performance Extra-Financière	28
1.8	Plan de vigilance	67
1.9	Informations sur le capital social	68
1.10	Dépenses non déductibles fiscalement	74
1.11	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	74
1.12	Frais de recherche et de développement	74
1.13	Perspectives 2020	74
1.14	Observations du Comité Social et Economique	74

1.1 Faits marquants de l'exercice 2019

1.1.1 Modifications significatives du périmètre

Janvier 2019 :

CHRISTAUD a pris une participation dans le capital de la société LE COMPTOIR, à hauteur de 80 %

Février et Avril 2019 :

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de LEADER CARRELAGES, est passée de 84 % à 100 % et dans le capital de BTP DISTRIBUTION de 66,81 % à 74,91 %

Mars 2019 :

MAURIS BOIS a acquis 100 % du capital de LOIRE MATERIAUX

Avril 2019 :

SAMSE a pris une participation complémentaire dans le capital de DEGUERRY SAMSE pour détenir 100 %

Juin 2019 :

BTP DISTRIBUTION a fait l'acquisition de 100 % des titres de SOVAPRO et SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS

Octobre 2019 :

LA BOITE A OUTILS, en partenariat avec le GROUPE FROMENT a créé 2 sociétés : ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES et ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES, dans lesquelles elle détient 70 %

1.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre des restructurations internes, 2 opérations ont été réalisées :

Janvier 2019 :

Transmission Universelle de Patrimoine de :

- FOREZ MAT à SAMSE
- LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES à MAURIS BOIS

1.2 Dérroulement de l'exercice

1.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2019	2018	% de var.
Chiffre d'affaires	1 499,1	1 426,8	5,1
Résultat opérationnel courant	59,8	54,2	10,3
Résultat opérationnel	60,3	55,2	9,3
Résultat financier	-1,8	-1,1	67,9
Charge d'impôt	19,2	14,8	29,6
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	4,0	4,1	-3,0
Résultat net des sociétés intégrées	43,4	43,5	-0,2
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	41,1	41,1	0,0

Norme IFRS 16 – Locations financières

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe applique cette norme selon la méthode dite rétrospective simplifiée (sans retraitement des périodes comparatives).

Le résultat opérationnel courant est faiblement impacté (+ 0,5 M€). La charge des loyers de 19,1 M€ est remplacée par une charge de dotation aux amortissements de 18,6 M€. Par ailleurs, une charge d'intérêts de 1,0 M€ impacte le résultat financier. Après effets d'impôt, l'impact sur le résultat net ressort à - 0,4 M€.

Au 31 décembre 2019, la dette financière complémentaire issue d'IFRS 16 s'élève à 70,3 M€.

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 1 499 M€ au 31 décembre 2019, soit une croissance de 5,1 % par rapport à 2018 (+ 3,4 % à périmètre comparable*).

A fin décembre 2019, le chiffre d'affaires consolidé des enseignes de l'activité négoce s'élève à 1 185 M€, en progression de 4,8 %. Retraité des

mouvements de périmètre, l'activité comparable est également en augmentation de 2,8 %.

Le chiffre d'affaires bricolage concrétise au 31 décembre 2019 une tendance positive (+ 6,1 %) et s'élève à 314 M€. Le périmètre de cette activité reste stable sur les 2 périodes présentées.

Le bricolage confirme donc une très bonne performance commerciale sur l'ensemble de l'année, supérieure à celle du marché (+ 1,8 % à fin décembre - Source : Banque de France, selon les indices mensuels d'activité du bricolage).

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2019	2018	% de var.
Négoce	1 185,4	1 131,1	4,8
Bricolage	313,7	295,7	6,1
Total Groupe	1 499,1	1 426,8	5,1

2 - Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'établit à 59,8 M€, en augmentation de 10,3 %.

Le résultat opérationnel courant de l'activité négoce progresse de 8,5 % pour atteindre 44,0 M€. Cette bonne performance s'explique par une amélioration du taux de marge, associée à la croissance d'activité réalisée sur l'année 2019.

Le risque client a par ailleurs été maîtrisé sur 2019.

L'activité bricolage affiche un résultat opérationnel courant de 15,8 M€, en forte progression de 2,2 M€ (+ 15,8 %) par rapport à 2018. Tout comme sur l'activité négoce, le taux de marge commerciale augmente sur le bricolage, avec une activité qui reste très dynamique.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 60,3 M€.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement un produit net sur cessions immobilières de 0,5 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier se dégrade de 0,7 M€ compte tenu du retraitement relatif à la norme IFRS16.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt augmente de 4,4 M€ pour s'établir à 19,2 M€. Le taux apparent d'impôt progresse sensiblement à la suite de l'évolution des modalités fiscales de constatation du CICE (le crédit d'impôt non imposable en 2018 est remplacé par une réduction de charges patronales non retraitée fiscalement en 2019).

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est en léger retrait de 3 % (soit 0,1 M€). Ceci s'explique notamment par la diminution de la contribution de ZANON TRANSPORTS à la suite de la prise de contrôle réalisée fin septembre 2018.

Le résultat net des sociétés intégrées s'établit donc à 43,4 M€, en diminution de 0,2 %. Retraité d'IFRS 16, le résultat net est en hausse de 0,2 M€.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 41,1 M€.

1.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les 2 derniers exercices :

(en millions d'euros)	2019	2018
Dettes financières non courantes	174,8	133,4
Dettes financières courantes	91,5	74,9
T trésorerie active	-70,6	-61,7
Endettement net	195,7	146,6

(*) : Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de « comparable » qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2018 et 2019.

1.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2019	2018	2017
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	1 274	435	1 037
Terrains et constructions	3 521	1 775	2 836
Matériels et outillages	3 541	2 756	4 012
Installations et agencements mobiliers	1 025	756	1 410
Matériel de transport	4 972	6 379	5 301
Matériel de bureau, informatique et mobilier	694	967	1 133
Total	15 027	13 068	15 729
Investissements financiers			
SAS ETS RENE DE VEYLE	0	6 000	0
SAS ZANON TRANSPORTS	0	748	0
SAS LA BOITE A OUTILS	0	1 689	294
SAS BTP DISTRIBUTION	1 005	1 569	0
SAS MAT APPRO	0	49	0
SAS LEADER CARRELAGES	316	112	0
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	0	0	6 006
SAS FOREZ MAT	0	0	520
SARL SUD APPRO	0	200	0
SAS DEGUERRY	1 900	0	0
Total	3 221	10 367	6 819
Investissements SAMSE société mère	18 248	23 435	22 548
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS LA BOITE A OUTILS	6 588	6 012	10 200
SA DORAS	5 099	3 838	3 799
SAS M+ MATERIAUX	4 363	5 195	5 471
SAS MAURIS BOIS	3 139	716	518
SAS BTP DISTRIBUTION	1 502	206	443
SAS ETS ROGER CLEAU	1 356	1 108	0
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	455	91	211
SAS SOCOBOIS	423	624	0
SAS CELESTIN MATERIAUX	264	195	37
SAS COMPTOIR FROMENT	241	118	157
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	186	127	125
SA CHRISTAUD	177	625	383
SAS ZANON TRANSPORTS	92	394	0
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	63	67	64
SAS SCIERIE JOURDAN	53	55	0
SAS SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	52	220	0
SAS BLANC MATERIAUX	21	25	86
SAS REMAT	14	25	34
SAS S.D.T.A.	0	69	0
SARL EPPS	0	4	74
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	0	2	1
SAS DEDB REMIREMONT	0	0	23
SAS RENE DE VEYLE	0	0	0
AUTRES	1 329	566	95
Investissements filiales	25 417	20 282	21 278

(*) : Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

La nature des investissements du Groupe SAMSE est indiquée dans les notes 5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'ensemble des investissements est réalisé en France, financé essentiellement par des emprunts bancaires.

Par ailleurs, la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés indique les engagements d'achat signés par le Groupe SAMSE.

1.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2019	2018	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	603,3	576,2	4,7
Résultat d'exploitation	17,3	16,6	4,5
Résultat financier	15,9	13,2	21,2
Résultat exceptionnel	-2,0	-1,5	26,0
Participation	1,2	1,0	21,9
Impôt sur le résultat	5,4	4,9	10,2
Résultat net	24,7	22,3	10,9

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2019 s'élève à 603,3 M€ contre 576,2 M€ en 2018, ce qui représente une hausse de 4,7 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 16,6 M€ en 2018 à 17,3 M€ en 2019, soit une hausse de 4,5 % : les produits d'exploitation se situent à 616,0 M€ et les charges d'exploitation à 598,7 M€.

Le résultat financier est en hausse de 21,2 % liée essentiellement à la hausse des dividendes reçus sur l'exercice 2019.

Le résultat exceptionnel qui était de - 1,5 M€ en 2018 ressort à - 2,0 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1,2 M€ et un impôt sur les bénéfices de 5,4 M€, le résultat net s'établit à 24,7 M€, en hausse de 10,9 % par rapport au résultat 2018.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 de fixer le dividende à verser à 8,00 € par action soit un dividende total de 27 664 672,00 €.

Rappel des dividendes des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2016	2,20 €
2017	2,50 €
2018	2,50 €

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos

fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice.

2019	Art. D.441 I -1 : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art. D.441 I-2 : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7093					8449	37994					18550
Montant total des factures concernées en K€ HT	9 957 2,04%	244 0,05%	-1 018 -0,21%	-1 008 -0,21%	300 0,06%	-1 482 -0,30%	33 675	4 227	1 016	58	745	6 047
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							5,58%	0,70%	0,17%	0,01%	0,12%	1,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							6 905					
Montant total des factures exclues HT en K€							13 122					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<ul style="list-style-type: none"> o Délais contractuels : o Délais légaux : FdM 45j 						<ul style="list-style-type: none"> o Délais contractuels : o Délais légaux : FdM 45j 					

1.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation		
	2019	2018	% variation	2019	2018	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	275 342	259 914	5,94	11 969	9 826	21,81
SA DORAS	205 606	213 250	-3,58	1 940	2 749	-29,43
SAS M+ MATERIAUX	212 348	192 963	10,05	6 064	4 904	23,66
SAS MATERIAUX SIMC	154 414	153 447	0,63	4 082	2 627	55,40
SAS PLATTARD NEGOCE	87 402	85 215	2,57	2 683	1 937	38,51
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	69 347	66 536	4,23	2 099	3 076	-31,77
SAS BTP DISTRIBUTION	49 399	45 843	7,76	2 704	2 193	23,30
SAS MAURIS BOIS	46 860	39 698	18,04	3 670	2 664	37,76
SAS PLATTARD SAS	31 954	30 823	3,67	728	595	22,35
SAS SOCOBOIS	26 841	28 164	-4,70	893	1 220	-26,81
SAS CELESTIN MATERIAUX	28 070	25 713	9,16	2 122	1 664	27,48
SA CHRISTAUD	27 872	24 452	13,99	1 954	1 474	32,52
SAS BOURG MATERIAUX	17 150	18 832	-8,93	391	608	-35,69
SAS COMPTOIR FROMENT	20 234	18 253	10,85	2 024	1 857	8,95
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	18 013	16 554	8,81	1 468	1 566	-6,28
SAS ETS ROGER CLEAU	14 959	15 867	-5,72	79	214	-63,08
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	16 557	15 390	7,58	1 417	1 248	13,57
SAS BILLMAT	14 886	14 914	-0,19	42	88	-52,97
SAS RG BRICOLAGE	15 498	14 122	9,74	2 254	1 745	29,12
SAS ZANON TRANSPORTS	14 027	13 410	4,60	1 783	1 525	16,92
SAS FOREZ MAT (absorbée par SAMSE en 2019)	-	12 495	-	-	286	-
SAS DIDIER	11 906	11 243	5,90	246	-21	-
SAS LOIRE MATERIAUX	17 395	-	-	-2 178	-	-
SARL SUD APPRO	9 644	8 590	12,27	42	75	-43,84
SAS MS MATERIAUX	8 694	8 207	5,94	128	327	-60,74
SAS REMAT	6 183	7 434	-16,83	-189	208	-
SAS BLANC MATERIAUX	6 811	6 501	4,77	620	548	13,06
SAS MAT APPRO	6 672	5 969	11,77	119	141	-16,11
SAS DEGUERRY SAMSE	6 352	5 945	6,84	422	234	80,45
SAS VAUDREY	4 030	3 750	7,47	242	115	110,00
SAS LE COMPTOIR	2 966	-	-	-264	-	-
SAS SOVAPRO	1 630	-	-	56	-	-
SAS SOVAPRO MHD	541	-	-	52	-	-
SAS CLAUDE MATERIAUX	3 408	3 557	-4,19	-100	-59	-
SAS LEADER CARRELAGES	2 958	3 063	-3,43	18	25	-26,31
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (absorbée par MAURIS BOIS en 2019)	-	2 836	-	-	108	-
SAS TARARE MATERIAUX	3 671	2 687	36,60	73	14	418,66
SAS OUTIMAT B.T.P.	1 917	2 068	-7,30	41	72	-43,06

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2019	2018	% variation	2019	2018	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	14 067	12 137	15,90	8 523	8 774	-2,85
SA DORAS	2 380	5 670	-58,02	573	4 163	-86,24
SAS M+ MATERIAUX	5 968	4 728	26,24	3 184	3 592	-11,35
SAS MATERIAUX SIMC	4 024	2 574	56,35	2 176	1 793	21,34
SAS PLATTARD NEGOCE	2 948	2 429	21,37	1 861	1 668	11,57
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	2 055	3 670	-44,00	1 435	2 682	-46,49
SAS BTP DISTRIBUTION	2 859	2 290	24,85	1 893	1 478	28,08
SAS MAURIS BOIS	3 643	2 650	37,47	2 419	1 805	34,02
SAS PLATTARD SAS	3 157	3 036	3,99	2 982	2 980	0,07
SAS SOCOBOIS	865	1 450	-40,34	586	900	-34,94
SAS CELESTIN MATERIAUX	2 123	1 663	27,65	1 416	1 140	24,20
SA CHRISTAUD	2 497	2 102	18,81	1 787	1 619	10,41
SAS BOURG MATERIAUX	373	588	-36,56	254	378	-32,80
SAS COMPTOIR FROMENT	2 029	1 860	9,08	1 244	1 192	4,34
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 468	1 564	-6,14	893	1 004	-11,04
SAS ETS ROGER CLEAU	120	250	-52,00	68	314	-78,34
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 415	1 243	13,89	855	802	6,61
SAS BILLMAT	29	69	-58,20	24	68	-65,27
SAS RG BRICOLAGE	2 257	1 744	29,37	1 571	1 219	28,84
SAS ZANON TRANSPORTS	1 778	1 550	14,71	1 196	999	19,72
SAS FOREZ MAT (absorbée par SAMSE en 2019)	-	256	-	-	267	-
SAS DIDIER	242	-29	-	263	8	-
SAS LOIRE MATERIAUX	-2 233	-	-	-1 353	-	-
SARL SUD APPRO	40	74	-46,18	33	72	-54,44
SAS MS MATERIAUX	120	317	-62,16	76	242	-68,65
SAS REMAT	-112	289	-	-119	252	-
SAS BLANC MATERIAUX	617	543	13,62	447	406	10,22
SAS MAT APPRO	119	142	-16,20	80	102	-21,70
SAS DEGUERRY SAMSE	421	236	78,22	329	170	93,91
SAS VAUDREY	240	116	107,08	167	81	105,07
SAS LE COMPTOIR	-281	-	-	-288	-	-
SAS SOVAPRO	56	-	-	40	-	-
SAS SOVAPRO MHD	51	-	-	37	-	-
SAS CLAUDE MATERIAUX	-113	-71	-	-111	-62	-
SAS LEADER CARRELAGES	26	37	-30,45	27	38	-29,28
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (absorbée par MAURIS BOIS en 2019)	-	109	-	-	116	-
SAS TARARE MATERIAUX	62	7	-	54	-13	-
SAS OUTIMAT B.T.P.	41	72	-43,06	25	47	-46,81

1.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

Cette acquisition porte la participation de DUMONT INVESTISSEMENT à 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de SAMSE.

Elle a mis fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE, et s'est accompagnée de la renonciation, par cette dernière

et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour.

Depuis le 17 mars 2020, l'épidémie du virus Covid-19 engendre des impacts significatifs sur l'activité du Groupe, avec notamment la fermeture d'une partie significative de ses sites de distribution des activités négoce et bricolage. La totalité des effets liés à cette situation exceptionnelle est encore difficilement mesurable à ce stade (perte de chiffre d'affaires, partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel).

1.4 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Surveillance a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil de Surveillance, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

1.5 Gestion des risques

1.5.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé en 2019 à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après. Chaque facteur de risque a été évalué en fonction de la probabilité qu'il se produise et de l'impact que

pourrait avoir ce risque sur le Groupe SAMSE.

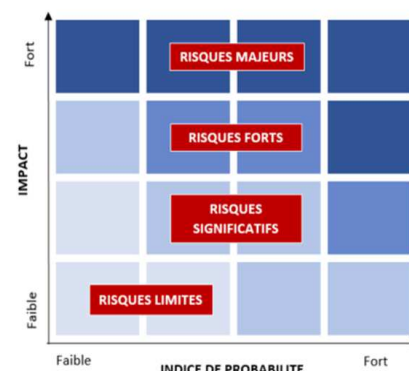
Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour le Groupe : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

La matrice de risque présentée ci-dessous permet au lecteur d'identifier dans quelle zone se situe chaque facteur de risque.

Catégories	Facteurs de risque	Risque résiduel
Risques liés à l'activité	Sécurité des personnes	Majeur
	Pression concurrentielle	Fort
	Défaillance des systèmes informatiques	Fort
	Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks	Fort
	Stratégie de croissance et de développement inappropriée	Fort
	Risques liés à la gestion des ressources humaines	Fort
Risques environnementaux	Fraude	Significatif
	Risques sanitaires	Majeur
Risques financiers	Risques de pollution et de non-conformité environnementale	Significatif
	Risque de contrepartie	Majeur
	Risque de taux	Significatif
Risques liés à la situation financière de l'émetteur	Risques de change	Significatif
	Risques de liquidité	Majeur
Risques juridiques et réglementaires	Litiges	Significatif
	Ethique des affaires	Significatif

RSE Les facteurs de risques présentés avec ce pictogramme font l'objet d'une présentation approfondie au sein de la Déclaration de Performance Extra-Financière (3.6)



Sécurité des personnes

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>La gestion et la prévention des risques professionnels font partie des obligations auxquelles sont soumis les points de vente du Groupe SAMSE au travers du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le « risque professionnel » peut se définir comme l'ensemble des menaces qui pèsent sur la santé des salariés au travail et peut se traduire par un accident ou une maladie professionnelle.</p> <p>Les dangers - non exhaustifs - à prévenir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques liés à la manutention manuelle et mécanique, - risques liés à l'environnement de travail (chutes de plain-pied et de hauteur), - risques liés aux équipements mécaniques et outils de travail, - risques électriques - risques d'incendies et d'explosions - risques routiers 	<p>La sécurité des personnes est un risque majeur pour le Groupe SAMSE.</p> <p>Les effets potentiels les plus importants aux yeux du Groupe sont les préjudices humains subis par ses salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décès d'un ou plusieurs salariés, clients ou tierces parties, - une incapacité permanente d'un ou plusieurs salariés, clients, ou tierces parties, - une maladie professionnelle. <p>Un impact réputationnel lié à une gestion insuffisante des conditions de travail est également à envisager.</p> <p>Enfin, un accident grave sur un site, en plus des conséquences judiciaires pour le responsable de site et/ou pour les dirigeants, peut occasionner la fermeture temporaire ou définitive du site pouvant et avoir ainsi des répercussions financières sur les résultats du Groupe.</p>
Gestion du risque	
<p>La Direction Sécurité et Prévention a mis en place un programme spécifique de sensibilisation, d'évaluation et d'amélioration continue avec son équipe de 14 animateurs sécurité pour la partie négoce et de 4 prévenants pour la partie bricolage.</p> <p>Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en oeuvre de la documentation obligatoire sur la prévention pour chacun des sites sous leur responsabilité.</p> <p>Un référentiel Sécurité Groupe a été créé en 2018 en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.</p> <p>Un audit sécurité incendie est réalisé tous les ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en oeuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques.</p> <p>Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans.</p> <p>Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.</p> <p>Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées. Des formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel.</p> <p>Le Groupe est doté de Comités Sécurité établis par enseigne contribuant ainsi à l'amélioration de la gestion de ces risques.</p> <p>M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.</p>	

Pression concurrentielle

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les marchés du bricolage et du négoce de matériaux sur lesquels le Groupe SAMSE est positionné sont des secteurs à forte intensité concurrentielle qui se basent sur une économie de volume ce qui oblige le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.</p> <p>Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON MATERIAUX et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.</p> <p>Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.</p> <p>De nouveaux concurrents, appelés « pur players », se développent et commencent à vendre de l'outillage et des matériaux exclusivement sur le web comme MANOMANO, AMAZON, BRICOPRIVEE, MAXOUTILS.</p>	<p>Les effets potentiels sur le Groupe SAMSE pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la perte de parts de marché - une pression accrue sur les prix de vente entraînant pour le groupe une diminution des marges
Gestion du risque	
<p>Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre off et on line qui doit devenir omnicanale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de benchmark online quotidien par le service marketing - refonte des plans de vente et des plans de stock, - formation des collaborateurs, - investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing, - amélioration de la qualité de service clients, - maillage territorial, - transformation digitale et développement de nouveaux services. <p>Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.</p>	

Défaillance des systèmes informatiques

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers. Ils sont aussi un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs.</p> <p>Les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybersécurité et à d'éventuelles défaillances de l'architecture des systèmes d'information (infrastructures informatiques et logiciels).</p> <p>Le renforcement des réglementations en matière de protection des données personnelles, le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles notamment, accroît les risques liés à la non-conformité réglementaire.</p>	<p>Toutes pannes, interruptions significatives, pertes ou communications de données sensibles pourraient perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe, et avoir des conséquences financières, opérationnelles ou d'image.</p>
Gestion du risque	
<p>Au sein de la direction des systèmes d'information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité et pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.</p> <p>Les deux sites d'hébergement des applications informatiques en place au sein du Groupe SAMSE peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Cette infrastructure redondante a été étendue sur la partie téléphonie avec la mise en place d'une « redondance spatiale » du PABX central.</p> <p>Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques.</p> <p>Par ailleurs, la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes a mis en place des dispositifs qui permettent de réaliser des audits de droits d'accès sur les répertoires et fichiers partagés. Il permet le contrôle des modifications réalisées sur les comptes utilisateurs.</p> <p>Concernant la sécurité des systèmes et des réseaux, elle est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications sensibles bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Convaincue de l'importance de poursuivre son amélioration en matière de cybersécurité, la Direction Générale et le service sécurité des systèmes informatique ont décidé de déployer depuis 2018 un plan de sensibilisation auprès de ses collaborateurs exposés du siège.</p> <p>Ce dispositif repose sur trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des formations pratiques qui prennent la forme d'ateliers. - la diffusion de supports de communication interne pour impulser les bonnes pratiques. - un dispositif d'alerte, mis en place en 2018 pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les systèmes de sécurité en place. 	

Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur ses deux marchés : négoce ou bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des risques liés aux approvisionnements et à la gestion des stocks de marchandises.</p> <p>Dans le cadre des négociations des conditions annuelles d'achats fournisseurs, ces derniers peuvent être amenés à répercuter au Groupe SAMSE des hausses consécutives à des hausses de prix sur les matières premières. Si le marché se tendait, et que ces hausses ne pouvaient être répercutées aux clients finaux le Groupe dégraderait ses marges.</p> <p>D'autre part, la sélection par le Groupe SAMSE d'un fournisseur inapproprié peut s'avérer préjudiciable financièrement et en terme d'image en cas de défaillance du fournisseur ou de non respect des règles d'éthique. De même, la sélection de produits de mauvaise qualité ou non conformes aux normes et exigences réglementaires en vigueur pourrait occasionner des pertes financières ou avoir un impact réputationnel auprès des parties prenantes de l'enseigne.</p> <p>Enfin la nature des activités de distribution du Groupe qui consiste à acheter, stocker et revendre des matériaux et outillages de construction l'expose à des risques de ruptures de stocks ou de surstocks en cas de mauvaise gestion.</p>	<p>Une mauvaise gestion des approvisionnements et des stocks pourrait avoir comme effets potentiels sur le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dégradation de son résultat opérationnel. - la dégradation de sa réputation.
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE est très vigilant dans son processus de sélection et de référencement de nouveaux fournisseurs. Deux aspects sont particulièrement étudiés par le service achats : la qualité et la conformité des produits proposés par l'industriel et sa santé financière.</p> <p>La Direction des achats peut se rapprocher du credit manager pour analyser le risque de défaillance d'un fournisseur. Si nécessaire, des plans d'actions - comme l'échelonnement du versement des remises de fin d'année par exemple - sont décidés.</p> <p>Le mix fournisseurs par famille de produits est revu annuellement pour limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur.</p> <p>Au 31/12/2019 le top 5 fournisseurs en volume d'achat représente 7,76 % du volume d'achat global.</p> <p>Par cette mesure, le Groupe considère ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.</p> <p>Parallèlement, le Groupe SAMSE a noué avec ses fournisseurs historiques des partenariats solides ce qui lui permet d'anticiper au mieux les hausses tarifaires et leurs répercussions possibles sur ses clients et ainsi de préserver ses marges.</p> <p>Le processus d'approvisionnement représente également un aspect RSE important pour SAMSE. Soucieux de favoriser l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux afin de limiter son empreinte carbone (émissions de CO2 liées aux transports de marchandises), ce choix lui permet également de favoriser le développement du tissu économique local.</p> <p>Concernant la gestion des stocks, le Groupe s'appuie d'une part sur des outils informatiques puissants et d'autre part sur une équipe de contrôleurs de gestion présente sur le terrain pour accompagner les agences dans l'optimisation de la qualité de leurs stocks.</p> <p>La qualité des stocks est suivi au moyen d'indicateurs clés de performance. Des plans d'actions sont décidés en fonction des analyses menés sur les stocks. Ils sont revus annuellement pour contrôler leur bonne mise en application et évaluer leurs résultats.</p>	

Stratégie de croissance et de développement inappropriée

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE mène au sein de son marché des opérations de développement qui passent par des opérations de croissance organique et de croissance externe.</p> <p>Les risques liés à ce type d'opérations seraient de mener un processus d'acquisition défaillant (analyse erronée ou incomplète, structuration et/ou intégration insuffisamment maîtrisée) ou ne pas être en mesure d'obtenir de conditions satisfaisantes au regard de la performance de la cible.</p>	<p>Des opérations de développement inopportunes pourraient affecter la situation financière du Groupe SAMSE, ses résultats ainsi que ses perspectives de développement futur.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE conduit une stratégie d'expansion raisonnable et mesurée autour de 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des acquisitions centrées sur ses métiers historiques (négoce et bricolage) sans chercher à intégrer en amont de la chaîne de valeur, - renforcer le maillage territorial en France exclusivement, - adopter une démarche flexible en fonction des opportunités (rapprochement par étapes progressives et accompagnement du dirigeant historique). <p>Chaque projet de croissance externe et interne est présenté et validé en Directoire. Les plus significatifs d'entre eux sont également validés en Comité Stratégique et d'Investissement* et en Conseil de Surveillance.</p> <p>En effet, pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement* qui étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.</p> <p>La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement* est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.</p> <p>Le Groupe peut également avoir recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.</p>	

(* Conformément aux modifications indiquées dans la partie 2.3.1 - Les Comités spécialisés, le Comité stratégique et d'investissement a été supprimé le 31 mars 2020 ; une nouvelle organisation a été mise en place à partir de cette date pour assurer les missions jusqu'alors accomplies par ce dernier.

Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie de la quantité et de la qualité de ses collaborateurs ainsi que de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser ou à développer leurs compétences.</p> <p>Rester un distributeur reconnu par le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur.</p> <p>Le niveau d'engagement, de confiance et l'intéressement de chaque collaborateur au capital de l'entreprise renforce la responsabilité sur les choix stratégiques et le niveau de résultat qui en découle. C'est la condition essentielle de la cohésion sociale du Groupe.</p> <p>Le maintien d'un climat social positif est nécessaire à la motivation des équipes et à l'atteinte de leurs objectifs commerciaux. Une vigilance plus particulière sur la plateforme logistique est requise compte tenu de la nature de l'activité (gestion des flux) et de la concentration sur un seul site.</p> <p>La maîtrise des taux de turn-over et la rapidité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence/magasin.</p> <p>La démographie et le vieillissement de la population représentent à moyen terme des risques humains, juridiques et financiers pour l'entreprise.</p> <p>Le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information RH est nécessaire à la fluidité et à la bonne gestion des politiques RH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipes non formées en agence et/ou avec un niveau de compétence insuffisant risquent d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait conduire à une perte de chiffre d'affaires. - Ce risque occasionnerait également un impact sur l'image de la marque. - Une dégradation durable des résultats pourrait avoir un impact sur la valorisation du Groupe et sur l'actionnariat. Les collaborateurs ayant investi au sein de l'entreprise subiraient une diminution de leur patrimoine ce qui conduirait à une perte de confiance des collaborateurs et des investisseurs. - Le non respect de la législation pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières pour le Groupe. - Une dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité managériale, ou des moyens insuffisants pourraient altérer la qualité du climat social entraînant une baisse de productivité et/ou une augmentation des turn-over. - Le vieillissement de la population peut conduire à une augmentation des arrêts maladie, à des accidents du travail, à l'augmentation des cotisations du compte employeur ou une augmentation des frais de santé et impact mutuelle. Ces éléments pourraient dégrader les résultats de l'entreprise.
Gestion du risque	
<p>Les grandes priorités stratégiques de la DRH du Groupe se concentrent sur la mesure annuelle de la satisfaction des collaborateurs en élargissant chaque année le nombre d'enseignes dans le périmètre de cette démarche d'amélioration continue. Elle déploie également de nombreux projets permettant de valoriser les politiques RH (protection sociale commune à l'ensemble du Groupe, Bilan Social Individuel ...) afin de favoriser la pédagogie auprès du management et des collaborateurs. Les budgets de formation sont supérieurs aux obligations légales depuis de nombreuses années et des projets de digitalisation de la formation sont en cours. Depuis 3 ans, une accélération a été donnée sur les enjeux de recrutement : un nouveau site de recrutement a été mis en ligne début 2019, une stratégie de visibilité sur les réseaux sociaux est en cours depuis plusieurs années. Le Groupe accélère également sur la détection des talents en interne en systématisant les démarches annuelles d'évaluation des collaborateurs. Des people review sont en cours de déploiement pour favoriser la mobilité et la promotion interne entre les régions et enseignes du Groupe. La DRH Groupe initie aussi des projets centrés sur l'efficacité de la fonction RH, des process et des systèmes d'information. Des budgets d'investissement sont régulièrement engagés pour la maintenance et l'évolution des systèmes d'information RH. Une veille active et la pédagogie sur les évolutions de la réglementation sociale est faite régulièrement et déclinée à tous les niveaux de l'entreprise de manière à engager les actions d'adaptation nécessaires dans le respect des échéances légales et réglementaires.</p>	

Fraude

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Au sein de ses activités négoce et bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des pratiques frauduleuses de la part du personnel et/ou des clients (achats salariés pour revente, paiement direct du client au magasinier, vol, détournement des Brico chèques, transmission de données sensibles).</p>	<p>Les cas de fraude peuvent se traduire par des pertes financières (frais juridiques engagés suite au cas constaté), la perte ou la détérioration des produits concernés.</p>
Gestion du risque	
<p>Au delà des valeurs d'éthique et de transparence que le Groupe véhicule auprès de ses collaborateurs, des procédures de contrôle interne ayant vocation à limiter le risque de fraude ou d'erreur ont été rédigées et mises à disposition dans un manuel de procédures. La bonne application de ces dernières est testée à intervalle régulier par les managers mais également, en agence, par le contrôle de gestion opérationnel qui reporte à la direction opérationnelle et à la direction financière. L'audit interne peut également intervenir de manière périodique au sein des agences et du siège du Groupe pour évaluer le niveau de maîtrise du contrôle interne.</p> <p>Sur la partie négoce, le Groupe poursuit la mise en place d'inventaires permanents qui sont déjà en place sur les enseignes de bricolage. Ce dispositif de comptage des stocks à intervalle régulier permet d'identifier rapidement les écarts de stocks et de mettre en place des plans d'action si le montant de démarque inconnue est jugé significatif.</p> <p>Les flux de trésorerie sont suivis rigoureusement par les managers sur les sites et par le service trésorerie au niveau du siège. Des contrôles sont également réalisés de manière périodique par le contrôle de gestion et les assistants de gestion.</p>	

Risques sanitaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Comme tout acteur économique, le Groupe SAMSE est tributaire de facteurs externes sur lesquels ses moyens de prévention et d'action sont limités et auxquels sont également exposés l'ensemble des acteurs de la distribution disposant de points de vente physiques. Parmi ces facteurs, SAMSE est exposé, à travers ses collaborateurs, à de graves risques sanitaires - comme la crise sanitaire mondiale liée au COVID 19.</p> <p>Dans le cadre de cette pandémie, les mesures gouvernementales prises ont contraint le Groupe SAMSE - et tout le tissu économique - à réduire drastiquement ses activités pour une période indéterminée afin de préserver la santé des collaborateurs.</p>	<p>Même si la crise sanitaire et les mesures de confinement ont des impacts économiques qu'il est difficile de prévoir précisément, le Groupe craint néanmoins une dégradation significative de ses résultats pour l'année 2020, du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mesures gouvernementales qui ont induit une baisse significative de l'activité dans le secteur de la construction et qui ont contraint le Groupe à la fermeture partielle de son réseau d'agences négoce et de ses magasins de bricolage, ce qui conduit à une perte de chiffre d'affaires, - de l'allongement des délais de paiement des créances clients, ou de la défaillance de certains d'entre eux, impactés économiquement par cette crise sanitaire, - de difficultés d'approvisionnement liées d'une part aux mesures de quarantaines décidées par l'Etat chinois en début d'épidémie et d'autre part à l'arrêt de l'activité de certains de ces fournisseurs. <p>Au-delà de l'impact financier, la pandémie liée au COVID 19 peut également entraîner des conséquences sur la santé des salariés de l'entreprise pouvant aller jusqu'au décès d'un ou plusieurs d'entre eux.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE dispose d'une structure financière solide et peut également s'appuyer sur la réactivité de ses collaborateurs et de ses dirigeants pour être en mesure de mettre en place son plan de continuité d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réunion en cellule de crise de son Comité Exécutif à intervalles réguliers pour adapter son organisation en fonction des directives gouvernementales et communiquer sur les mesures prises auprès de toutes ses parties prenantes, - l'adaptation de son organisation en agence (mise en place de mesures sanitaires, mise à disposition du matériel de protection...) et le recours au télétravail pour les fonctions siège afin de permettre la continuité de l'activité tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs, - le recours à des dispositifs de chômage partiel pour adapter sa masse salariale à son activité, - l'analyse de ses flux de trésorerie pour anticiper ses besoins et être en mesure de faire face à ses échéances à court et moyen terme. 	

Risques de pollution et de non-conformité environnementale

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE présente tout d'abord un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plateformes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p> <p>En cas d'incendie des fumées toxiques pourraient se diffuser dans l'environnement proche des sites touchés.</p> <p>La gestion des déchets est également un enjeu important pour le Groupe. Le secteur du bâtiment et des travaux publics étant le principal producteur de déchets en France (70 % des déchets produits dont 93 % de déchets inertes*), la loi impose depuis le 1er janvier 2017 aux distributeurs de matériaux d'organiser auprès des professionnels la reprise de déchets issus des mêmes matériaux que ceux vendus par le site. Cette mesure vise à lutter contre les décharges sauvages qui représentent un impact désastreux pour l'environnement.</p> <p>Enfin les contraintes réglementaires (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne, obligations de déclaration extrafinancière, suivi des émissions de gaz à effet de serre ou réalisation d'audits énergétiques) imposent au Groupe un travail de veille, de suivi et de mise en conformité qui pourrait l'exposer, en cas de manquements à des sanctions judiciaires et financières.</p>	<p>En cas de mise en cause de la responsabilité environnementale du Groupe, du fait d'accident de pollution importante ou de non respect de la réglementation relative à la gestion et la valorisation des déchets, ses activités, ses résultats et sa réputation pourraient être affectés négativement.</p> <p>Un mauvais respect des réglementations environnementales et du suivi de leurs évolutions pourrait entraîner des dégradations de l'environnement, un déficit d'image ainsi qu'un impact financier et pénal pour le Groupe et ses dirigeants.</p>
Gestion du risque	
<p>Le respect de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est assuré par les référents sécurité qui suivent chacun des sites sous leur responsabilité. Conformément à la législation et pour faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie, la plateforme logistique de Brézins est équipée d'un dispositif de sprinklage.</p> <p>Par ailleurs, les sites du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets.</p> <p>Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.</p> <p>Le respect de cette réglementation est contrôlé par les contrôleurs de gestion en région.</p> <p>Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans la Déclaration de Performance Extra Financière insérée au chapitre 3.6 du Document d'enregistrement universel.</p> <p>Selon les sujets, différents services (conformité, immobilier, achats...) s'assurent de ces réglementations et réalisent une veille législative et réglementaire.</p> <p>Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.</p>	

* Source : Plan national de gestion des déchets - ministère de la transition écologique et solidaire - octobre 2019

Risque de contrepartie

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur l'ensemble des activités du Groupe SAMSE, 88 % du chiffre d'affaires total est exposé au risque de contrepartie. Il représente un risque majeur qui se matérialiserait dans le cas d'une défaillance de clients du Groupe (difficultés de trésorerie ou liquidation) auprès desquels le Groupe aurait consenti des délais de paiement.</p> <p>Au 31 décembre 2019 le montant des créances clients s'élève à M€ 186,60 et représentent 16,59 % du bilan du Groupe.</p> <p>L'annexe aux comptes consolidés, note 11 « Clients et comptes rattachés », détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les 3 dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.</p>	<p>Compte tenu du volume de chiffre d'affaires soumis à ce risque de contrepartie, une mauvaise gestion du poste créances clients peut avoir 3 impacts financiers pour le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la détérioration du résultat opérationnel du Groupe en cas de non recouvrement de créances de clients importants, - l'augmentation de son besoin de fonds de roulement en cas d'allongement des délais d'encaissement se traduisant par la mobilisation plus importante de flux de trésorerie, - l'augmentation de la prime d'assurance de couverture du risque clients à la suite d'une détérioration possible du rendement du contrat d'assurance.
Gestion du risque	
<p>Le Directeur du Crédit Clients, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des Crédit Managers, Responsables Crédit Clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.</p> <p>La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les Responsables Crédit Clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (ELLISPHERE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.</p> <p>La gestion du recouvrement et des procédures judiciaires est assurée en interne par le service juridique contentieux du Groupe, composé de 6 juristes. Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec deux cabinets d'avocats.</p> <p>La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.</p> <p>Aucune dépendance vis-à-vis d'un client est à relever au sein des enseignes du Groupe (le chiffre d'affaires cumulé réalisé par le TOP 5 clients du Groupe représentant moins de 5 % du chiffre d'affaires total).</p>	

Risque de taux

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE est exposé aux variations de taux d'intérêt sur ses passifs financiers et ses liquidités pouvant avoir un effet positif ou négatif sur ses frais financiers.</p> <p>Au 31 décembre 2019, la dette du Groupe est composée de dettes à taux variable (15,68 %) et de dettes à taux fixe (84,32 %), auquel il convient d'ajouter un portefeuille de couverture destiné à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.</p>	<p>En cas d'évolution des taux d'intérêts le montant de la dette financière nette du Groupe est naturellement impactée.</p> <p>Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (EUR) conduirait à une augmentation de 406 000 € du coût de l'endettement.</p>
Gestion du risque	
<p>Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires. Un mark to market est établi trimestriellement sur les emprunts à taux variables et les couvertures associées à ces emprunts.</p>	

Risque de change

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe est exposé à hauteur de 3 % des achats en devises ce qui est non significatif en terme de résultat, cependant l'activité d'importation de bois concentrée sur une entité du Groupe est quant à elle exposée à hauteur de 28 % du montant des achats de la filiale.</p>	<p>En cas de fluctuation des devises étrangères par rapport à l'Euro les résultats du Groupe peuvent être ponctuellement impactés.</p>
Gestion du risque	
<p>Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique sauf pour l'activité d'importation du bois. Des options d'achat à terme sont mises en place ponctuellement, principalement en ce qui concerne l'activité bois, en fonction de la volatilité du dollar et du prix. Le Groupe s'est par ailleurs doté d'un outil de gestion du risque de change avec des données marché REUTERS ce qui lui permet d'avoir accès à des données d'anticipation.</p>	

Risque de liquidité

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le risque de liquidité a été identifié comme un enjeu majeur par le Groupe SAMSE qui se doit ainsi de porter un regard aiguisé sur son ratio d'endettement. Comme pour toute entreprise, la maîtrise de la trésorerie est essentielle à son activité quotidienne et à son développement à moyen ou long terme. Les principales sources de financement à court et moyen terme proviennent des banques et partenaires financiers. Si le Groupe SAMSE n'était pas en mesure d'apporter les garanties suffisantes, les partenaires financiers pourraient se désengager à court et moyen terme du financement du Groupe.</p>	<p>Les effets potentiels en cas de mauvaise gestion du risque de liquidité pour le Groupe SAMSE seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une baisse des concours bancaires courants - qui s'élèvent aujourd'hui à 154,1 M€. - un accès plus limité à l'endettement à court et moyen terme. - une augmentation du coût de la dette financière.
Gestion du risque	
<p>Le service trésorerie remplit deux rôles au sein du Groupe SAMSE : s'assurer de la liquidité du Groupe à court et à moyen terme.</p> <p>La gestion du court terme s'articule autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la centralisation du cash du Groupe. - la centralisation des crédits court terme (découverts autorisés). <p>Quotidiennement le service trésorerie analyse donc les comptes bancaires et procède à l'équilibre des comptes en centralisant l'excédent ou le besoin de trésorerie sur la maison mère. Concernant la gestion du moyen terme, le service trésorerie valide que les grands équilibres dettes sur fonds propres sont respectés. Un reporting mensuel est envoyé à la Direction Générale pour suivre le ratio d'endettement et s'assurer que les standards de taux fixés par les partenaires financiers sont bien respectés (covenant 1).</p>	

Litiges

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe est exposé au risque de litige dans le cadre normal de ses activités. La plupart des litiges concernent les produits vendus (vices cachés, défaut de conformité).</p> <p>Au 31 décembre 2019, le Groupe a enregistré des provisions au titre de litiges pour un montant de 1,545 M€ (cf. Note 15 de l'annexe consolidée).</p>	<p>La survenance de litiges majeurs aura 3 impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financier : la prise en charge des frais de défense (honoraires d'experts et d'avocats). Potentiellement le paiement d'amendes ou de pénalités, - réputation : la diffusion via les réseaux sociaux de messages de mécontentement, - organisationnel : la gestion décentralisée des litiges monopolise les équipes terrain qui seront moins disponibles pour développer leur activité commerciale.
Gestion du risque	
<p>Le risque de litige est maîtrisé dans son ensemble au moyens de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RH : la formation des vendeurs aux valeurs de l'entreprise, aux produits des fournisseurs référencés et aux règles de droit applicables sur leur périmètre, - commercial : une sélection soignée des fournisseurs et un référencement exigeant des produits par les services achats du Groupe; la recherche d'une issue amiable à tout désaccord, - juridique : la mise à jour et la validation des accords commerciaux avec les fournisseurs (conventions uniques) et les clients (CGV) par les services juridiques du Groupe, - assurance : la souscription de programmes d'assurance responsabilité civile permettant d'atténuer les impacts financiers (prise en charge des honoraires d'experts et de conseil, prise en charge partielle des réparations). 	

Ethique des affaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé d'une part aux risques de manquement aux règles du droit de la concurrence et d'autre part aux risques de non-respect des lois dites SAPIN 2 de lutte contre la corruption.</p> <p>En ce qui concerne le respect du droit de la concurrence, l'attachement du Groupe à organiser les relations commerciales avec ses fournisseurs et ses clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité expose ses équipes commerciales au risque d'échange d'informations confidentielles.</p> <p>En outre, dans le cadre de ses négociations annuelles avec ses fournisseurs, le Groupe est exposé au risque de manquement aux règles encadrant les négociations commerciales et la formalisation de celles-ci dans la convention écrite.</p> <p>Enfin, la loi SAPIN 2 concernant la lutte contre la corruption et l'éthique dans la conduite des affaires pourrait exposer le Groupe SAMSE à des sanctions et à un risque d'image en cas de non-respect des dispositifs prévus par cette loi. SAMSE doit donc prendre en compte les risques de corruption dans toutes ces opérations qu'il peut mener en France - ou plus rarement avec un acteur étranger - avec des acteurs privés comme publics et déployer son dispositif sur l'ensemble de ses filiales.</p>	<p>Le non respect du droit de la concurrence ou de la loi SAPIN 2 pourrait entraîner de lourdes sanctions financières pour le Groupe. Une condamnation pourrait également avoir des impacts réputationnels qui entacheraient l'image du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>En cas de non respect de la loi SAPIN 2, des sanctions pénales pourraient être prononcées à l'encontre des personnes physiques responsables des délits et des dirigeants.</p>
Gestion du risque	
<p>Pour limiter le risque de non respect du droit de la concurrence, une veille réglementaire est assurée par le service juridique et des formations aux règles du droit de la concurrence sont dispensées aux équipes achats et aux forces commerciales. Les conventions uniques conclues avec les fournisseurs sont systématiquement rédigées et validées par le service juridique. Le service juridique est également à la disposition des équipes terrain pour les accompagner dans le respect des bonnes pratiques.</p> <p>Concernant le volet anti-corruption, le service compliance du Groupe met en place un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption. Dans ce cadre il a identifié et élaboré un outil d'évaluation des risques. De part son organisation le Groupe a tout d'abord lancé une évaluation globale de ses processus métier et des risques de corruption qui en découlent. Afin de prendre en compte la diversité de ses métiers le Groupe affine son évaluation en sollicitant les opérationnels concernés, permettant une sensibilisation sur les fonctions les plus exposées. Sur la base de ces évaluations le Groupe adapte ses procédures et met en place des mesures de lutte contre la corruption avec notamment un code de conduite, un dispositif d'alerte et une procédure d'évaluation des tiers. La communication et le déploiement du processus sont portés par les membres du Directoire. Un parcours de formation et de sensibilisation des collaborateurs exposés est en cours d'élaboration.</p>	

1.5.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

Jusqu'à présent, la couverture des risques du Groupe est gérée de manière centralisée pour une large partie de son périmètre (incluant notamment SAMSE, LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX) et décentralisée pour certaines de ses sociétés (dont DORAS, HENRY TIMBER ou BTP DISTRIBUTION).

Le Groupe s'est engagé dans une démarche de massification et d'harmonisation de ses programmes d'assurance. Cette démarche visant à renforcer la mutualisation des risques entre filiales et à simplifier le pilotage de la stratégie du Groupe en termes de couverture des risques, a été initiée en 2019 avec les programmes flotte automobile et risque mission et se poursuivra en 2020 avec les programmes dommages aux biens et l'ensemble des programmes responsabilité civile.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance « captive ».

Politique de prévention

La prévention est un élément primordial de la stratégie du Groupe en matière de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre par la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins spécifiques recensés par les animateurs sécurité du Groupe au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs

ainsi que des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée par une équipe d'animateurs sécurité : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec les compagnies d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment. Ces éléments permettent d'éviter autant que possible la survenance de sinistres importants et de faire baisser le risque d'accident du travail au sein du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire de courtiers spécialisés. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement ou lourdement obérer son activité et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises.

Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

Domage aux biens et pertes d'exploitation

Les contrats d'assurance sont souscrits selon le principe de garantie « tous risques sauf ». Ils couvrent pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Les limites de garantie Domage aux biens et pertes d'exploitation ainsi que les franchises sont négociées afin d'être cohérentes avec la stratégie de couverture des risques mises en place par le Groupe. Les exclusions de garantie sont conformes à la pratique.

Responsabilité civile

Les programmes souscrits couvrent le Groupe dans le cadre de l'ensemble de ses activités, contre toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, dans les cas où celle-ci viendrait à être mise en cause, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de ses activités.

Les programmes d'assurance en responsabilité civile couvrent notamment la responsabilité civile chef d'entreprise, la responsabilité civile liée à la pose, la responsabilité civile liée aux produits commercialisés et la responsabilité civile liée au risque d'atteinte à l'environnement.

Couverture du risque clients

Ce risque est potentiellement très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du Directeur du Crédit Clients. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau compétitif.

1.5.3 Contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Directoire, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil de Surveillance, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Le risque est principalement couvert par un assureur crédit, dont les contrats du Groupe sont gérés par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Le taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées est légèrement en retrait sur 2019. Le taux de couverture du portefeuille clients est complété par la mise en place de garanties connexes directement avec les clients ou les sous-acquéreurs.

Couverture des autres domaines

Le Groupe assure une flotte de près de 3 500 véhicules (véhicules légers, poids lourds, remorques et engins) en responsabilité civile et en dommages. Le Groupe assure également les déplacements professionnels de ses salariés avec leur véhicule privé.

Le Groupe est assuré pour ses risques liés au transport de marchandises.

Le Groupe est assuré contre les risques cyber.

Les dirigeants du Groupe bénéficient des garanties du programme d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région. Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions Fonctionnelles.

Le Directoire et le Comité Exécutif

Le Directoire assisté du Comité Exécutif, lequel est composé de dirigeants de la société, de ses filiales et de Directeurs Régionaux du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Directoire accorde les délégations de pouvoirs aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire, au Comité Exécutif et au Conseil de Surveillance et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des Directions Financières dans certaines filiales.

La Direction Administrative et Financière a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

Elle assiste les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle du Directoire dans sa mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

Le service audit interne est rattaché au Comité d'Audit et au Président du Directoire.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions du service audit interne sont d'assister le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente de l'activité négoce et de l'activité bricolage.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Directoire.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions Fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente pour le négoce et pour le bricolage. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres du Directoire, du Comité Exécutif, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs de Région et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir quatre niveaux de risque : limités, significatifs, forts et majeurs.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité Exécutif font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Directoire et revus par le Comité d'Audit.

Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Directoire pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis. Ces dernières visent notamment la fiabilité des informations financières et comptables.

Le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et, d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage et de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la Direction Comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs Directions Financières respectives et révisés par la Direction Comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par

la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la Direction du Contrôle de Gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Directoire un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Directoire ou le Comité Exécutif.

Le processus budgétaire

La Direction du Contrôle de Gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur la majorité des régions.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

1.6 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

1.6.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

1.6.2 Actions de performance

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en

cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

1.6.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

1.6.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale, le plan « Prim Actions »

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant au moins 3 mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 17 mai 2018 pour une durée de 3 ans.

La prime est calculée par agence, ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon des objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

Conformément aux nouvelles dispositions législatives harmonisant les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les 5 dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2015	672 144 € (1)	2 157 785 €	2 284 540 €	6 302 601 €
2016	755 421 € (2)	2 377 898 €	2 229 636 €	6 169 307 €
2017	948 071 € (2)	2 750 773 €	2 674 173 €	7 380 832 €
2018	961 861 € (2)	3 326 022 €	2 548 994 €	7 290 379 €
2019	1 172 237 € (2) (3)	4 169 754 €	2 981 830 €	8 522 562 €

(1) Ce chiffre intègre un supplément de participation (557 875 €) pour 2015, comptabilisé en 2015

(2) Ce chiffre correspond au résultat de la formule dérogatoire

(3) Ce chiffre intègre un supplément de participation (205 808€) pour 2019, comptabilisé en 2019

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1^{er} janvier 1968 pour l'UES SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de 3 ans, en date du 19 juin 2018.

Cet accord intègre dorénavant un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les événements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour les années 2018 et 2019, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Epargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le FCPE Groupe SAMSE, créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe, permet aux salariés de participer aux performances économiques et financières du Groupe à travers la société non cotée : DUMONT INVESTISSEMENT.

Pour accompagner cet effort d'épargne, les salariés bénéficient d'un abondement, selon les cas, de 40 % à 60 % du montant des sommes affectées.

Plan « Prim Actions »

Afin de motiver les équipes et de fidéliser les compétences, un programme d'incitation des managers du Groupe « Prim Actions » a été mis en place en 2015.

La rétribution des managers pour leur implication sur les années 2015 à 2019 est basée sur des critères combinant à la fois la performance de leur région ou enseigne et les performances du Groupe (cours de bourse de l'action SAMSE).

Il s'agit également de récompenser leur fidélité dans la conduite effective des objectifs. Le programme de « Prim Actions » prévoit ainsi une majoration de 30 % à terme de l'épargne constituée sur la période d'attribution, conditionnée à une obligation de présence au sein du Groupe sur les années 2015 à 2019.

Les bénéficiaires du plan, soit 337 personnes au 31 décembre 2019, sont répartis en 4 catégories :

- les Chefs d'Agence, les Directeurs de Magasins, les Responsables des Services Support,
- les Directeurs des Services Support et les Directeurs d'Activité,
- les Directeurs de Régions et les Directeurs de certaines filiales,
- les membres du Directoire et les membres du Comité Exécutif du Groupe SAMSE.

Le montant annuel de la prime de base est déterminé selon la catégorie à laquelle appartient le manager.

L'attribution des « Prim Actions » est conditionnée à l'atteinte d'un objectif qui peut être un taux de résultat d'exploitation de l'enseigne ou de la région dont relève le manager ou un taux de résultat opérationnel courant consolidé du Groupe.

Les montants effectivement attribués sont ensuite indexés annuellement en fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action SAMSE.

Au titre de l'exercice 2015, 103 bénéficiaires ont atteint les objectifs qui avaient été fixés, 192 pour l'exercice 2016, 274 pour l'exercice 2017 et 65 pour l'exercice 2018.

Au titre de l'exercice 2019, 315 bénéficiaires ont atteint les objectifs fixés.

1.7 Déclaration de Performance Extra-Financière

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et s'efforce de la faire progresser au fil des années. Il présente dans ce reporting les actions menées et les orientations prises en la matière.

Engagement des collaborateurs, sensibilisation au développement durable, efficacité énergétique, citoyenneté, lutte contre le changement climatique, mise à disposition de produits respectueux de la planète, ancrage territorial... toutes ces problématiques n'ont jamais été autant au cœur des préoccupations du Groupe SAMSE, de ses clients, de ses fournisseurs et de ses autres parties prenantes.

Les grands principes

Le Groupe SAMSE a souhaité pour réaliser son reporting extra-financier continuer à s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, sont issus de la version G4 du référentiel.

Le Groupe procède chaque année à une revue de ses indicateurs, afin de conserver ceux qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

Le Groupe SAMSE publie sa 2^{ème} Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) en application de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014, conformément à l'ordonnance n°2017-1180 du 19/07/17 et du décret n°2017-1265 du 09/08/17.

Elle présente :

- Le modèle d'affaires,
- Les principaux risques extra-financiers,
- Les politiques déployées,
- Les résultats.

Le périmètre des sociétés est le suivant :

BILLMAT	LEADER CARRELAGES
BLANC MATERIAUX	LE COMPTOIR
BTP DISTRIBUTION	M+ MATERIAUX
CELESTIN MATERIAUX	MAT APPRO
CHRISTAUD	ETABLISSEMENTS MARTIN
CLAUDE MATERIAUX	MAURIS BOIS
COMPTOIR FROMENT	OUTIMAT BTP
DORAS	REMAT
DUMONT INVESTISSEMENT	RG BRICOLAGE
ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	SAMSE
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	SOCOBOIS
ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	SUD APPRO
ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU	TRANSPORTS SCHWARTZ
GET ELECTRIC	VAUDREY
LA BOITE A OUTILS	ZANON TRANSPORTS

FOREZ MAT et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES ont été intégrées respectivement aux sociétés SAMSE et MAURIS BOIS durant l'année 2018 (fusions absorptions).

RG BRICOLAGE, n'est pas dans le périmètre consolidé du Groupe mais est historiquement intégrée au périmètre de la DPEF.

LE COMPTOIR est entrée dans le périmètre consolidé du Groupe, et donc dans le périmètre de la DPEF, au 1^{er} janvier 2019.

Les sociétés entrées dans le périmètre consolidé du Groupe après le 1^{er} janvier 2019 ne sont pas prises en compte dans le périmètre de la DPEF pour 2019 (DEGUERRY-SAMSE, SOVAPRO, SOVAPRO MHD, LOIRE MATERIAUX, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES).

La société SWEETAIR FRANCE a été vendue courant 2018 ; elle ne fait donc plus partie du périmètre juridique et commercial du Groupe.

Le présent rapport se décline en 3 volets : social, environnemental et sociétal.

A chaque volet, un tableau, reprenant les indicateurs sélectionnés de la GRI, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre.

Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement, sont dans le texte qui précède chaque tableau.

Conduite du changement et transformation stratégique

L'ambition du Groupe est de faire évoluer son réseau de distribution historiquement monocanal vers un réseau de distribution efficient, phygital et omnicanal.

Pour accélérer la conduite du changement, le Groupe s'est doté, début 2019, d'une Direction de la Transformation pilotée par le Directeur des Achats Commerce Groupe et le Directeur des Ressources Humaines Groupe permettant ainsi la mise en place d'un tandem opérationnel métier et RH. Cette Direction de la Transformation s'occupe notamment d'organiser des Commissions Opérationnelles Groupe (COP) dédiées aux grands enjeux de l'omnicanalité dans le business, de faciliter les visions stratégiques et l'alignement au sein du Comité Exécutif sur les grandes orientations à prendre et de coordonner les projets et feuilles de route Métiers tout en favorisant une meilleure priorisation et allocation des ressources.

Cette transformation du Groupe est accompagnée à tous les niveaux par les services de la Direction des Ressources Humaines. Leur implication ainsi que les actions qu'ils mettent en place pour accompagner la transformation du Groupe ont permis au Groupe SAMSE d'être nominé pour la 3^{ème} édition des **Victoires des Leaders du Capital Humain et de remporter le trophée d'or de la catégorie « Transformation Stratégique »**.

Horizon Bleu (exercice 2020)

En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

Cette acquisition a porté la participation de DUMONT INVESTISSEMENT à 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de la société SAMSE et a mis fin au pacte d'actionnaires conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE. Elle s'est accompagnée de la renonciation, par BME FRANCE, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour.

Avec ce projet, nommé Horizon Bleu, le Groupe SAMSE ouvre une nouvelle page de son histoire dans un contexte lui permettant de réaffirmer son identité et ses valeurs.

« C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour le Groupe SAMSE. Accompagnés par nos actionnaires familiaux et salariés, nous allons poursuivre notre développement en nous appuyant sur l'engagement de nos équipes et les valeurs de notre entreprise qui ont contribué à ses performances et sa pérennité. »

Olivier Malfait

Le modèle d'affaires

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, le Groupe SAMSE s'étend en France à travers un réseau dense de près de 350 points de vente.

Avec ses 2 métiers, le négoce et le bricolage, le Groupe SAMSE, propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité.

L'établissement du modèle d'affaires du Groupe SAMSE, permet de mettre en évidence les ressorts financiers et extra-financiers au cœur de sa stratégie.

Cette grille synthétique de lecture permet ainsi de mettre en évidence les performances, les leviers de croissance, les engagements RSE ainsi que la création de valeur que génère le Groupe SAMSE. Cette représentation, permet d'illustrer la matérialité des enjeux RSE directement liés à l'activité du Groupe.

Les priorités sociétales figurent au premier rang des préoccupations et des engagements de l'entreprise.

Aussi est-il important que le Groupe SAMSE, dans un contexte très compétitif, porte une haute exigence dans sa gestion d'approvisionnement non seulement pour répondre aux ruptures de stocks des différents points de vente, mais surtout pour anticiper le concept d'achat du consommateur.

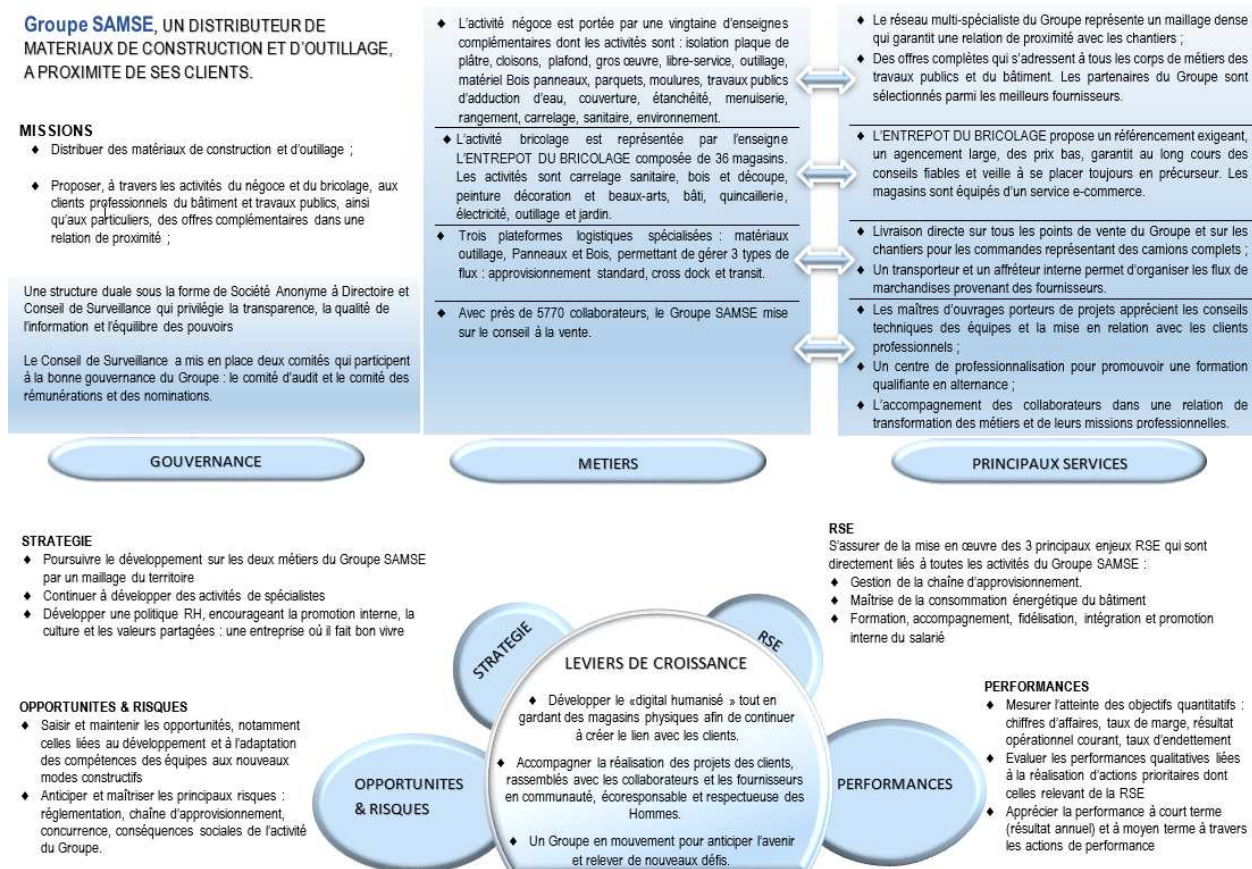
Le secteur de la distribution de matériaux de construction et d'outillage qui concourt à revitaliser l'économie, contribue également au développement harmonieux de la planète et au vivre ensemble. C'est pourquoi le Groupe SAMSE s'engage à améliorer la consommation énergétique de ses bâtiments, en participant à l'élaboration du référentiel RT2020.

Parce qu'avant tout, le Groupe SAMSE attache une grande importance à l'aspect humain, l'attractivité et le développement de ses collaborateurs sont essentiels à son développement.

« Notre mission est de former l'ensemble de nos équipes à être des courroies de transmission entre l'expérience et l'avenir. »

François Bériot

Le schéma ci-après offre aux parties prenantes du Groupe SAMSE une grille synthétique de lecture de ses missions, de ses performances, de ses leviers de croissance, de ses engagements RSE, de sa stratégie, de ses risques et opportunités.



Charte et principaux enjeux RSE

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, handicapés).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

Principaux risques extra-financiers

Le Groupe SAMSE a travaillé, début 2020, à l'actualisation de la cartographie de ses risques globaux, publiée au paragraphe 3.4 du Document d'enregistrement universel. Il s'attache désormais à faire ressortir des plans d'actions en lien avec cette cartographie actualisée.

Le Groupe SAMSE prendra le temps d'adapter en conséquence sa DPEF 2020 qui présentera les

nouveaux facteurs de risques identifiés et les plans d'actions menés en lien avec cette nouvelle cartographie.

Il a donc été décidé de ne pas publier dans la DPEF 2019 ces nouveaux facteurs de risque et de présenter le suivi des plans d'actions déployés sur 2019 en réponse aux risques extra-financiers qui étaient ressortis des cartographies précédentes.

Principaux Thèmes	Enjeux
Capital humain et climat social interne	Employeur local responsable Attractivité et développement de tous les talents Prévention / Santé / Sécurité au travail Dialogue social Diversité et égalité des chances
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Partenariat avec des fournisseurs locaux Elaboration d'une charte RSE fournisseurs
Atteinte aux droits de l'Homme et manquements aux règles éthiques	Respect de la législation française Respect de la réglementation européenne sur la protection des données personnelles Elaboration d'une charte du Comité Ethique Lutte contre la corruption
Santé et sécurité des utilisateurs	Conformité des produits à la vente
Changement climatique	Démarche de réduction des émissions de GES Réduction de l'impact carbone des achats et de la logistique du Groupe
Protection de l'environnement	Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments Respect de la réglementation environnementale Gestion des déchets et utilisation des ressources
Offre produits	Proposer des offres éco-innovantes, éco-responsables et durables

Les 3 principaux enjeux sont identifiés ci-dessous

La Direction du Groupe a choisi de mettre en avant 3 clés de performance extraites de sa charte, développées ci-après :

- ⇒ **La formation des salariés en matière de sécurité.**
- ⇒ **La réduction des consommations énergétiques.**
- ⇒ **Le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.**

Responsabilité sociale

Depuis 2017, le Groupe a fait évoluer la gouvernance des enjeux RH au sein de l'entreprise.

Après avoir recruté un nouveau DRH en début d'année 2017, le Groupe a renforcé la Direction des Ressources Humaines qui englobe les fonctions Paie, Gestion du Personnel, Affaires Sociales, Relations Sociales, Développement RH, Recrutement, Formation et Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH),

Une Commission Opérationnelle Groupe dédiée aux Ressources Humaines (COP RH), a été créée au sein du Groupe en 2017. C'est une instance de gouvernance composée d'une cinquantaine de membres incluant des dirigeants du Groupe, des managers et des experts de la fonction RH qui se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée, projeter de manière collégiale les grands enjeux RH et décider des grandes priorités de l'année à venir. Les grands projets de transformation RH sont également suivis par cette instance.

Parmi les grands enjeux pour le Groupe, la transformation RH a été identifiée comme un sujet phare pour les prochaines années. Un séminaire de 2 jours a été organisé avec l'ensemble des dirigeants du Groupe pour projeter les stratégies des 5 prochaines années et faire du Groupe SAMSE un Groupe reconnu pour son attractivité et sa qualité de vie au travail.

Les grands enjeux RH identifiés pour le Groupe sont les suivants :

- L'accélération du recrutement,
- L'attractivité,
- Le développement des compétences,
- La mobilité et la promotion interne,
- La satisfaction des collaborateurs,
- La conduite du changement, et
- Le développement managérial.

Durant l'année 2019, tout en agissant sur ces priorités, des avancées significatives ont été réalisées telles que l'animation de la démarche Satisfaction des Collaborateurs, la mise en place d'une protection sociale commune à la majorité des enseignes du Groupe, la mise en place de parcours de formation pour plus d'une centaine de managers siège et terrain et la diffusion d'un Bilan Social Individualisé pour 3 500 collaborateurs du Groupe.

En parallèle, des actions ont été menées par le service Sécurité et Prévention des Risques afin d'assurer la santé et la sécurité des collaborateurs au travail qui est un des enjeux clés pour le Groupe.

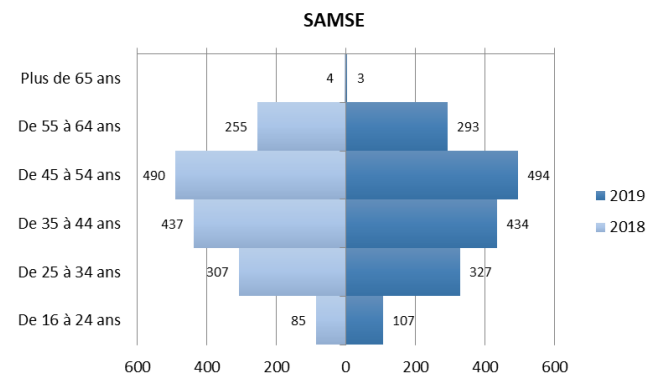
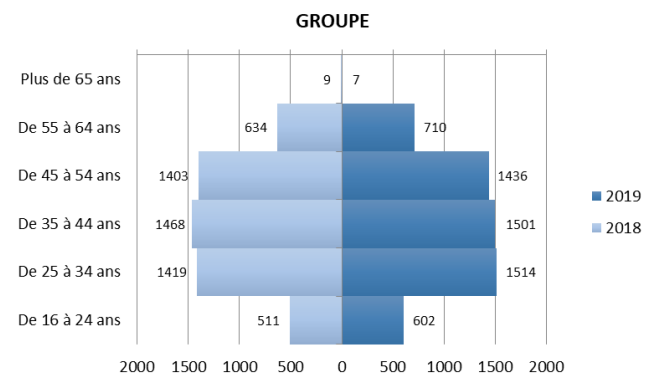
Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont également poursuivies chaque année par les différents services, comme le service logistique qui travaille de manière continue à l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs.

Employeur responsable

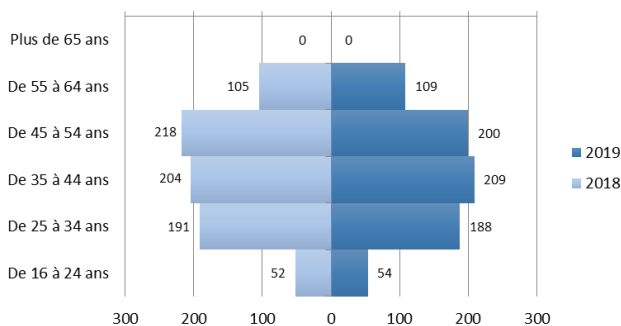
Une structure d'emploi stable

Répartition des employés, par tranche d'âge (LA 12)

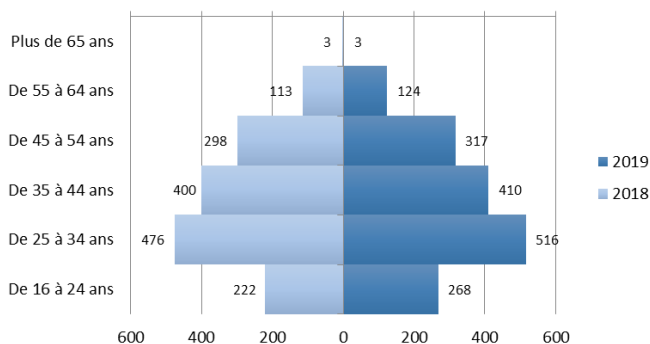
L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 39,77 ans (en légère baisse par rapport à l'année précédente dans toutes les entités). Il est plus élevé dans l'activité négoce (SAMSE 42,71 ans et DORAS 40,99 ans) que dans l'activité bricolage (LA BOITE A OUTILS 36,66 ans). Ci-après, les répartitions selon les différentes tranches d'âge :



DORAS

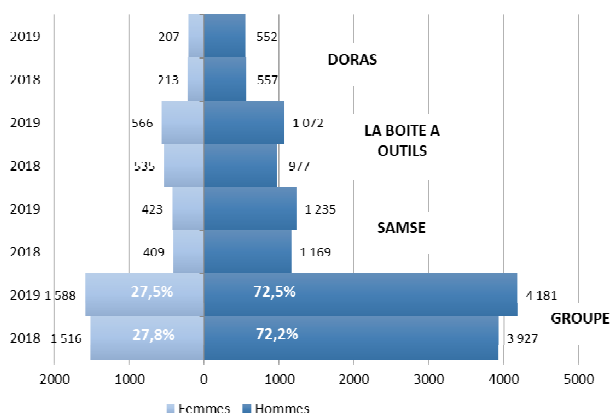


LA BOITE A OUTILS



Répartition des employés, par sexe (LA 12)

La proportion de femmes dans le Groupe est de 27,5 % en 2019 (en baisse de 0,3 point par rapport à 2018). Les hommes représentent 72,5 % de l'ensemble des collaborateurs. Les femmes sont plus nombreuses dans l'activité bricolage, elles constituent 34,6 % de l'effectif de LA BOITE A OUTILS en 2019.



Création d'emplois

Les mesures prises en faveur de l'emploi

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Pour toutes les catégories professionnelles, s'agissant des modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, le Groupe a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2019, 43 667 candidatures ont été traitées pour 2 377 candidats recrutés (600 candidats ont été rencontrés sur 14 forums en France). A titre de comparaison, 30 128 candidatures avaient été traitées en 2018 et 20 080 en 2017 (LA 1).

Cette politique accompagne la croissance du Groupe dont l'effectif a augmenté de 6 % passant de 5 443 personnes en 2018 à 5 769 en 2019 (LA 1).

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un site « carrières » : groupesamserecrute.fr, des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser son image de marque et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche. En 2018, la DRH a lancé un projet de refonte de son site de recrutement via appel d'offres avec pour objectifs de proposer à l'utilisateur / au candidat une entrée dans l'univers du Groupe à travers un site aux couleurs de l'enseigne qui recrute plutôt que de celle du Groupe, une ligne éditoriale dynamique et de nouveaux contenus.

En 2015, la stratégie Marque Employeur du Groupe SAMSE a été récompensée par une Victoire d'argent sur l'évènement organisé par le magazine DECIDEURS : Victoires des Leaders du Capital Humain.

Les candidats peuvent suivre les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout cela est possible grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

En 2017, le Groupe SAMSE a choisi de s'engager aux côtés d'associations actives dans l'éducation et l'insertion des jeunes issus des quartiers et de la diversité.

Un partenariat avec l'association Sport dans la Ville a été initié pour faciliter l'embauche des jeunes via le programme spécifique Job dans la Ville. Une dizaine de jeunes ont pu découvrir les métiers du négoce et du bricolage à l'occasion d'une journée « portes ouvertes » organisée spécifiquement pour eux.

La région Grand Lyon a, quant à elle, signé la charte Entreprises et Quartiers, sous la houlette de la Préfecture du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une convention a été signée entre l'entreprise et la Région pour les années 2017 et 2018.

L'année 2019 a permis la finalisation du partenariat 100 chances 100 emplois grâce auquel le Groupe rejoint un réseau d'entreprises qui offre un parcours sur-mesure pour les jeunes de 18 à 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle.



L'ambition de 100 Chances 100 Emplois est d'atteindre le meilleur niveau d'efficacité (mesuré en nombre d'accès à l'emploi ou à des formations qualifiantes) en proposant un processus simple et donc compréhensible afin que chaque acteur apporte sa plus grande valeur ajoutée.

Cela illustre un objectif économique et sociétal du Groupe qui peut se résumer selon ces 3 idées fortes :

- répondre à des besoins économiques locaux en repérant des potentiels dans les ZUS,

- promouvoir l'égalité des chances par un parcours personnalisé d'insertion professionnelle,
- s'appuyer sur un partenariat durable entre les acteurs économiques, les acteurs de l'emploi, les responsables associatifs, les services de l'état, les collectivités locales, animé par une entreprise pilote.

Le Groupe SAMSE est également signataire en 2019 d'une charte d'engagement pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle en Isère à travers PAQTE : le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.

Les engagements prioritaires de la DRH en 2019 ont été les suivants :

- sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise,
- favoriser l'accès à l'alternance,
- recruter de manière non discriminatoire.

Depuis 2018 le Groupe met l'accent sur l'intégration des nouveaux embauchés via le développement de parcours et de kits d'intégration.

Une campagne d'alternance a été lancée permettant l'embauche, en 2019, pour l'UES négoce de 77 jeunes (hors CQP) et 40,5 pour l'UES bricolage.

Face aux problématiques de recrutement, la cooptation a été lancée en janvier 2018, permettant à 50 personnes d'être embauchées grâce au réseau des employés sur 2018 et 37 personnes sur le premier semestre 2019.

La politique sociale et de rémunération

Le Groupe s'emploie à développer une politique attractive en matière d'avantages sociaux. La politique de rémunération du Groupe se structure autour du salaire de base auquel s'ajoutent des éléments conventionnels ou unilatéraux (prime d'ancienneté, prime de vacances, prime de Noël...), des variables liés aux métiers (primes d'habillement...), ainsi qu'un intéressement et une participation, le tout allié à un Plan d'Épargne Groupe (LA 2).

On notera que les accords de participation mis en place au sein du Groupe sont souvent assortis d'une formule dérogatoire plus favorable que la loi et le Plan d'Épargne Groupe bénéficie de mécanismes d'abondement attractifs permettant aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux.

En 2019, pour améliorer le pouvoir d'achat de ses collaborateurs, le Groupe a en outre décidé d'utiliser la faculté offerte par la loi "portant mesures d'urgence économiques et sociales" du 24 décembre 2018, de verser une prime exceptionnelle d'un montant allant de 300 € à 500 € par collaborateur à temps plein selon les sociétés.

Le bénéfice d'une mutuelle et de la prévoyance permettent par ailleurs de bénéficier d'une politique en matière de santé et de prévoyance très favorable aux collaborateurs. En 2019, un appel d'offre a été lancé afin d'en améliorer encore le dispositif et d'en élargir le bénéfice au plus grand nombre d'entreprises du Groupe. Un travail d'envergure avec les filiales a permis de choisir un nouveau prestataire commun, Gras Savoye, aussi bien pour la mutuelle que pour la prévoyance pour la grande majorité des entités du Groupe. Le nouveau dispositif apporte non seulement des améliorations concernant les prestations mais également des améliorations tarifaires.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE offre à ses collaborateurs des réductions sur les achats effectués dans les sociétés du Groupe pouvant aller jusqu'à 30 % de remise.

L'organisation en Unité Economique et Sociale (UES SAMSE et UES BRICOLAGE notamment) permet aux collaborateurs de bénéficier d'avantages sociaux tenant compte des spécificités des métiers. En fonction du degré d'intégration de nouvelles sociétés dans le Groupe, ces dernières peuvent intégrer l'une des UES, permettant ainsi aux nouveaux collaborateurs de bénéficier des avantages liés à cette appartenance (intégration de FOREZ MAT au 1^{er} janvier 2019 par exemple).

D'une manière plus générale, le Groupe SAMSE entend faire bénéficier ses salariés de moyens modernes de pilotage de leur dossier administratif notamment par la mise en place d'un dispositif dématérialisé et sécurisé tel que le coffre-fort électronique mais également par la mise à disposition d'informations sur l'intranet du Groupe.

L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités et la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) afin de permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonniers de

montagne). Des accords sur le temps de travail viennent compléter le dispositif d'une manière générale ou spécifique, notamment sur la question du travail de nuit, dont le dernier avenant date de 2017.

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés concernant leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant par rapport à la pratique dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors des fortes périodes d'activité bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale notamment.

En 2017, le Groupe SAMSE a lancé un projet ambitieux de gestion des temps de travail grâce au développement d'un outil de gestion des temps et de planification, KELIO, dont le déploiement a été progressif sur 2018 et 2019. A ce jour, l'outil est déployé sur la grande majorité des enseignes du Groupe.

En 2018, le Groupe a initié une réflexion sur la mise en place de nouveaux modes d'organisation du travail (travail en agence, travail nomade en fonction des déplacements, travail à domicile...)

Cette réflexion collaborative entre les managers et les Directions a permis la mise en place sur 2019 d'une expérimentation réussie, par le biais d'une Charte, sur ces nouveaux modes d'organisation du travail.

Bien-être, santé et sécurité au travail

L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

La santé et la sécurité de ses collaborateurs sont une priorité pour le Groupe.

Un programme spécifique a été élaboré afin de diffuser une Culture Sécurité et Prévention. Le but étant de sensibiliser positivement l'ensemble des collaborateurs.

A chaque étape de sa carrière, le collaborateur est accompagné, équipé, formé afin de lui permettre de mieux appréhender son environnement de travail et donc le prémunir d'accidents éventuels pour lui ou ses collaborateurs.

L'intérêt de l'approche culturelle de la prévention des risques est aussi de préserver la santé des clients.

Une Direction Sécurité et Prévention organise et veille à la diffusion de ce programme.

Ainsi, en centrale, toutes les fonctions supports sont porteuses des divers sujets sécurité et l'intègrent dans leur quotidien.

A cela s'ajoute une équipe de 14 animateurs sécurité pour la partie négoce, dont DORAS et M+ MATERIAUX et 4 prévenants pour la partie bricolage, qui œuvrent sur le terrain au quotidien pour la mise en œuvre de cette culture.

Pour soutenir cette sensibilisation quotidienne, un référentiel Sécurité Groupe a été créé en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sureté et Environnement.

Des évaluations régulières ont pour vocation d'accompagner les agences dans la mise en œuvre de cette politique, mais aussi de déterminer les axes d'amélioration.

Ces évaluations, accompagnées d'une analyse stratégique des accidents du travail et des intrusions, permettent de faire évoluer la sécurité et la sureté du Groupe en adoptant des plans d'actions adaptés. Le taux de fréquence des accidents du travail pour le Groupe est passé de 33,30 en 2018 à 33,21 en 2019. Le taux de gravité est passé de 1,79 à 1,76 (LA 6).

Tous les managers de l'entreprise sont formés à la sécurité et veillent à la bonne application des préconisations auprès de leurs équipes.

De la même manière, les sujets Sécurité et Prévention sont portés au sein des CSE, par les collaborateurs formés aux sujets de la Santé et de la Sécurité au travail. 100 % de l'effectif total du Groupe est représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés (CHSCT) (LA 5).

Par ailleurs, des investissements sont réalisés chaque année pour renouveler les différents équipements, mais aussi en innovation, ou encore en formation.

Enfin, toute cette démarche est portée via un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel.

Ce programme de prévention complet qui vise les collaborateurs mais aussi les clients est continuellement mis à jour pour toujours mieux les protéger.

⇒ **la clé de performance : la formation des salariés en matière de sécurité.**

Depuis 4 ans, dans le négoce, le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié, dédiées au domaine de la sécurité, oscille entre 3,41 h (2016) et 4,33 h (2018). En 2019, la moyenne est à 3,66 h. Il a été constaté une baisse des formations FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) pour les conducteurs routiers pour 2019, ce qui explique la baisse globale.

Les 4 grands thèmes développés sont :

- la conduite et la manutention de chariots,
- la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...),
- l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple),
- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

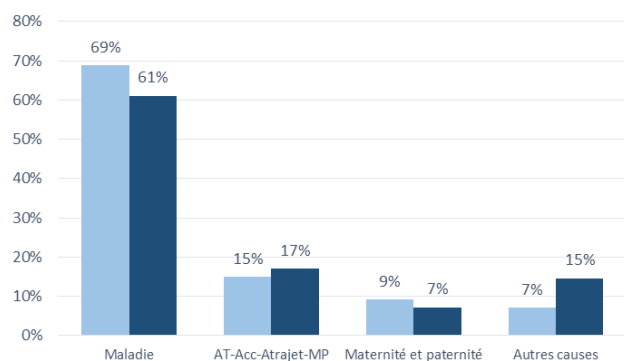
Absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes.

Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution et selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2019.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et les jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires...).

Absentéisme & CAUSES



L'amélioration des conditions de travail

Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont poursuivies chaque année.

Depuis 2015, des actions sont menées de manière continue pour apporter plus de confort aux chauffeurs du négoce sur leur outil de travail, le camion de livraison. Ainsi, sur les nouveaux camions du Groupe de nombreux équipements ont été améliorés :

- cabine suspendue pneumatiquement sur 4 points (option choisie systématiquement),
- caméra de recul,
- bluetooth intégré,
- escabeau mobile avec une main courante intégrée dans la conception du châssis pour monter et descendre du plateau sans risque de chute,
- porte-équerres en aluminium, au sein du châssis, afin de mettre en place et d'enlever les équerres d'arrimage sur les produits et d'éviter une chute en hauteur de l'opérateur ou un choc à la tête,
- support de stockage des patins en téflon de répartition de charge, intégré à côté de chaque stabilisateur pour limiter le plus possible la manutention de l'opérateur,
- sièges chauffants (sur toute commande Renault Trucks),
- soufflette à air pour le nettoyage des cabines,
- phare de travail sur la grue afin d'augmenter la vision de nuit.

Après des essais concluants en 2019 sur l'équipement d'accroche et de décroche automatique du lève palettes avec la grue (pour éviter que le chauffeur monte et descende du plateau et ainsi limiter les chutes de hauteur), le Groupe va procéder à un équipement progressif des camions-grues concernés.

Plus généralement, est poursuivie une démarche de réflexion et de test avec les fournisseurs pour tous les équipements susceptibles d'améliorer l'ergonomie et donc les conditions de travail.

Sur les chariots élévateurs, des améliorations ont également été apportées, comme par exemple des feux LED pour accroître la visibilité.

Toutes ces améliorations sont réalisées en concertation avec les personnes concernées.

En effet, le service Moyens Matériels du Groupe SAMSE gère un parc de 500 camions-grue et plus de 1000 chariots élévateurs répartis dans les 350 points de vente du Groupe ainsi que sur les plateformes logistiques. Lors des achats de nouveaux camions, le responsable du service Moyens matériel réunit systématiquement le chauffeur qui a besoin de remplacer son camion, le chef de l'agence dont il dépend et le Directeur de Région. Il est important que le chauffeur donne ses contraintes techniques, selon les marchandises qu'il a l'habitude de transporter, les types de chantier qu'il livre couramment, et son mode de conduite. Lui mieux que quiconque connaît les conditions dans lesquelles il travaille. Un environnement montagne est différent d'un environnement urbain ; d'une région à l'autre, l'architecture change, donc la typologie des produits aussi.

Côté bricolage, un nouveau mobilier de caisse plus ergonomique a été élaboré en 2014, à la suite de différents ateliers de travail avec les utilisateurs tout en suivant la norme NF X35-701. Le déploiement s'est achevé en 2016 ; depuis tous les magasins de bricolage en sont équipés.

La santé des collaborateurs

Deux dispositifs d'accompagnement

Depuis 2007, une coach interne certifiée « coach and team » membre de l'ICF (International Coach Fédération), propose dans le cadre du « Pôle Ressources Managers » des actions visant le développement de la performance, de l'autonomie et de la responsabilisation, permettant ainsi de développer le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque coaching individuel ou collectif s'appuie sur un objectif, des critères de mesures et une durée plus ou moins longue d'accompagnement. Une soixantaine de collaborateurs bénéficient annuellement d'un coaching individuel.

Chaque année, dans chaque région, les Directeurs de Région négoce ou chefs d'agence co-construisent avec la coach interne des séminaires visant à renforcer cohérence et cohésion des équipes, et ce depuis plus de 10 ans. Le coaching d'équipe touche une quinzaine d'équipes par an.

Par ailleurs et pour aller plus loin dans la démarche de développement de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires

sociaux sur ce sujet en 2011. A cette occasion, a été mis en place un dispositif d'écoute confidentiel : « Besoin d'en parler » au travers d'un numéro de téléphone et d'une adresse email. Le destinataire est la coach interne qui rencontre les personnes, analyse le besoin et coordonne les actions de soutien appropriées.

« Besoin d'en parler » a pour vocation de permettre à tout collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue (LA 7). Cela peut toucher des problématiques psychologiques, relationnelles, financières, de santé ou de logement. Une trentaine de cas dans l'année en moyenne est recensée par ce biais.

Ces 2 dispositifs (coaching et écoute confidentielle) interviennent en préventif ou en curatif et contribuent à réduire les risques psychosociaux.

Ces 2 axes sont le signe concret de la volonté de la Direction Générale de prendre en compte la dimension humaine et la qualité de la relation dans les équipes. Cette compétence en interne permet de la souplesse dans les interventions et garantit une bonne connaissance de la culture et du fonctionnement de l'entreprise.

Les démarches d'étude de la satisfaction des clients et des collaborateurs

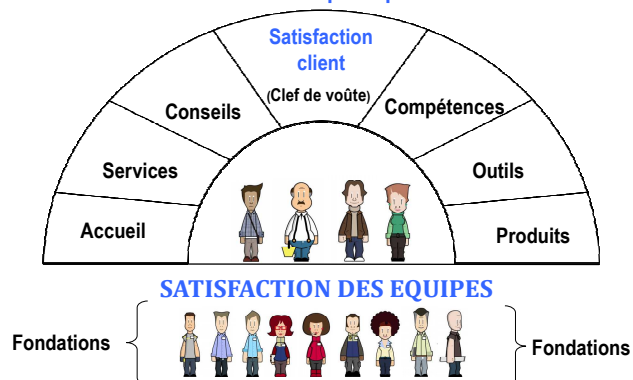
L'activité bricolage a adopté, dès 2013, une démarche « Satisfaction Client » basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès de tous les collaborateurs.

Sur chacun des sites, des réflexions sont animées en autonomie par les salariés, autour des axes suivants :

- la satisfaction des équipes (santé et bien-être au travail), véritable fondement de cette démarche,
- la qualité de l'accueil, des services et des conseils,
- la qualité des outils, des produits et des processus internes,
- la satisfaction des clients.

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes ont été priorisées et sont désormais conduites chaque année au sein des magasins et des équipes.

Une démarche globale La satisfaction client : le principe de l'arche



En 2017, LA BOITE A OUTILS a débuté une autre étape de sa démarche Satisfaction Client avec l'élaboration d'une vision partagée impliquant l'ensemble des 1 500 collaborateurs de l'enseigne. Il s'agit d'un processus collaboratif pour construire l'Entreprise de demain autour d'un fil rouge : devenir l'Entreprise préférée des collaborateurs, des fournisseurs et des clients en 2022.

Cette nouvelle étape s'est concrétisée par 140 ateliers de travail dont les résultats ont été présentés lors d'un séminaire d'entreprise réunissant 350 collaborateurs, tous métiers et statuts confondus, en juin 2017.

De ces travaux qui ont fait l'objet d'une priorisation d'actions sur place, 4 grandes trajectoires d'Entreprise ont été identifiées par le collectif pour les années à venir axées sur la vocation métier, la communauté, l'éthique et l'empreinte ainsi que le bonheur en entreprise.

Au total, 54 chantiers d'avenirs ont été répertoriés.

C'est toi
QUI EN PARLES
le mieux !

En octobre 2015, la Direction Générale du Groupe a lancé un projet d'entreprise pour SAMSE sur le thème de la satisfaction des collaborateurs et des clients. Cette démarche, appelée « SatisfAction, partageons pour construire », a impliqué l'ensemble des salariés de l'enseigne et a découlé sur des plans d'actions mis en œuvre les années suivantes.

Dans la continuité de SatisfAction, un baromètre digital anonyme de mesure de la satisfaction des collaborateurs, intitulé « C'est toi qui en parles le mieux », a été déployé du 2 au 31 mai 2019 dans les sociétés SAMSE et LA BOITE A OUTILS.

Il se compose de 58 questions relatives au travail, à l'organisation, la relation, l'évolution du collaborateur, les politiques de rémunération et de partage ainsi que la culture et les valeurs de l'entreprise. Les réponses se font sur une échelle en 5 points (de « Tout à fait d'accord à « Pas du tout d'accord »). A la fin de chaque thème on retrouve une question ouverte permettant aux collaborateurs d'apporter des précisions ou de faire des suggestions d'amélioration.

Les collaborateurs s'y connectent par un simple lien internet en renseignant :

- leur société,
- leur région,
- pour les salariés SAMSE : leur métier,
- pour les salariés LA BOITE A OUTILS : leur magasin,
- leur ancienneté (moins de 5 ans, entre 5 et 15 ans, plus de 15 ans).

Afin de garantir l'anonymat des participants, il est nécessaire que l'accès au baromètre se fasse sans identifiant et que les clés d'entrée citées ci-dessus ne permettent pas d'identifier les salariés.

Sur les 3 484 personnes interrogées, 2 274 ont répondu, soit un taux de participation de 65 %. Cela correspond à un taux de participation de 55 % pour le négoce et de 74 % pour le bricolage.

L'axe portant sur le travail a reçu la plus haute note avec 7.9/10 alors que l'axe organisation a reçu la plus basse note avec 7.1/10. Le score général était de 7.5/10, ce qui est très bon pour un questionnaire portant sur la satisfaction au travail.

Globalement, les notes étaient plus élevées pour les salariés avec plus de 15 ans d'ancienneté. Certaines régions ont reçu un meilleur score que les sièges.

Entre fin 2019 et début 2020 l'avis des collaborateurs a permis d'orienter les plans d'actions qui, une fois mis en place, contribueront à la satisfaction des salariés du Groupe SAMSE de demain.

Comme prévu, en 2020 d'autres filiales du Groupe rejoindront le projet « C'est toi qui en parles le mieux » afin d'inscrire la satisfaction des collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.

Le développement des compétences

La formation (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non-discrimination salariale pour l'accès à la formation.

La performance des collaborateurs repose sur le savoir, savoir-faire et savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de développement des compétences, le Groupe engage des budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce et les techniques produits que sur le management, la supply chain, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH) et sur l'intranet du Groupe « PLANET ». L'accès à ces offres de formation est largement communiqué auprès des managers et des collaborateurs. Cela a permis la réalisation en moyenne par salarié sur 2019 de 19 h de formation pour les ouvriers/employés et les techniciens/agents de maîtrise et 26 h pour les cadres (LA 9).

Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance (Certificat de Qualification Professionnelle, CQP) sur les métiers du négoce.

En 2019, 53 collaborateurs ont suivi ces programmes au travers des 3 qualifications suivantes : CQP Chef d'agence, CQP ATC et CQP Vendeur conseil. Le Groupe a été référencé organisme de formation sur DATADOCK en 2017. DATADOCK, la nouvelle plateforme unique de référencement, permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation vis-à-vis des 6 critères qualité définis par la loi.

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui propose une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour permettre aux nouveaux entrants (237 collaborateurs en 2018, 233 collaborateurs en 2019) de découvrir le Groupe, ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un livret d'accueil leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions et en mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoce, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoce et dans une nouvelle gestion des ventes.

Afin de faciliter l'accès à la formation au plus grand nombre de collaborateurs, des programmes d'e-learning ont été mis en place et développés dans le cadre du partenariat fournisseurs créé par l'activité bricolage. Depuis, des thématiques nouvelles sont traitées en e-learning, en appui des modules en présentiel (c'est le cas pour la sécurité, l'intégration, les applications informatiques). Les collaborateurs du négoce ont vu le lancement en 2018 d'une nouvelle plateforme de e-learning baptisée EASY. En 2019, 1 130 collaborateurs se sont déjà connectés.

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

La gestion des talents

2019 a vu la finalisation d'un nouveau moment d'échange RH, la revue de personnel : une démarche adaptée permettant à la fois à l'entreprise de disposer des ressources dont elle a besoin pour son développement et au collaborateur de construire un parcours professionnel où il s'épanouit.

Il s'agit d'un moment privilégié de décision collective : il permet d'adopter les scénarios moyen et long termes portant sur l'évolution des personnes et la couverture des postes, ainsi que les plans d'action matérialisant ces décisions. C'est un exercice exigeant, qui conduit à mailler aspirations et caractéristiques des collaborateurs d'une part, besoins futurs de l'entreprise d'autre part.

Les parcours professionnels

Afin de rendre lisibles les parcours professionnels pour ses collaborateurs, le Groupe a structuré une démarche d'évolution à travers différentes actions spécifiques :

- Après une évolution de la trame de l'entretien annuel et professionnel, la plupart des sociétés du Groupe s'est aligné sur une période de réalisation de ces entretiens. Un cycle RH a ainsi pu être défini permettant d'optimiser les process suivants : recueil des besoins, planification des formations, et revues du personnel.
- Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins de bricolage. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois. Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.
- La mise en place des CAMPUS chefs d'agence, ATC (Attachés Technico-Commerciaux) et Vendeur Conseil, dans les enseignes de négoce ainsi que CQP Magasinier chez DORAS, favorise la promotion interne.

Chaque parcours, reconnu par la FNBM (Fédération Nationale du Bois et des Matériaux), est adapté au métier exercé dans le Groupe. Les participants travaillent sur des données réelles de points de vente.

L'année 2018 a célébré les 20 ans du 1^{er} Campus. Ces parcours qui durent entre 6 et 12 mois, sont des programmes sur mesure entre SAMSE et l'IDRAC Business School. 316 personnes ont suivi avec succès ces parcours de formation ATC et chef d'agence.

- Des formations à la conduite de projet et à la conduite du changement ont été mises en place pour accompagner les managers dans le management des projets et des nouvelles organisations.
- Un programme de développement managérial a été lancé fin 2017. Il concerne 47 managers et responsables de services de l'activité négoce en 2019. De même, des parcours dédiés aux managers de l'activité bricolage ont été mis en place début 2017 pour les directions des magasins et des services supports autour de 3 thèmes principaux : le manager et son équipe, le développement personnel et l'ouverture au monde. Pour les managers opérationnels de terrain du bricolage (chefs de secteurs) un parcours a été créé en 2018. A ce jour, 105 collaborateurs ont pu en bénéficier.

Dialogue social

[Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel](#)

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication.

Par ailleurs, en 2018, les 2 UES du Groupe ont signé des accords en vue d'organiser la mise en place des CSE, au niveau central et au niveau des régions. Ces accords sont l'occasion d'engager un dialogue constructif avec les partenaires sociaux et ils ont abouti à l'organisation des élections professionnelles en octobre 2018 suivi de la mise en place des premières réunions des CSE fin 2018.

Diversité et égalité des chances

[Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées](#)

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'un aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet.

Au 31 Décembre 2019, 172 collaborateurs ont une reconnaissance handicap.

Du 23 au 27 septembre 2019 le Groupe SAMSE a accueilli pour sa « semaine de la Fondation » les associations que le Groupe a soutenues en 2018/2019 pour des conférences, des jeux, des expériences en corrélation avec les thèmes qu'elle

soutient : la lutte contre le mal logement, la santé et le handicap. fondation-groupe-samse.fr

[L'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Pour les UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS, la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives ont signé des accords portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et ont ainsi voulu acter l'importance et la richesse qu'offre la mixité professionnelle dans l'ensemble des métiers de l'entreprise. Ces accords sont arrivés à terme à fin 2018. De nouvelles négociations/plans d'actions sont en cours.

La politique du Groupe vise à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation et des conditions de rémunération de base. Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, il est alloué, depuis 2011, un budget spécifique égal à 0,1% de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts qui, concernant les écarts de rémunération en pourcentage, ont obtenu 36 points sur 40 pour l'UES SAMSE et 37 points sur 40 pour l'UES LA BOITE A OUTILS lors de la parution de l'index égalité femmes/hommes en mars 2019.

Lors de la parution de ce même index en mars 2019, les résultats suivants ont de plus été diffusés :

- UES SAMSE : 71 points sur 100.
- UES LA BOITE A OUTILS : 67 points sur 100.

Le Groupe SAMSE compte poursuivre sa réflexion sur ces questions d'égalité femmes/hommes afin d'améliorer ces résultats. Ainsi, concernant l'UES LA BOITE A OUTILS, une commission mixité a vu le jour courant du 2nd semestre 2019 pour avancer sur diverses pistes : état des lieux, communication, ouverture vers l'extérieur pour s'approprier des démarches applicables dans l'entreprise... La formalisation du plan d'action est en cours de construction avec les données travaillées avec la commission.

Concernant l'UES SAMSE, des messages ont été passés pour corriger la problématique liée aux augmentations de salaire au retour de congé maternité. Des actions plus en profondeur sont en cours d'étude pour continuer à avancer sur ces questions dans la continuité des idées initiées par la commission mixité de l'UES LA BOITE A OUTILS. De plus, dans les 2 UES des référents harcèlement et lutte contre les attitudes sexistes ont été nommés.

Les actions en faveur de l'emploi des séniors

Dans le cadre de l'accompagnement des seniors, le Groupe a développé sur l'année 2019 19 sessions d'information sur la retraite, formations délocalisées, proposant ainsi à environ 300 collaborateurs une information précise et détaillée par un spécialiste sur les conditions de départ à la retraite, les démarches à entreprendre et toutes les questions touchant à la retraite. En 2019, une session pilote avec l'organisme de formation CEGOS a permis d'accompagner des

collaborateurs de plus de 55 ans à la préparation de leur retraite grâce à une formation de 2 jours, aujourd'hui proposée au CPF (compte personnel de formation) sur temps de travail.

Egalement, les collaborateurs ont la possibilité d'avoir accès à des entretiens individualisés pour la retraite grâce à un service mis en place par AG2R, partenaire du Groupe en matière de retraite.

GR I G 4	Indicateurs	Unités	2018	2019	Δ 2019 / 2018
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT					
Volet : Emploi					
LA 1	Effectif	Nombre	5 443	5 769	*6%
	Embauches	Nombre	2 264	2 377	5%
	Licenciements	Nombre	142	154	8%
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.5.4 du document d'enregistrement universel		
LA 3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe		Voir note méthodologique ci-dessous		
Volet : Relations entre employeurs / employés					
LA 4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective		Voir note méthodologique ci-dessous		
Volet : Santé et sécurité au travail					
LA 5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés (CHSCT)	%	100	100	0%
LA 6	Taux d'accidents du travail	Nombre			
		Taux de fréquence	33,30	33,21	0%
		Taux de gravité	1,79	1,76	-2%
LA 7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité		Cf texte ci-dessus		
LA 8	Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		Cf texte ci-dessus		
Volet : Formation et éducation					
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures			
		Ouvrier / Employé	21	19	-10%
		Technicien / Agent de maîtrise	22	19	-14%
		Cadres	25	26	4%
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-dessus		
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (saisis informatiquement)	%			
		UES SAMSE	91	NC	NC
		DORAS	86	83	-3%
Volet : Diversité et égalité des chances					
LA 12	Répartition des employés, par sexe		Voir graphiques ci-dessus		
	Répartition des employés, par tranche d'âge				
Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes					
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes		Cf texte ci-dessus		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi					
LA 16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	10	3	-70%
ECONOMIE					
Volet : Performance économique					
EC 1	Rémunération des salariés	K€	223 325	242 112	8%
EC 3	Etendue de la couverture des régimes de retraites		Le régime légal est appliqué. Il existe une caisse complémentaire retraite.		

* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle pour les entités non gérées dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2019.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

LA 1 = Les effectifs présentés sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice.

** Commentaire sur la variation de cet indicateur : la hausse des effectifs se situe principalement chez SAMSE, M+ MATERIAUX et dans le bricolage ainsi que dans les entrées de périmètre (LOIRE MATERIAUX, LE COMPTOIR, DEGUERRY-SAMSE et SOVAPRO).*

Les embauches correspondent à toutes les entrées comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Les licenciements comprennent les licenciements économiques, les licenciements pour cause réelle et sérieuse, les licenciements pour faute grave, les licenciements pour faute lourde, les licenciements suite à une inaptitude non professionnelle, les licenciements suite à une inaptitude professionnelle et les licenciements suite à une fermeture définitive de l'établissement, compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Les embauches et les licenciements sont calculés sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH correspond à celui décrit au début de la DPEF en excluant BTP DISTRIBUTION, TRANSPORTS SCHWARTZ, ETS PIERRE HENRY ET FILS et ZANON TRANSPORTS.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective, respecte la législation française en vigueur et les prérogatives des instances représentatives du personnel.

LA 6 = cet indicateur est calculé sur le périmètre du SIRH. Le Taux de Fréquence (TF) des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH.

LA 11 = cet indicateur reprend la saisie informatique des entretiens annuels professionnels. Il n'y a pas de donnée 2019 pour l'UES SAMSE car la période de réalisation des entretiens dans cette UES a été modifiée à partir de 2019 et s'étend à présent du 1^{er} décembre au 30 mars. Les données ne seront disponibles qu'à partir de 2020, toujours sur le périmètre SIRH.

LA 12 = les données des effectifs répartis par âge et par sexe sont calculés sur la base des effectifs moyens par activité intégrée. La répartition par tranches d'âge est la même que celle des effectifs du SIRH.

Les données d'âges moyens présentées dans le texte précédant les graphiques sont calculées sur la base des données issues du SIRH.

Les données 2018 du graphique de répartition par sexe ont été corrigées par rapport à ce qui avait été publié en 2018.

LA 13 = en vue d'une analyse plus fine, les calculs sont basés à partir de 2019 sur la rémunération fixe et variable moyenne (pour l'UES SAMSE la prime d'ancienneté est incluse, pas de prime d'ancienneté pour l'UES LA BOITE A OUTILS).

LA 16 = il s'agit des nouvelles requêtes déposées en 2019 auprès des Conseils des Prud'hommes.

EC 1 = cet indicateur correspond à l'ensemble des charges de personnel.

Engagement sociétal en faveur du développement durable

La gestion de la chaîne d'approvisionnement

Politique d'achat

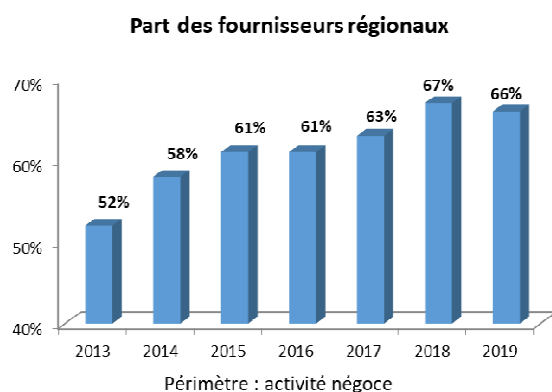
S'approvisionner au plus près des sites du Groupe

Le Groupe a pour objectif de contribuer au développement des régions où il est présent. Il tient à entretenir des relations privilégiées avec ses fournisseurs locaux (EC 9).

⇒ **la clé de performance : le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.**

Pour l'activité négoce, la proximité des industriels avec les points de vente est l'un des critères principaux pour répondre aux besoins régionaux de fournitures de matériaux.

Les fournisseurs assurent également un suivi commercial régional, indispensable à la relation client. La proportion de fournisseurs régionaux (fournisseurs basés dans les départements où les différents sites du Groupe sont implantés) a progressé de 52 % à 67 % entre 2013 et 2018. En 2019, cette proportion est de 66 %. Cette légère baisse s'explique par le déréférencement de certains fournisseurs régionaux et non par l'augmentation des relations avec des fournisseurs plus éloignés.



Pour l'activité bricolage, cette proportion est de 25 % en 2019.

En ce qui concerne l'entretien des camions, le Groupe s'efforce de recourir à des prestataires locaux pour les visites annuelles et les réparations courantes.

Aujourd'hui 96 % des interventions sur les camions sont effectuées dans un garage du même département que l'agence d'affectation. L'objectif est de choisir pour chaque agence un garage local de référence.

Relation avec les fournisseurs

Charte RSE fournisseurs bricolage

Au fil des années, le Groupe a de plus en plus été sensibilisé au respect de l'environnement.

Dans le cadre de sa vocation éthique, il a décidé d'emmener ses fournisseurs avec lui dans une démarche toujours plus éco-responsable.

Pour cela, du côté bricolage, la charte « Engagement Responsabilité Sociétale » a été intégrée à tous les contrats afin que les fournisseurs intègrent cet engagement au même titre que les accords commerciaux. Cela permet une signature de ces principes par 100 % des fournisseurs dédiés au bricolage (LA 14 et LA 15).

De plus, dans sa charte de partenariat, l'activité bricolage va ajouter un chapitre dans lequel il sera demandé aux fournisseurs de travailler avec elle sur les trois sujets suivants : lieu de production et acheminement des produits, réduction des emballages et suremballages et composants responsables, durabilité, réparabilité et recyclabilité des produits.

En partenariat avec LONGTIME, une opération de sensibilisation auprès des fournisseurs a été menée afin d'aider les fournisseurs à obtenir le label LONGTIME qui garantit la robustesse des produits, leur réparabilité, et la qualité du SAV.

Intégration de critères sociaux et éthiques dans le processus achats négoce

Depuis 2018, une nouvelle disposition est insérée dans les contrats fournisseurs dans l'article 13 « Conformité aux règles sociales, environnementales et éthiques » des contrats fournisseurs, précisant les règles relatives :

- au travail clandestin et dissimulé, et
- au respect du droit national et des principes de conventions internationales en matière sociale, environnementale et de lutte contre la corruption.

De plus, la politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. En effet, 99 % des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés en Europe.

Incitation à la prise en compte des impacts des activités des fournisseurs sur l'environnement

Depuis 2017, une nouvelle disposition est insérée dans les contrats fournisseurs négoce, dans l'article 13 « Conformité aux règles sociales, environnementales et éthiques ».

Il est ainsi demandé aux fournisseurs de s'engager sur les règles environnementales suivantes :

- respecter la réglementation locale et les conventions internationales,
- posséder des documents administratifs à jour et en règle,
- prévenir les pollutions via une analyse de risque et mettre en place les moyens de prévention,
- assurer la sécurité des meilleures techniques disponibles,
- agir dans sa chaîne d'approvisionnement pour des achats durables.

De la même manière, l'insertion de la charte RSE dans les contrats fournisseurs bricolage permet la prise en compte par les fournisseurs de cette activité de critères sociaux, éthiques et environnementaux dans leurs relations avec le Groupe.

Les certifications bois et la RBUE



La marque de la gestion forestière responsable

Depuis 2011, le Groupe SAMSE possède les certificats de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Ses clients ont ainsi la certitude que les produits achetés sont issus de sources responsables et que l'ensemble des acteurs de la filière participe à la gestion durable de la forêt.

L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui gère les données relatives aux différents cahiers des charges.

Ce bureau anime aussi le terrain par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers sont garants de la stricte application des procédures mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.



Cette organisation a permis au Groupe d'obtenir en 2019 le maintien de ces 2 certifications de chaîne de contrôle par le biais de l'audit de suivi annuel.

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires du RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Euro-péenne), le Groupe SAMSE a adopté le dispositif de diligence raisonnée proposé par le LCB.

Sur l'année 2019, certaines des agences du Groupe, situées dans l'arc alpin, sont maintenues dans la certification BOIS DES ALPES™.



Cela reflète la volonté du Groupe, en tant qu'acteur économique local important, de privilégier les circuits courts d'approvisionnement.

Ainsi, en 2019, 21 % des produits bois référencés sont certifiés PEFC, FSC ou Bois Des Alpes.

Le respect des droits de l'Homme

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme (HR 1 à HR 4, HR 7, HR 9 et HR 12).

Cependant, la question des droits de l'Homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui, eux, sont implantés dans le monde entier (HR 5 à HR 6, HR 8 et HR 10 à HR 11).

Pour LA BOITE A OUTILS, les équipes achat et le service qualité procèdent à des visites régulières sur les sites de productions afin de vérifier les conditions dans lesquelles travaillent les employés. Tous les fournisseurs sont fortement engagés à respecter les droits fondamentaux au travail de l'OIT et à les faire respecter auprès de leurs propres fournisseurs.

Cette année 2019, 61 % des fournisseurs de l'activité bricolage ont été visités (HR 10).

Pour l'activité négoce, une clause sur le respect des règles de l'OIT est intégrée dans tous les contrats fournisseurs (article 13 - Conformité aux règles sociales, environnementales et éthiques), depuis les contrats 2017. Pour l'activité bricolage, cette clause a été insérée dans les contrats 2018. En signant les contrats, les fournisseurs s'engagent donc à respecter les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement (HR 11).

En 2019, aucun comportement allant à l'encontre des droits de l'Homme ou leur faisant porter un risque significatif n'a été détecté sur les sites du Groupe ou chez ses fournisseurs (HR 3 à HR 6 et HR 8 à HR 12).

L'éthique au sein du Groupe

En 2019, le Groupe SAMSE a mis en place un Comité Ethique, organe central du Groupe SAMSE dans la gestion des alertes. Il bénéficie d'une indépendance totale dans l'exécution de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans une des mesures du dispositif SAPIN 2.

Le Comité Ethique a pour missions de recueillir et de traiter les signalements qui sont portés à sa connaissance par les lanceurs d'alertes, soit par la voie hiérarchique, soit par le biais de la plateforme d'alerte du Groupe SAMSE.

Une Charte du Comité Ethique encadrera son fonctionnement.

La prévention contre toutes les formes de discrimination

L'instance « Besoin d'en parler » (le dispositif d'accompagnement est décrit au paragraphe 3.6 - La santé des collaborateurs - du Document d'enregistrement universel) dispose d'un droit d'alerte auprès des responsables et de la Direction du Groupe SAMSE en cas de discrimination et harcèlement.

Grâce à cet outil de prévention, le Groupe SAMSE peut procéder à des enquêtes afin de mettre fin à de telles situations.

Cette instance peut également être sollicitée dans une procédure de médiation avant tout contentieux.

La protection des données personnelles

Un Groupe de travail a permis de réaliser un état des lieux des données personnelles dans les systèmes d'informations du Groupe en 2018 par la création de grilles d'audit. Sur chaque grille d'audit une analyse d'impact a été réalisée, orientée sur la protection des données personnelles.

Cette étude a mis en évidence des préconisations présentées à la Direction Générale.

Des campagnes de communication ont été réalisées pour sensibiliser les collaborateurs à ce sujet (communications par le biais des actualités de PLANET et publication d'un article dans le journal interne SAVOIR FAIRE). Dans la filiale DORAS, une sensibilisation des clients a également été menée via une communication email et sms et l'insertion d'une information à ce sujet dans l'intranet de l'univers client.

Suite aux préconisations présentées à la Direction Générale, le Groupe a continué sa mise en conformité sur 2019 avec pour ligne directrice la

prise en compte de la protection des données personnelles dès la conception d'un nouveau projet et l'accompagnement de chacun des métiers du Groupe dans la prise en compte de la protection des données personnelles qu'ils utilisent lors de leurs activités. En 2019, ont ainsi par exemple été accompagnées les équipes marketing et informatique lors de la réalisation de nouveaux site e-commerce.

Les actions de partenariat et de mécénat

Le mécénat



Bâtir une Fondation d'entreprise qui nous ressemble et qui nous rassemble

La Fondation d'Entreprise Groupe SAMSE existe depuis le 28 avril 2018.

Elle est dotée d'un budget de 500 000 € pour 5 ans (100 000 € par an).

Ses axes d'engagement co-construits lors d'ateliers collaboratifs composés de salariés sont :

- **Lutter contre le mal-logement** : agir par des projets de rénovation (financer des travaux, fournir du matériel ou des outils...).
- **La santé et le handicap** : agir par des projets d'aménagement (PMR...) dans le domaine de la santé et du handicap.
- **Des actions de solidarité** : agir par des projets liés principalement à l'enfance et à l'éducation.

Son Conseil d'Administration est composé de 6 salariés qui se sont portés candidats et de 3 membres experts dans les domaines d'intervention de la Fondation.

Les administrateurs sont élus pour 3 ans.

Le Conseil d'Administration a défini des critères d'éligibilité des projets :

La Fondation soutient en priorité des projets locaux (situés sur le territoire du Groupe), portés par les salariés et axés sur les métiers du Groupe.

Il est précisé que ces critères ne sont pas obligatoirement cumulatifs.

Le Conseil d'Administration a également organisé des comités internes de sélection des projets :

Actuellement, c'est un comité de 14 salariés de différentes enseignes du Groupe qui assure le fonctionnement de la Fondation.

Il étudie et décide de l'éligibilité des projets dans le respect des 3 axes d'engagement et des critères définis ci-dessus.

Ce comité s'organise en différentes commissions :

- communication,
- appels à projet,
- semaine de la Fondation.

Des membres du Conseil d'Administration assistent à toutes les réunions du comité.

Le comité a vu son effectif s'étoffer lors de cette 2^{ème} année d'existence de la Fondation. L'objectif est de pouvoir créer jusqu'à 3 comités répartis sur les différents territoires du Groupe.

En 2019 la Fondation s'est développée et organisée, à travers la création du site internet (www.fondation-groupe-samse.fr) et la structuration d'un processus d'appel à projet.

Une « **Semaine de la Fondation** » du 23 au 27 septembre a également été créée pour contribuer à inscrire la Fondation dans son écosystème tant interne qu'externe.

Ainsi, après un lancement remarqué avec le spectacle d'Elina Dumont, comédienne ancienne SDF, différents événements ont été organisés au siège social :

- une conférence de l'association « Ma Chance moi Aussi », venue présenter ses actions auprès des enfants les plus vulnérables des quartiers,
- une séance de découverte de Médiété® (méthode spécifiquement conçue pour répondre aux atteintes et limitations des patients atteints d'un cancer) organisée par l'association « Cami sport & cancer »,
- un escape game autour du handicap suivi par une phase de sensibilisation proposés par l'association « Comme les autres »,
- une conférence sur l'égalité femmes hommes par Mireille Baurens, maîtresse de conférence,
- une démonstration de rugby en fauteuil roulant par le « FCG Quad Rugby »,
- une soirée débat « Mécénat et bénévolat de compétence dans une économie de marché »

organisée avec l'association ECTI ; événement destiné aux salariés du Groupe SAMSE mais aussi aux entreprises qui pratiquent le mécénat, aux personnes retraitées, aux entrepreneurs...

- une conférence par l'association « Un toit pour tous » sur la lutte contre le mal logement,
- une rencontre avec la « Mission Locale Sud Isère » autour du parrainage des jeunes.

Cela a été l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux différentes thématiques abordées, de leur permettre de rencontrer les associations et leurs bénévoles et de les aider à comprendre l'engagement de ces derniers.

Au cours de l'exercice 2019, la Fondation d'Entreprise Groupe SAMSE a soutenu les projets suivants :

ADAMS ADFE : *Renouvellement d'un véhicule utilitaire pour le chantier d'insertion "serrurerie - métallerie".*

Cette association permet à des personnes éloignées de l'emploi de pratiquer une activité salariée tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel afin d'accéder à de l'emploi durable. Depuis 2017, un nouvel Atelier Chantier d'Insertion a été créé sur une activité métallerie. Ce projet, porté par un salarié de l'Entrepôt du Bricolage Siège, peut compter sur la Fondation notamment pour le renouvellement d'un véhicule utilitaire qui servira sur ce chantier.

L'Arche : *Création de lieux de vie pour des personnes avec un handicap mental à Veyrier-du-Lac.*

Depuis 55 ans, L'Arche crée et anime à travers le monde des communautés où vivent et travaillent ensemble des adultes en situation de handicap mental et les assistants salariés ou volontaires qui les accompagnent. La Fondation accompagne l'Arche dans la rénovation d'un bâtiment qui accueillera à terme 8 personnes en situation de handicap mental. L'association s'est rapprochée d'un salarié de la plateforme Brézins qui, depuis, soutient et porte le projet.

Espace Renaissance : *Création de la Maison Renaissance de Juvignac - accueillir les familles d'enfants hospitalisés.*

Cette association de 700 adhérents, dont un salarié de M+ Matériaux Baillargues, a comme objectif l'aide à l'enfance maltraitée ou violentée, malade ou handicapée, défavorisée. La Fondation apporte son aide pour la réalisation de la Maison Renaissance, destinée à accueillir les familles d'enfants hospitalisés pour une longue durée et à

leur permettre de rester auprès d'eux le temps de leur hospitalisation.

Grenoble Gounghin : *Reconstruction de l'enceinte de l'école.*

Dans le cadre de la Coopération Décentralisée entre Grenoble et Ouagadougou, cette association agit dans le quartier Gounghin et participe à son développement éducatif, sanitaire et social et économique.

Le don de la Fondation va principalement permettre de reconstruire l'enceinte de l'école, aujourd'hui presque entièrement détruite. C'est une salariée SAMSE à la retraite depuis peu et engagée au quotidien dans la Fondation qui a présenté ce beau projet.

La Parenthèse : *Réunion, échange et questionnement sur la vie avec un cancer - soutien psychologique par une psychologue.*

Début 2018, l'idée est née au sein du Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble de pouvoir proposer un atelier convivial d'espace de paroles, d'échange d'expériences, ouvert à tous, dans le respect de chacun, la bienveillance, l'écoute, sans jugement, sans tabou afin de pouvoir pallier ce maillon manquant dans la complète prise en charge de la personne atteinte de maladie cancéreuse. Ce projet est porté par un salarié du service sécurité.

Lepetit Mateo : *Rénovation d'une maison d'accueil pour les enfants malades.*

Cette association vient en aide aux enfants malades de la leucémie en favorisant l'accès au traitement par immunothérapie. La Fondation apporte son aide afin de permettre la rénovation complète d'une maison à Saint-Pierre de Chartreuse qui propose d'accueillir les enfants malades et leurs familles lors d'un séjour hors du temps pour les aider à oublier la maladie. Ce projet est porté par un salarié du service informatique.

Les nouveaux jardins de la solidarité : *Création d'un hangar pour des conditions de travail plus dignes.*

Ce chantier d'insertion accueille des personnes en grande difficulté et longtemps éloignées de l'emploi. Il s'agit de leur permettre, par le travail et un accompagnement adéquat, de lever les freins à l'emploi et d'y accéder dans le monde ordinaire. La Fondation participe à la construction d'un nouveau bâtiment qui contribuera à améliorer la qualité de vie des bénévoles et salariés.

RACCORD : *Raccorder les médecins et les familles de personnes atteintes de troubles liés aux anomalies du corps calleux.*

C'est un salarié de SAMSE Vienne, lui-même membre de l'association, qui a présenté à la Fondation cette association dont l'action principale est le soutien aux familles et atteints de troubles liés aux anomalies du corps calleux. RACCORD veut raccorder les médecins et les familles pour faire avancer la recherche et rassurer les familles entre elles pour avoir du soutien et des réponses à leurs inquiétudes sur le quotidien.

Un toit pour tous : *Réhabilitation d'un logement dans l'agglomération grenobloise.*

L'association agit en Isère, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et en relation avec les pouvoirs publics, pour « faire connaître le problème du mal-logement et mettre en œuvre des solutions d'hébergement et de logement à loyers très modérés ». La Fondation contribue à plusieurs projets de rénovations de logements dans l'agglomération grenobloise. 2 salariées de l'Entrepôt du Bricolage portent ce projet. Une des deux est désormais bénévole et accompagne une famille de Syriens dans le cadre de l'organisation LAMI (Logement d'Attente pour des Migrants en Isère).

Veille Solidarité Sud-Agglomération : *Accompagner des personnes en détresse.*

Cette association de proximité a vu le jour à Grenoble en 2016 pour venir en aide aux familles ou personnes isolées et réfugiés. La Fondation soutient cette association pour la 2^{ème} année consécutive, notamment grâce à l'implication d'une salariée du Siège dont la famille toute entière s'investit au quotidien dans l'association.

Des projets culturels hors Fondation

Enfin, depuis plus de 16 ans, le **Groupe est partenaire de la Maison de la Culture de Grenoble**, à la fois pour prendre part au tissu culturel local et pour permettre au plus grand nombre, d'accéder aux spectacles.

Suivant le même objectif, il soutient **Musée en musique**. Pour la saison 2019/2020, le musée de Grenoble accueille dans son auditorium, un riche programme de musique.

Les partenariats

Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la construction et de la rénovation, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques. Le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients.

Pour exemple, le Groupe a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) plusieurs modules de formation liés aux techniques métiers pour ses collaborateurs.

Dans le domaine du bois, il a développé avec le CEFA de Montélimar (Centre d'Etudes Forestières et Agricoles) un partenariat qui a permis d'accueillir au sein de ses enseignes 7 alternants en 2019.

Dans le sponsoring

Le Groupe se retrouve dans les valeurs du sport que sont l'engagement individuel et collectif, le partage des succès, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe.

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de leur territoire d'implantation.

Le Groupe est partenaire des clubs de hockey sur glace Les Brûleurs de Loups à Grenoble, les Diables Rouges à Briançon et Les Rapaces de Gap.

En sports d'équipe toujours, il soutient notamment le FC Grenoble Rugby, le Grenoble Football 38, le Dijon Football Côte d'Or, le Chambéry Savoie Handball.

En sports d'hiver, il parraine le rallye Trophée Andros, la Fédération Française de Ski avec la création du SAMSE Speed Ski Tour pour encourager les jeunes espoirs, le Ski Club d'Allevard, le Chamrousse Ski Club, le Feclaz Ski Nordique, le Triathlon de l'Alpe d'Huez, mais aussi la course de ski-alpinisme de renommée internationale : la Pierra Menta. En course à pied, il soutient les organisateurs de l'Ekiden, du trail des passerelles du Monteynard, de l'UT4M (Ultra Tours des 4 massifs sur le territoire grenoblois). Des

collaborateurs y participent aux couleurs de « Tous Coureurs », l'équipe du Groupe SAMSE.

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

Par exemple, dans le cadre des démarches Satisfaction Clients de l'activité bricolage, les collaborateurs ont souhaité que chaque site s'implique chaque année dans le soutien d'une association sur son territoire.

La lutte contre la corruption

La Direction du Groupe favorise l'éthique des affaires au sein de l'entreprise par un dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Depuis 2018, le Groupe SAMSE travaille au déploiement du dispositif à mettre en œuvre dans le cadre de la loi SAPIN 2, qui s'articule autour des 8 mesures suivantes :

- une cartographie des risques pour identifier et hiérarchiser les risques d'exposition du Groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption ; cette dernière est évaluée par la Direction mais également par les opérationnels, ce qui permet d'être au plus près des problématiques potentiellement rencontrées et également de sensibiliser une large population.
- un code de conduite définissant les types de comportements à proscrire.
- des sanctions disciplinaires envers les salariés en cas de violation du code de conduite.
- un dispositif d'alerte interne.
- des procédures d'évaluation des tiers (fournisseurs, intermédiaires et clients).
- des procédures de contrôles comptables, internes ou externes.
- un dispositif de formation et d'information pour l'ensemble des collaborateurs.
- un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Concernant les indicateurs SO 3 à SO 5, le Groupe SAMSE n'a pas réalisé d'études à ce jour.

La santé et la sécurité des utilisateurs

Face à l'inquiétude croissante de la société concernant les effets des produits sur la santé : le Groupe propose des produits à la vente ne présentant pas de risques en termes de sécurité et à défaut adopte une politique de communication sur la toxicité des produits et toutes les précautions à prendre dans leur utilisation.

Des réflexions, côté LA BOITE A OUTILS ont été menées concernant les systèmes d'aérations et de ventilations de l'habitat (VMC, extracteurs, ...) afin d'améliorer la qualité de l'air et donc la qualité de vie des clients. Ces produits assainissent et réduisent la proportion de particules nocives dans l'habitat.

La prochaine étape devrait être l'intégration de solutions de purification de l'air, afin d'éliminer les pollutions intérieures, les odeurs et les poussières.

Sur la plateforme de Brézins, un stockage défaillant peut s'avérer lourd de conséquences : réactions

chimiques dangereuses, dégagement important de produits nocifs, voire explosion ou incendie, intoxication, chute de plain-pied, blessures. Au-delà de sa fonction de « magasin », le lieu de stockage des produits chimiques de la plateforme de Brézins a pour vocation première de limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et de soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.

Le stockage des produits dangereux se fait selon des règles de stockage spécifiques en vue de prévenir les risques de déversements et d'explosion. A ce titre, les produits sont stockés dans une cellule spécifique, fermée avec un accès restreint. Les produits ne sont pas mélangés pour éviter les risques d'explosion. Le stockage est sous rétention. Un système d'extinction incendie spécifique a été pensé et configuré pour limiter les propagations.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2018	2019	Δ 2019 / 2018
RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS					
Volet : Santé et sécurité des consommateurs					
PR 2	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	Nombre	0	0	0%
Volet : Communication marketing					
PR 7	Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages	Nombre	0	0	0%
Volet : Vie privée des clients					
PR 8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	Nombre	0	0	0%
DROITS DE L'HOMME					
Volet : Investissement					
HR 2	Nombre d'heures de formation des salariés (tout SIRH)	Heures	109 784	115 377	5%
	Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		Le Groupe n'étant présent qu'en France et n'ayant pas d'activités reliées directement avec la protection des droits de l'homme, aucune formation n'aborde les droits de l'homme.		
Volet : Non-discrimination					
HR 3	Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Nombre	0	0	0%
Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective					
HR 4	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail des enfants					
HR 5	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail forcé ou obligatoire					
HR 6	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatif au travail forcé ou obligatoire	Nombre	0	0	0%
Volet : Pratiques en matière de sécurité					
HR 7	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme	%	0	0	0%
Volet : Droit des peuples autochtones					
HR 8	Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation					
HR 9	Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	Nombre	0	0	0%
	Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	%	0	0	0%
Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs					
HR 10	Pourcentage de fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	%	50	61	22%
HR 11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	%	0	0	0%
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme					
HR 12	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2018	2019	Δ 2019 / 2018
Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs					
LA 14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi		Se reporter au volet "Charte RSE fournisseurs" ci-dessus		
LA 15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Se reporter au volet "Charte RSE fournisseurs" ci-dessus		
ECONOMIE					
Volet : Pratiques d'achat					
EC 9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		Cf texte ci-dessus		
SOCIETE					
Volet : Communautés locales					
SO 1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 2	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Lutte contre la corruption					
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
	Nombre de site qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Politiques publiques					
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques.		
Volet : Comportement anti-concurrentiel					
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations.	K€	0	0	0%
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société					
SO 9	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 10	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société					
SO 11	Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

Note méthodologique

PR 2 = le Groupe n'a pas été mis en cause pour des manquements aux réglementations relatives aux produits qu'il commercialise.

PR 7 = les clients du négoce qui ne souhaitent pas recevoir de publicité ou de relances marketing sont exclus des listes de diffusion (un indicateur est renseigné dans leur fiche client).

HR 1 à HR 9 et HR 12 = les données portent sur le périmètre du SIRH.

HR 10 et HR 11 = sont maintenant prises en compte les visites réalisées auprès des fournisseurs et non plus uniquement la signature de la Charte.

La donnée 2018 a été complétée par rapport à ce qui a été publié dans la DPEF de l'année passée à des fins de comparabilité. Ces données portent sur le périmètre de l'activité bricolage, qui est l'activité la plus à risque.

EC 9 = l'indicateur retenu est le nombre de fournisseurs locaux sur le nombre total de fournisseurs français. Le périmètre retenu correspond à l'ensemble des enseignes du Groupe SAMSE.

Les risques d'évasion fiscale sont maîtrisés par une politique de prix de transfert déployée dans le Groupe et par le respect d'obligations bancaires, comme par exemple la certification FATCA, qui prouvent la qualité des mouvements bancaires et des contreparties. Le risque étant très limité, le Groupe SAMSE a décidé de ne pas développer plus ce sujet dans son bilan extra-financier.

Responsabilité environnementale

La lutte contre le changement climatique

[La démarche de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre \(GES\)](#)

Changement climatique

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. A défaut de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent, les répercussions futures sur l'environnement pourraient être catastrophiques. Le Groupe est prêt à jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique et souhaite y contribuer par diverses mesures pour limiter ses émissions de CO₂.

Bilan Carbone

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une stratégie Bilan Carbone depuis de nombreuses années. Ainsi le premier Bilan Carbone a été réalisé en 2010 sur quelques sites pilotes en collaboration avec un prestataire. Depuis 2013, le Groupe réalise annuellement son Bilan Carbone selon la méthode Bilan Carbone® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC) pour l'ensemble des sites des sociétés consolidées dans les résultats financiers du Groupe.

Grâce à cette méthode, le Groupe a identifié depuis 2013 les postes significatifs d'émissions directes et indirectes, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, c'est-à-dire comprenant l'amont et l'aval de son activité.

Les postes « Fret » et « Déplacements » sont les 2 postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17) qui mène des actions pour réduire ses émissions de CO₂ et reste particulièrement attentif.

En 2019, les émissions du Groupe, ramenées au chiffre d'affaires, ont augmenté de 3 % par rapport à 2018.

En parallèle de cette évaluation annuelle, le Groupe SAMSE élabore son bilan des émissions de gaz à effet de serre (bilan GES) tous les 4 ans. En découle un plan d'actions dont le Groupe s'engage à suivre et à mesurer régulièrement l'avancement.

Depuis 2018, les filiales du Groupe SAMSE sont initiatrices de cette démarche, en mettant en œuvre plus d'une trentaine de propositions sur le plan d'actions 2019/2022.

Sensibilisation des collaborateurs

Le Groupe mène une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux, intégrée dans le plan d'actions GES. Elle passe par

des actions d'information aux salariés, de mise à disposition d'outils et d'animations au sein de l'entreprise :

- Alternatives aux déplacements en voiture.

Le Groupe a mis à disposition au siège à Grenoble depuis plusieurs années des vélos à assistance électrique pour permettre aux collaborateurs de se déplacer sans utiliser leur voiture pour de courts trajets professionnels ou lors des pauses déjeuners.

DORAS a mis en place en 2016 une indemnité kilométrique vélo : la société prend en charge les frais de déplacement des salariés se déplaçant à vélo pour leur trajet domicile-travail sous forme d'une indemnité kilométrique.

- Promotion de modes de communication à distance.

Le Groupe a amélioré et promu son système de webconférence, en interne et en externe. Il est également à l'affût de nouvelles technologies permettant d'expérimenter de nouveaux modes de communication à distance au sein de son réseau aussi dense que varié.

- Animations pour les semaines du développement durable et de la mobilité.

Parmi les animations proposées : sensibilisation sur la réduction des déchets, intervention de la Prévention Routière, essai de voitures électriques, sensibilisation au covoiturage, révision de vélos offerte, découverte de trottinettes électriques, partage de livres ou magazines, recyclage de bouchons, collecteurs de piles et d'ampoules...

- Amélioration du plan de mobilité.

Le Groupe SAMSE a signé, en novembre 2018, une convention avec le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise afin d'améliorer son plan de mobilité. La mise en œuvre des actions présentées dans ce plan de mobilité s'est poursuivie en 2019.

- Concours d'idées sur le thème du développement durable.

La Direction a lancé ce concours au siège à Grenoble pour faire participer ses salariés et faire émerger des idées innovantes. De nombreuses propositions ont été transmises et plusieurs ont été mises en œuvre : mise en place d'un potager partagé, achat d'une voiture de société électrique, distributeur de boissons chaudes sans gobelet plastique.

Réduction de l'impact carbone des achats et de la logistique du Groupe

Partenariat avec des fournisseurs locaux

Parce que limiter le réchauffement climatique est l'affaire de tous, le Groupe SAMSE développe son réseau de fournisseurs locaux autour de ses points de vente.

Ainsi le fait de réduire la distance entre le fournisseur et le magasin, permet de réduire le fret amont, et donc l'empreinte carbone.

De plus, en achetant local, le Groupe SAMSE contribue à diminuer le trafic routier sur le territoire (les camions de transport sur les routes), et contribue donc à la diminution de la pollution de l'air aux particules fines, des embouteillages et des risques d'accidents de la route.

Gestion de la flotte de véhicules

En 2019, le Groupe a intégré 31 nouveaux camions répondant à la norme Euro 6, ce qui a permis de porter de 13 % (fin 2015) à 56 % (fin 2019) la proportion du parc répondant aux normes Euro 6 (normes européennes fixant des plafonds d'émission de gaz polluants). L'âge moyen du parc camions est ainsi en baisse : il est passé de 6,5 ans (fin 2014) à 5,4 ans (fin 2019).

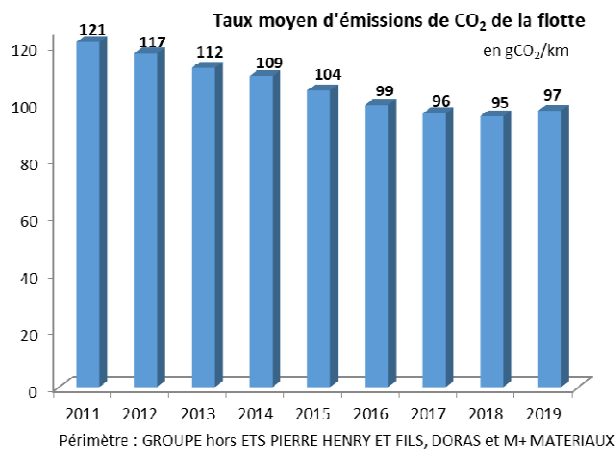
Le Groupe a choisi d'intégrer systématiquement depuis début 2016 l'option « Start and Stop » sur toutes ses nouvelles commandes de camions.

En 2017, un nouvel outil de mesure de la consommation de carburant des camions a été également choisi et déployé progressivement durant l'été. L'intégralité du parc est désormais équipée d'un boîtier TRANSICS. L'objectif pour 2020 est de poursuivre la démarche lancée en 2018 sur la formation des opérateurs à l'utilisation du boîtier TRANSICS et de constituer une base de données fiable (consommation de carburant mais aussi paramètres de conduite) pour pouvoir par la suite mener des analyses de performance et identifier des pistes d'amélioration.

En 2019, la consommation de carburant des camions (EN 30), ramenée au chiffre d'affaires, est en baisse pour le Groupe de 10 % par rapport à 2018.

Pour les chariots élévateurs, la règle est de privilégier l'électrique au thermique. La proportion d'engins de manutention électriques a progressé depuis 2012 de 43 % à 64 %.

Dans l'optique de diminuer les émissions de CO₂ de sa flotte de véhicules légers, le Groupe SAMSE renouvelle régulièrement son parc automobiles (véhicules en leasing) au profit de véhicules plus performants.



Depuis plusieurs années, les véhicules sont systématiquement équipés de régulateur de vitesse et de GPS. Désormais toute la flotte de véhicules en est pourvue.

Ces différentes actions contribuent à limiter la consommation de carburant des véhicules (EN 30) : en baisse de 8 %, ramenée au chiffre d'affaires, par rapport à 2018 pour le Groupe.

Afin de sensibiliser ses collaborateurs et diminuer ses émissions de CO₂ liées aux véhicules, le Groupe SAMSE met en place depuis 2015 une démarche d'éco-conduite à travers, notamment, des ateliers organisés lors de la semaine de la mobilité et prévoit, dans le plan d'action 2019/2022, une formation éco-conduite d'une dizaine de personnes du Groupe identifiées et sélectionnées selon certains critères comme : la perte de points pour excès de vitesse, le nombre d'accidents à 100 % responsables et la consommation en carburant.

La protection de l'environnement

Le Groupe, conscient de l'importance croissante des questions en lien avec la protection de la planète, mène des actions pour limiter les impacts environnementaux de ses activités.

Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments

Construction et rénovation des bâtiments du Groupe selon les normes en vigueur

Le Groupe s'efforce d'optimiser sa consommation énergétique en déployant un large éventail d'initiatives :

- Aménagement des bâtiments et installations plus respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la performance énergétique est prise en compte par le respect de normes plus strictes que la RT 2012 et visant à atteindre les futurs objectifs de la RE 2020 (E+/C-).

En 2019, le Groupe a commencé la mise en œuvre de deux projets pour lesquels il avait obtenu des autorisations l'année précédente (les magasins de bricolage de Nîmes et Arles). La performance de ces nouveaux bâtiments devrait être entre 10 % et 20 % meilleure que les objectifs de la RT 2012.

En partenariat avec l'ADEME PACA, le bâtiment de Arles a participé à l'expérimentation E+/C- visant à qualifier la nouvelle RE 2020 pour les bâtiments tertiaires.

Les projets neufs à venir en 2020 (SAMSE et L'Entrepôt du Bricolage Saint Julien en Genevois, SAMSE La Tour du Pin, SAMSE Ville la Grand, L'Entrepôt du Bricolage Sallanches) respecteront ces objectifs de performance.

- Recours à des sources d'énergie alternatives.

Des toitures photovoltaïques sont installées sur des sites dont le Groupe est propriétaire.

Les nouveaux projets de Nîmes et Arles seront respectivement équipés de toiture photovoltaïque pour une puissance de 500 kWc - 615 MWh/an et 811 kWc = 1 022 MWh/an.

L'ensemble de ces 2 sites participera à économiser 545T de CO₂/an (1 394 équivalent par habitant).

- Solution de chauffage peu énergivore.

Les projets de rénovation de chauffage et les équipements pour les nouvelles constructions font l'objet d'une recherche de la solution la plus adaptée à chaque typologie d'exploitation et au climat.

- Déploiement de relamping LED.

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de grandes surfaces de bricolage de cette technologie.

En 2018 et 2019 les magasins de Briançon, Echirolles, Gap, Thonon, Fontaine les Dijon, Romans et Thyez ont été complètement déployé en LED.

Le Groupe poursuivra cette mise en œuvre en 2020 avec les relampings de plusieurs magasins : Albertville, Aubenas, Décines, Drumettaz, La Tour du Pin, Le Creusot, Pontarlier, Remiremont, Saint Jean de Maurienne, ainsi que la plateforme logistique de Brezins.

Cette nouvelle technologie permettra de diviser par 4 la consommation liée à l'éclairage.

Sur ces magasins, la consommation électrique globale devrait diminuer de 30 % sur une année comparable.

En ce qui concerne les dépôts négoce, une étude spécifique est menée et le passage à la technologie LED se fait au cas par cas.

- Charte de bonnes pratiques.

En 2020, le Groupe a décidé de mener une campagne de réduction des consommations énergétiques. Une charte de bonne conduite sur la gestion des consommations énergétiques sera élaborée et diffusée dans tous les points de vente, le but étant de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques et de réduire par l'usage les consommations énergétiques.

⇒ **La clé de performance : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).**

La consommation d'électricité au niveau du Groupe est en baisse de 2 % par rapport à 2018 confirmant ainsi la tendance déjà observée l'année dernière.

La consommation de gaz, quant à elle, est en baisse de 20 %.

Respect de la réglementation environnementale

Protection de la biodiversité

Les terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité sont maintenus dans leur état naturel.

Depuis l'extension de 2010 à Argonay, l'exploitation est proche d'une aire protégée. MAURIS BOIS veille à ce qu'elle reste préservée. Les eaux pluviales sont captées et reversées en amont du terrain, aucun déversement en aval ne se fait.

A Saint Julien en Saint Alban (proche des agences SAMSE de Privas et du Pouzin), il s'agit d'un terrain boisé riche en biodiversité du fait qu'il se trouve dans

une forêt de grande importance sur des collines ardéchoises.

Soucieux des impacts de son activité sur la biodiversité, le Groupe accorde une grande importance à l'implantation de ses bâtiments, son intégration dans la conception du plan masse et dans le maintien de la continuité des éléments dans le grand paysage. Une étude « faune et flore » est même parfois réalisée afin de consolider les partis pris architecturaux et urbanistiques.

A titre d'illustration, pour le magasin de bricolage à Saint Martin d'Hères, 2 nichoirs pour oiseaux semi-cavicoles, 4 nichoirs à mésanges et 3 gîtes à chauves-souris ont été posés sur le bâtiment.

Les permis de construire déposés à partir de 2016 intègrent des dispositions pour que les futures clôtures permettent le passage d'animaux. Des trous de passage de la faune sont ainsi prévus dans les clôtures, en dehors des zones de danger pour elle, type route nationale, pour faciliter ses déplacements.

Les futurs bassins de rétention ou retenues d'eau comportent un trou (50 à 100 cm) plus profond de 50 cm environ qui dispose d'un fond en tout-venant permettant de faire stagner un peu d'eau avant son évaporation ou son infiltration, et pouvant ainsi se remplir de micro-organismes utiles pour l'écosystème.

Pour le choix des essences, dans le respect des Plans Locaux d'Urbanisme, le Groupe travaille exclusivement avec des entreprises paysagistes locales, les mieux à même de conseiller et d'entretenir les espèces locales de végétaux.

Parce que 30 % à 40 % des abeilles disparaissent chaque année, SAMSE a décidé de contribuer à leur protection : 4 ruches sont installées au siège à Grenoble, en partenariat avec BEE ABEILLE, une société grenobloise spécialisée dans la mise à disposition de ruches en entreprises.

L'objectif est double : au-delà de la lutte contre leur disparition, l'accueil d'abeilles permet de dynamiser la pollinisation des fleurs dans un rayon de 3 kms autour des ruches et ainsi de préserver la biodiversité.

Conditions d'utilisation des sols et rejets dans les sols

La quasi-totalité des terrains utilisés par le Groupe est située dans des zones urbaines ou industrialisées aménagées et n'affecte pas de biotopes remarquables. L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol.

Les activités du Groupe ont une incidence sur l'utilisation des sols essentiellement lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site. Ceux-ci sont toujours étudiés prioritairement avec la technique du déblai-remblai.

Prévention des risques environnementaux et des pollutions

Certaines installations de climatisation comportent encore du gaz R 22. Le Groupe a décidé, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, de vidanger et de remplacer par un autre gaz homologué.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution sont présentés au chapitre 3.4 du Document d'enregistrement universel.

Ces risques sont couverts par les programmes d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile atteinte à l'environnement. Jusqu'à présent le Groupe n'a jamais mobilisé les garanties de ces programmes et aucune provision pour risque n'a été constituée.

Certains sites du Groupe comportent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En 2019, 9 sites sont soumis à déclaration ICPE : MAURIS BOIS Seyssins et Argonay, SAMSE Aubenas et Corbas, les plateformes LA BOITE A OUTILS et SAMSE à Brézins, les plateformes des ETS PIERRE HENRY ET FILS et SCIERIE JOURDAN à Saint Hilaire du Rosier et le site de SOCOBOIS à Rosières-près-Troyes.

Gestion des déchets et utilisation des ressources

Le Groupe est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources. N'influant que rarement sur la conception de ses produits et n'étant pas lui-même fabricant, c'est par sa gestion des déchets que le Groupe contribue à la démarche d'économie circulaire.

Gestion des déchets

Le Groupe dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites (prestataires aux trois quarts locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons, plastiques, métaux, déchets valorisables...).

Ces contrats stipulent de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Ils s'engagent à valoriser et recycler au maximum et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de la fiabiliser.

Réduction des déchets

Dans l'activité bricolage, l'ensemble des sites est maintenant pleinement mobilisé sur la gestion des déchets.

La filière bricolage est partenaire d'Elise (Entreprise Ethique pour les déchets de bureaux), de l'association Green Minded pour la collecte et recyclage des mégots, et de REKUPO via l'Eco organisme ECO-DDS qui équipe les magasins de bornes de collecte et de recyclage de pots de peinture acrylique.

Dans le cadre du WORLD CLEAN UP DAY (Journée internationale de sensibilisation et nettoyage de la planète), l'activité bricolage est aussi associée à des démarches nationales et internationales.

Avec le développement de la dématérialisation des factures et la généralisation des paiements par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en découlant diminuent.

Le Groupe travaille depuis plusieurs années pour faire progresser la dématérialisation des factures auprès des fournisseurs.

Ainsi la part de flux dématérialisé en EDI depuis 2015 est passée de 59 % à 71.60 % dans le bricolage et de 45 % à 50.55 % pour l'activité négoce.

Eco-organismes

L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPILE, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES, ECO-MOBILIER et ECO-DDS.

Actions auprès des fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vmc pour limiter la production de déchets.

D'autres actions détaillées ci-dessous œuvrent à l'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services. Cependant la portée de ces mesures n'est pas déterminable à ce jour car elles n'ont fait l'objet d'aucune étude.

Le Groupe a voulu favoriser l'éco conception des produits conduisant à moins d'emballages et de

conditionnement. Il portera de plus, pour la période 2020-2022, une attention toute particulière sur la généralisation des palettes en bois recyclé.

Les services achats travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ils portent une attention particulière aux marques de certifications et aux labels, comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Dans les activités négoce et bricolage, les fournisseurs sont sensibilisés aux enjeux environnementaux : il est mentionné dans tous les contrats fournisseurs une incitation à la prise en compte de leurs impacts sur l'environnement.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

L'objectif étant de co-construire afin de tendre vers une offre plus écoresponsable et progressivement intégrer le nouveau critère de l'éco-responsabilité dans les référencements.

L'offre produits

Face aux nouvelles exigences environnementales, le Groupe SAMSE adapte son offre en proposant des produits et services éco-innovants, écoresponsables et durables auprès de ses clients.

Pour répondre à ces exigences, le Groupe SAMSE implique ses fournisseurs dans cette nouvelle stratégie.

Pour le bricolage, l'objectif est que les critères de référencement soient les suivants : gamme et qualité produits, disponibilité (taux de service), compétitivité et relation humaine et commerciale.

Côté clients

Sur les marchés en mouvement, la solution est de créer une veille active, afin d'anticiper les demandes et de bâtir des offres appropriées, combinant produits et services. C'est dans cet esprit que le Groupe a par exemple développé l'offre ISO-EXT pour l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments, en rénovation et en neuf. Avec cette démarche le Groupe accompagne ses clients avec des offres certifiées.

Depuis janvier 2017 afin de répondre à l'exigence du décret d'application de l'article 93 de la Loi de Transition Energétique (LTE), SAMSE propose à ses clients un service de gestion des déchets. SAMSE a

fait appel à 2 prestataires spécialistes en la matière : SUEZ, entreprise nationale et PRAXY, société commerciale d'un réseau d'entreprises locales spécialisées dans la gestion globale des déchets.

Les artisans peuvent contacter ces 2 prestataires directement sur samse.fr, les 2 numéros étant renseignés. Ces derniers proposent des solutions de ramassage des déchets de chantier directement sur site ou dans leurs locaux. C'est un gain de temps considérable pour les clients professionnels qui n'auront plus à gérer leurs déchets et à les transporter en déchetterie par leurs propres moyens.

Les enseignes telles que SAMSE ou DORAS ont créé leur propre salon professionnel où il est question de construction, de rénovation, d'équipements durables, de déploiement d'outils digitaux. Biennuels, le salon SAMSE s'est tenu en 2017 à Chambéry et celui de DORAS en février 2019 à Dijon.

Des corners REH (Réseau Energie Habitat) ont été ouverts dans des agences pour mettre à disposition des professionnels et des particuliers des informations sur la construction et la rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation), des maquettes didactiques, des produits de démonstration.

A Perpignan, une maison « bien vivre à domicile » a été construite à l'intérieur même de l'agence REH mettant en scène des produits, des solutions de performance énergétique, des moyens domotiques et des aménagements possibles pour les Personnes à Mobilité Réduite et les personnes âgées.

LA BOITE A OUTILS travaille depuis plusieurs années sur le thème de l'après-vente. Tous les magasins sont équipés d'un rayon « brico-troc ». Pour 2019, 4 175 produits ont été rachetés via ce biais et les clients ont pu bénéficier de prix très compétitifs sur des appareils qui ont été vérifiés par le SAV dédié. 3 226 produits au total ont donc été achetés et « recyclés ».

De plus, il est important de préciser que le SAV de Bassens participe aussi à la durabilité des produits : en effet, sur 2019, 4 460 produits ont été réparés sur leur site et 2 000 produits l'ont été via la navette qui tourne sur les magasins. Autant d'appareils en moins destinés à être jetés !

LA BOITE A OUTILS procède toujours à l'organisation de la collecte de DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe.

Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits.

En 2019 LA BOITE A OUTILS a déployé en collaboration avec ECO-DDS (éco-organisme dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers), dans tous les magasins, la reprise de peinture (hors glycéro) par le biais de bennes de récupération. Ce service a été proposé à l'ensemble des points de vente.

En 2019, LA BOITE A OUTILS a mis en place l'opération « 10 jours pour la planète » en collaboration avec certains éco-organismes, pour sensibiliser au tri des déchets et au recyclage. Les magasins, sièges et fournisseurs ont mis en place suite à une proposition d'un groupe « éthique et empreinte » (composé de collaborateurs) des actions telles que le tri des déchets de bureaux, le cendrier intelligent (recyclage des mégots), la mise en place de véhicules de service électriques sur différents sites et une sélection de produits éco-responsables par le biais d'animations et de concours.

Un recensement des actions menées par les différents sites a eu lieu, et ce dans le but de déployer les bonnes pratiques, en matière d'éthique et d'empreinte.

Côté fournisseurs

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labellisés, augmentent d'année en année. Ils concernent tous les domaines d'activité.

Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres. Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en

impliquant ses fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achats de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés pour ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Une réflexion est en cours avec l'ensemble du service achats et les fournisseurs, pour initier une démarche d'achat responsable, avec la co-construction d'une charte éthique et empreinte.

Les démarches satisfaction clients

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, un « baromètre satisfaction clients » a été lancé en 2011. Il est depuis, reconduit tous les 2 ans. En 2019, 5 396 clients de SAMSE ont été interrogés. Il s'agissait de professionnels du BTP et hors BTP ainsi que de clients particuliers en compte. La satisfaction est mesurée à 3 niveaux : satisfaction globale, satisfaction par grands thèmes (accueil téléphonique, accueil agence, professionnalisme...) puis satisfaction détaillée.

En 2019, la note globale a progressé de 0,1 point, passant de 7,6 sur 10 en 2017 à 7,7 en 2019. Les résultats du baromètre permettent à SAMSE d'élaborer des plans d'actions précis, correspondant aux attentes de ses clients.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2018	2019	Δ 2019 /
ENVIRONNEMENT					
Volet : Energie					
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	*14 942 600	*12 209 332	-18%
	Consommation gaz corrigée du DJJ	kWh-PCI	14 942 600	11 965 145	* -20%
	Consommation énergétique : électricité	kWh	29 981 870	29 290 446	-2%
Volet : Emissions					
EN 15	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	tCO ₂			
EN 16	Total		*270 296	290 921	8%
EN 17	dont Fret		*149 130	161 541	8%
	dont Déplacements		80 962	88 792	10%
	Total	tCO ₂ /Meuros	167	172	3%
Volet : Effluents et déchets					
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes			
	Total		17 132	18 335	7%
	Déchets industriels banaux		9 521	6 404	-33%
	Bois		2 828	5 692	101%
	Gravats		3 936	5 440	38%
	Plastique		123	145	18%
	Papier et carton		613	589	-4%
	Métal		110	65	-41%
	Total	tonnes/Meuros	10,60	10,86	2%
Volet : Transport					
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres			
	Camions		6 092	5 727	-6%
	Voitures de fonction		1 852	1 785	-4%
	Camions	1000 litres/Meuros	3,77	3,39	-10%
	Voitures de fonction		1,15	1,06	-8%
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux					
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs.	Nombre	0	0	0%

* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

Note méthodologique

Les sociétés suivantes sont exclues de ce volet pour 2019 : GET ELECTRIC, MAT APPRO, ZANON TRANSPORTS et ETABLISSEMENTS MARTIN.

Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture) et les sociétés acquises et cédées en cours d'année n'ont pas été retenues non plus (LE COMPTOIR).

La société LEADER CARRELAGES n'ayant pu fournir certaines données environnementales pour 2019, les données N-1 ont été reprises pour les postes suivants : déplacements domicile-travail des salariés, consommation de carburant des camions et consommation de carburant des voitures de société.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à périmètre comparable et à chiffre

d'affaires constant, sauf pour les indicateurs EN 15 à EN 17, EN 23 et EN 30 pour lesquels un ratio a été ajouté par million d'euros de chiffre d'affaires.

Afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, depuis l'année 2016 certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

- Les indicateurs collectés du 1^{er} janvier au 30 septembre et extrapolés sur les ventes du dernier trimestre sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle, les déplacements visiteurs, les matériaux entrants (le papier), les emballages des produits vendus.

Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1^{er} janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le Système d'Information du Groupe) : SAMSE, BLANC MATERIAUX, MAURIS BOIS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, VAUDREY, SUD APPRO, DUMONT INVESTISSEMENT et BILLMAT.

- Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N sont : la climatisation (fuites de fluides frigorigènes) et les services tertiaires (hors transport).
- Les indicateurs sans extrapolation : les déplacements domicile-travail, les immobilisations et pour la première fois en 2019, l'électricité et le gaz.
- Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année : les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train, le poids des éditions.
- L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et il est extrapolé sur la dernière période de l'année en fonction des éléments calculés par la Direction des Achats.
- Les déchets sont collectés sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et ils sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux 3 premiers.

Les données suivantes n'étant pas pertinentes, le Groupe SAMSE a décidé de les exclure de son bilan extra-financier :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Lutte contre la précarité alimentaire,
- Respect du bien-être animal,
- Consommation d'eau,
- Alimentation responsable, équitable et durable.

EN 3 = les consommations de gaz 2019 et 2018 sont données sans retraitement mais la variation 2019/2018 est calculée avec l'année 2019 pondérée du Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre.

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Les données de consommation électrique ont été fournies par le principal prestataire du Groupe, qui a changé en 2019. Pour la première fois cette année, les consommations d'électricité présentées sont les consommations réelles et non les consommations facturées comme les années précédentes.

Exceptionnellement, les données portent sur la totalité de l'année sans extrapolation. Pour les autres prestataires, l'indicateur est fourni à partir des factures d'achats.

Concernant le gaz, pour la première fois cette année, les données ont été calculées à partir des données comptables (montants facturés en 2019 en euros), sans extrapolation.

Pour cet indicateur, exceptionnellement pour 2019, les sociétés BTP DISTRIBUTION, TRANSPORTS SCHWARTZ, DORAS, SOCOBOIS, CLAUDE MATERIAUX et ETS ROGER CLEAU sont exclues du périmètre.

A des fins de comparabilité, les données gaz 2018 ont été recalculées en suivant la nouvelle méthode comptable sur le même périmètre que pour 2019.

Etant donné qu'il y a très peu de site dans le Groupe utilisant du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves 1 fois par an), cet indicateur est exclu du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage ne se fait plus ; les données sont exclues du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

EN 15 à EN 17 = comme pour chacun de ses Bilan Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Avec la méthode Bilan Carbone®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (7 % des émissions du Groupe en 2019).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2019).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (92 % en 2019).

La catégorie « Fret » comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier interne) représente 50 % des émissions du Groupe en 2019.

Les données du fret amont sont historiquement calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs.

Pour le périmètre suivant (BLANC MATERIAUX, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, CLAUDE MATERIAUX, DORAS, ETS ROGER CLEAU, LEADER CARRELAGES, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, OUTIMAT BTP, REMAT, SAMSE, SOCOBOIS, BILLMAT et VAUDREY) le tonnage est collecté auprès des fournisseurs du 1^{er} janvier au 30 septembre de chaque année et extrapolé sur le dernier trimestre.

Depuis 2017, le tonnage des fournisseurs intra-communautaires est désormais récupéré via les déclarations d'échanges de biens.

A des fins de comparabilité, les données 2018 du fret ont été corrigées pour inclure l'agence LA BOITE A OUTILS Redistribution intégrée pour la première fois en 2019.

Seule la société BTP DISTRIBUTION fournit des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie « Déplacements » comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules propriété de la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque point de vente.

Pour les déplacements dans le cadre du travail, en avion et train, les données réelles ont été collectées exceptionnellement pour 2019.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons « emportés ». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme

LOG APPRO, des ETS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage.

L'activité bricolage réalise le calcul avec la fréquentation magasin.

Le poste des déplacements visiteurs représente 26 % des émissions du Groupe en 2019.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est, pour 2019, de 23 %.

Les données 2018 et les données 2019 sont issues du Bilan Carbone ® version 8.

EN 23 = Pour toutes les sociétés du périmètre, aussi bien pour l'activité négoce que bricolage, la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société.

Les données sont collectées via l'outil CENTRAL PARC (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant. Pour DORAS, l'outil utilisé est ALX.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière consolidée

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1077 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière consolidée relative à l'exercice clos le 31/12/2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon le fascicule documentaire Afnor FD X 30-02 « Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'art. L. 225-102-1 du Code de commerce ».

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent 57% des effectifs consolidés et 62% des consommations électriques consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

¹ **Indicateurs sociaux** : effectif total, âge moyen des collaborateurs, nombre de collaborateur par tranche d'âge, nombre moyen d'heure de formation par salarié par CSP, heures annuelles de formations en matière de sécurité par salarié du Négoce, taux de fréquence et taux de gravité, Nombre de personnes interrogées et taux de participation au Baromètre Satisfaction

Indicateurs environnementaux : consommation kWh-PCI de gaz, consommation kWh d'électricité, tonnes total de la masse des déchets.

Indicateurs sociétaux : part des fournisseurs locaux Négoce, Pourcentage de produits bois certifiés

² SAMSE et BOITE A OUTILS

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes³ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre Décembre 2019 et Mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les référents administration et finances, les référents gestion des risques et conformité, les responsables ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Comme indiqué dans le chapitre « principaux risques extra-financiers », une actualisation de la cartographie des risques a été menée début 2020 par le groupe SAMSE. Les politiques et plans d'actions liés à ces risques seront présentés dans la DPEF au titre de l'année 2020.

Paris, le 1^{er} Avril 2020
L'organisme Tiers Indépendant,
DAUGE FIDELIANCE

Sarah GUEREAU

³ Plan mobilité agglomération Grenoble, Charte du Comité Ethique, Charte de télétravail

1.8 Plan de vigilance

Conformément à l'article L.225-102-4 du Code de commerce, le Groupe SAMSE travaille au renforcement de son plan de vigilance visant à identifier les risques et prévenir les atteintes graves que son activité et celle de ses fournisseurs et sous-traitants pourraient entraîner envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement.

Ci-dessous est présenté un tableau récapitulatif du plan de vigilance du Groupe SAMSE.

Tableau récapitulatif du plan de vigilance

	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Cartographie des risques (Cf § 3.4.1 « Facteurs de risques »)		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Cartographie des risques (Cf § 3.4.1 « Facteurs de risques »)		
Procédures d'évaluation au regard de la cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Dans la continuité de l'actualisation de la cartographie des risques présentée au paragraphe 3.4.1, une nouvelle évaluation des activités du Groupe et de ses filiales, initiée en 2019, est en cours.		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	La politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. Ainsi, pour la partie négoce, 99 % des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés en Europe. La filiale bricolage réalise de plus des visites d'usines chez ses fournisseurs étrangers considérés comme les plus à risques afin d'y vérifier le respect des droits de l'Homme. Une réflexion est actuellement menée sur de nouvelles formes d'évaluation des risques, et notamment des risques environnementaux, par exemple par le biais de questionnaires RSE.		
Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Comité d'Ethique et plateforme d'alerte (Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociétale » - « L'éthique au sein du Groupe »). Instance « Besoin d'en parler » (Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociétale » - « La prévention contre toutes les formes de discrimination »).		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Comité d'Ethique et plateforme d'alerte (Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociétale » - « L'éthique au sein du Groupe »).		
Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves et dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Des mesures favorisant la diversité et l'égalité des chances face à l'emploi. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « Les mesures prises en faveur de l'emploi » (notamment concernant l'insertion des jeunes et l'égalité des chances) Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « Diversité et égalité des chances » (handicap, égalité F/H, emploi des seniors)	Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité environnementale »	Les actions continues de la Direction Sécurité et Prévention. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « L'hygiène et la sécurité au travail » Des mesures d'amélioration des conditions de travail. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « L'amélioration des conditions de travail »

	<p>Des mesures favorisant des conditions d'emploi décentes. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « La politique sociale et de rémunération » Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « L'organisation du temps de travail » Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociétale » - « La prévention contre toutes les formes de discrimination »</p> <p>Des mesures favorisant le dialogue social. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « Dialogue social »</p> <p>De plus, l'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme.</p>		<p>Des mesures d'accompagnement des collaborateurs. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociale » - « La santé des collaborateurs »</p> <p>Des mesures de sauvegarde de la santé et de la sécurité des utilisateurs. Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociétale » - « La santé et la sécurité des utilisateurs »</p>
<p>Activités des fournisseurs et sous-traitants</p>	<p>Inclusion de clauses RSE dans les contrats fournisseurs et de critères sociaux et éthiques dans les processus d'achat (Cf § 3.6 DPEF - « Responsabilité sociétale » - « Relations avec les fournisseurs »).</p>		

1.9 Informations sur le capital social

1.9.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

1.9.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2019, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2019 est de 6 399 257.

1.9.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel.

1.9.4 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 019				2 018			2 017	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,71	1 942 521	56,17	60,79	56,17	60,69
- BME FRANCE	730 640	21,13	1 461 280	22,84	730 640	21,13	22,87	21,13	22,83
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	5,71	182 725	5,28	5,72	5,28	5,71
- DIVERS	95 186	2,76	190 266	2,97	99 619	2,89	2,91	3,02	3,11
Sous-total	2 951 072	85,34	5 902 038	92,23	2 955 505	85,47	92,29	85,60	92,34
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	107 771	3,12	107 771	1,68	138 700	4,01	2,17	4,01	2,17
- FCP STOCK PICKING.FRANCE	0	0,00	0	0,00	9 250	0,27	0,14	1,70	0,92
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,58	37 000	1,07	0,58	1,07	0,58
- AUTO-DETENTION	9 793	0,28	0	0,00	10 159	0,29	0,00	0,23	0,00
- DIVERS	352 448	10,19	352 448	5,51	307 470	8,89	4,82	7,39	3,99
Sous-total	507 012	14,66	497 219	7,77	502 579	14,53	7,71	14,40	7,66
Total	3 458 084	100,00	6 399 257	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

1.9.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2019

	2 019					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,62	3 885 042	60,71
- BME FRANCE	730 640	21,13	1 461 280	22,80	1 461 280	22,84
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	5,70	365 450	5,71
- DIVERS	95 186	2,76	190 266	2,97	190 266	2,97
Sous-total	2 951 072	85,34	5 902 038	92,09	5 902 038	92,23
Porteurs :						
- FCP CENTIFOLIA	107 771	3,12	107 771	1,68	107 771	1,68
- FCP STOCK PICKING FRANCE	0	0,00	0	0,00	0	0,00
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,58	37 000	0,58
- AUTO DETENTION	9 793	0,28	9 793	0,15	0	0,00
- DIVERS	352 448	10,19	352 448	5,50	352 448	5,51
Sous-total	507 012	14,66	507 012	7,91	497 219	7,77
Total	3 458 084	100,00	6 409 050	100,00	6 399 257	100,00

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2019 a permis de recenser 897 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 399 257.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988. Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes de Direction, d'Administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

Les principaux actionnaires de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

<input type="checkbox"/> Salariés + FCPE 468 032 actions soit 24,86 %	<input type="checkbox"/> Ets René de Veyle 158 041 actions soit 8,40 %
<input type="checkbox"/> Famille Joppé 560 998 actions soit 29,80 %	<input type="checkbox"/> Famille Bériot 112 457 actions soit 5,97 %
<input type="checkbox"/> Famille Henry 377 739 actions soit 20,06 %	<input type="checkbox"/> Famille Doras 100 057 actions soit 5,31 %
	<input type="checkbox"/> Divers 105 483 actions soit 5,60 %

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2019, SAMSE a reçu plusieurs déclarations de franchissement de seuils légaux et/ou du seuil statutaire de 1 % du capital social des actionnaires suivants :

- LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, en sa qualité de gestionnaire d'OPC, a déclaré avoir franchi, le 11 septembre 2019, à la baisse le seuil statutaire de 1 % en capital et détenir, dans le cadre de sa politique de gestion des OPC, 33 000 titres soit 0,9543 % du capital et 0,5153 % des droits de vote de notre société.
- CLAY BIDCO FRANCE SAS a déclaré le franchissement indirect, en date du 31 octobre 2019, à la hausse à titre individuel (par l'intermédiaire de l'acquisition du contrôle de CRH FRANCE DISTRIBUTION) (a) du seuil statutaire de

En effet :

- la règle, au sein de la société, est de nommer 2 membres indépendants au Conseil de Surveillance et au sein des Comités spécialisés, conformément aux recommandations du Code Middlenext,
- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par un membre indépendant du Conseil de Surveillance, non actionnaire majoritaire, et est composé de 2 membres indépendants,
- le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui a notamment vocation à apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire est également composé de 2 membres indépendants et présidé par l'un d'entre eux,
- les fonctions de Direction et d'Administration ont été dissociées entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

1 % du capital et des droits de vote de SAMSE et des seuils multiples de cette fraction jusqu'à 21,13 % du capital et 22,82 % des droits de vote de SAMSE ainsi que (b) des seuils légaux des 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital et des droits de vote de SAMSE.

- CLAY BIDCO FRANCE SAS a déclaré le franchissement indirect, en date du 31 octobre 2019, à la hausse de concert (par l'intermédiaire du concert composé de CRH FRANCE DISTRIBUTION et de DUMONT INVESTISSEMENT) (a) du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE et des seuils multiples de cette fraction jusqu'à 77,30 % du capital et 83,48 % des droits de vote de SAMSE ainsi que (b) des seuils légaux des 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 % et 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE.

- DUMONT INVESTISSEMENT a déclaré avoir franchi individuellement, en date du 24 janvier 2020, en hausse, (a) les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE, de respectivement 56,17 % et 60,62 % à 77,30 % et 81,28 % et (b) le seuil légal des 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE.
- BME FRANCE a déclaré avoir franchi individuellement, en date du 28 février 2020, en baisse, les seuils de 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE, dans le cadre de l'opération de cession de sa participation de 21,13 % du capital de SAMSE.
- DUMONT INVESTISSEMENT a déclaré avoir franchi, (a) de concert à la baisse, du fait de la résiliation, à compter de la réalisation de l'acquisition à BME FRANCE des 730 640 actions SAMSE, du pacte d'actionnaires conclu le 17 septembre 2014 constitutif d'une action de concert ente elle-même et BME FRANCE vis-à-vis de SAMSE, les seuils légaux de 2/3, 50 %, 1/3, 30 %, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE, ainsi que les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE, de respectivement 77,30 % et 83,42 % à 0 % et 0 % (b) et individuellement à la baisse, les seuils légaux de 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE ainsi que les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE de respectivement 21,13 % et 22,80 % à 0 % et 0 %.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au

31 décembre 2019, 23 190 actions SAMSE représentant 0,67 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2019 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

1.9.6 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
22/05/2019	14 ^{ème}	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 21 novembre 2020	10 % du capital
22/05/2019	15 ^{ème}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 21 novembre 2020	10 % du capital

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

1.9.7 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel.

1.9.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 22 mai 2019 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2019, la société n'a acquis aucune action via son programme de rachat d'actions et a acheté 7 740 titres au cours moyen de 157,09 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 8 106 titres au cours moyen de 155,09 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 9 793 actions propres représentant 0,28 % du capital social (solde au titre du contrat de liquidité - 366 et 0 au titre du contrat de rachat).

La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 936 018,06 € et sa valeur de marché était de 1 655 017,00 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la 16^{ème} résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2019 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 9 793 actions propres, soit 0,28 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à la suite de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de SAMSE, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 9 793 (soit 0,28 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 336 015 actions (soit 9,72 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 200 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2019, le rachat ne pourrait porter que sur 336 015 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 67 203 000 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020, soit jusqu'au 24 décembre 2021.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020

Situation au 31 décembre 2019

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,28
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombres de titres détenus en portefeuille	9 793
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2019 (en €)	1 655 017,00
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2019 (en €)	936 018,06

1.9.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Dans le cadre de l'acquisition par DUMONT INVESTISSEMENT des 21,13 % du capital de SAMSE détenus par BME FRANCE, DUMONT INVESTISSEMENT a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 706 736 actions SAMSE, en garantie.

Dans le cadre de l'acquisition par SAMSE des titres de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, SAMSE a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 55 % du capital de SC INV, en garantie. Compte tenu de l'absorption de SC INV par SAMSE, cette dernière a nanti 55 % des titres DORAS, en substitution du nantissement pris sur les titres SC INV.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

1.9.10 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

1.9.11 Pacte d'actionnaires

La société a signé, en date du 17 septembre 2014, un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoyait pour CRH FRANCE DISTRIBUTION de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle fin 2020.

Cependant, BME FRANCE (anciennement dénommée CRH FRANCE DISTRIBUTION) a cédé les 21,13 % qu'elle détenait dans le capital de SAMSE à DUMONT INVESTISSEMENT, le 28 février 2020, date à laquelle ont été résiliés le pacte d'actionnaires et la promesse de vente portant sur les titres SAMSE.

A la connaissance de l'émetteur, aucune convention entre actionnaires prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portant sur au moins 0,5 % du capital social ou des droits de vote de la société n'a été conclue ou déclarée à ce jour.

1.10 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 100 385 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges, s'élève à 33 462 €.

1.11 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

1.12 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2019.

1.13 Perspectives 2020

L'épidémie du virus Covid-19 engendre à compter du 17 mars 2020 des impacts significatifs sur l'activité du Groupe, avec notamment la fermeture d'une partie significative de ses sites de distribution des activités négoce et bricolage. La totalité des effets liés à cette situation exceptionnelle est encore difficilement mesurable à ce stade (perte de chiffre d'affaires, partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel).

Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2019, le Groupe ne remet pas en cause ses perspectives à long terme.

Le Groupe SAMSE entend maintenir sa stratégie de développement de son maillage existant des agences de négoce et des magasins de bricolage, et poursuivre également la bonne intégration des acquisitions réalisées au cours de l'année 2019.

1.14 Observations du Comité Social et Economique

Conformément à l'article L.2312-25 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité Social et Economique qui n'ont formulé aucune observation.

2 Éléments financiers

2.1 Comptes consolidés 76

2.2 Comptes sociaux 87

2.1 Comptes consolidés

Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2019	2018
		Valeur	Valeur
		nette	nette
notes			
ACTIFS NON COURANTS		489 698	389 563
Ecart d'acquisition	04	45 025	45 462
Autres immobilisations incorporelles	05	3 865	1 781
Immobilisations corporelles (1)	06	360 410	271 215
Titres mis en équivalence	07	45 772	44 470
Titres de sociétés non consolidées	08	28 368	20 052
Autres actifs immobilisés	09	4 160	4 238
Impôts différés actifs	16	2 098	2 345
ACTIFS COURANTS		633 476	628 712
Stocks de marchandises	10	273 705	271 309
Clients et comptes rattachés	11	186 598	190 066
Autres créances	12	102 524	105 607
Disponibilités et équivalents de trésorerie	13	70 649	61 730
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	06	1 450	1 716
TOTAL DE L'ACTIF		1 124 624	1 019 991
		Au 31 Décembre	
		2019	2018
notes			
CAPITAUX PROPRES		515 068	481 379
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	14	505 166	471 376
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	14	9 902	10 003
DETTES NON COURANTES		199 099	155 795
Provisions	15	17 112	14 979
Impôts différés passifs	16	7 170	7 371
Dettes financières à long terme (1)	17	174 817	133 445
DETTES COURANTES		410 457	382 817
Provisions	15	3 338	2 291
Fournisseurs et comptes rattachés	18	196 128	192 981
Dettes financières à court terme (1)	17	91 504	74 867
Autres dettes	19	119 487	112 678
TOTAL DU PASSIF		1 124 624	1 019 991

(1) Première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 1).

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	Exercices	
		2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	1 499 117	1 426 823
Autres produits de l'activité	20	24	15
Achats et variation de stocks		-1 035 029	-993 618
Charges de personnel	21	-242 109	-223 325
Charges externes (1)	22	-83 496	-98 406
Impôts et taxes		-24 226	-23 444
Dotations nettes aux amortissements (1)		-50 136	-30 789
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	23	-4 110	-2 171
Autres produits et charges de l'exploitation courante	24	-244	-898
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		59 791	54 187
Taux de marge opérationnelle courante		3,99%	3,80%
Autres produits et charges opérationnels	25	503	986
RESULTAT OPERATIONNEL		60 294	55 173
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	164	194
Coût de l'endettement financier brut (1)	27	-2 658	-1 929
Coût de l'endettement financier net		-2 494	-1 735
Autres produits et charges financiers	28	691	661
RESULTAT FINANCIER	29	-1 803	-1 074
Charge d'impôt	30	-19 153	-14 783
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	31	4 023	4 146
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		43 361	43 462
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		41 115	41 119
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 246	2 343
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	32	3 448 314	3 449 352
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	32	3 448 314	3 449 352
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	32	11,92	11,92
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	32	11,92	11,92
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		43 361	43 462
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		3 482	-1 166
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		-2 202	-883
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		592	331
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		1 872	-1 718
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS		1 872	-1 718
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL		45 233	41 744
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		43 012	39 415
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 221	2 329

(1) Première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 1).

Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	Exercices				
	2019	% SUR C.A	2018	% SUR C.A	% de variation 2019/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 499 117		1 426 823		5,07
Dont Chiffre d'affaires négoce	1 185 412	79,07	1 131 095	79,27	4,80
Dont Chiffre d'affaires bricolage	313 705	20,93	295 728	20,73	6,08
Autres produits de l'activité	24	0,00	15	0,00	60,00
Achats et variation de stocks	-1 035 029	-69,04	-993 618	-69,64	4,17
Charges de personnel	-242 109	-16,15	-223 325	-15,65	8,41
Charges externes (1)	-83 496	-5,57	-98 406	-6,90	-15,15
Impôts et taxes	-24 226	-1,62	-23 444	-1,64	3,34
Dotations nettes aux amortissements (1)	-50 136	-3,34	-30 789	-2,16	62,84
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-4 110	-0,27	-2 171	-0,15	89,31
Autres produits et charges de l'exploitation courante	-244	-0,02	-898	-0,06	-72,83
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	59 791	3,99	54 187	3,80	10,34
Dont ROC négoce	43 955	3,71	40 509	3,58	8,51
Dont ROC bricolage	15 836	5,05	13 678	4,63	15,78
Autres produits et charges opérationnels	503	0,03	986	0,07	-48,99
RESULTAT OPERATIONNEL	60 294	4,02	55 173	3,87	9,28
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	164	0,01	194	0,01	-15,46
Coût de l'endettement financier brut (1)	-2 658	-0,18	-1 929	-0,14	37,79
Coût de l'endettement financier net	-2 494	-0,17	-1 735	-0,12	43,75
Autres produits et charges financiers	691	0,05	661	0,05	4,54
RESULTAT FINANCIER	-1 803	-0,12	-1 074	-0,08	67,88
Charge d'impôt	-19 153	-1,28	-14 783	-1,04	29,56
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	4 023	0,27	4 146	0,29	-2,97
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	43 361	2,89	43 462	3,05	-0,23

(1) Première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 1).

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du résultat opérationnel courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession

d'éléments de l'actif immobilier, les charges de restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 36).

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)		REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)	
	2019	2018	2019	2018
Négoce	79,07	79,27	73,51	74,76
Bricolage	20,93	20,73	26,49	25,24
	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2019	2018
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	41 115	41 119
Part des intérêts non contrôlants	2 246	2 343
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-2 237	-2 029
Amortissements et provisions (1)	51 348	30 570
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	19 153	14 783
Impôts versés	-18 641	-14 756
Résultat sur cessions d'actifs	-266	-1 432
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	4	-107
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	-155	-712
Autres produits et charges calculés	92	
Capacité d'autofinancement	92 659	69 779
Coût de l'endettement financier net (1)	2 494	1 735
Variation du besoin en fonds de roulement	13 989	-23 118
Flux de trésorerie généré par l'activité	109 142	48 396
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-51 029	-35 033
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 516	4 654
Subvention d'investissement	-4	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-3 000	-4 983
Incidence des variations de périmètre (cessions)		-174
Acquisitions d'immobilisations financières	-4 951	-6 014
Diminution d'immobilisations financières	713	221
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-54 755	-41 333
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-8 652	-8 645
Dividendes sur actions auto-détenues	24	22
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 691	-1 668
Augmentation de capital en numéraire		
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-1 111	-3 684
Intérêts financiers nets versés (1)	-2 494	-1 735
Emission d'emprunts	44 830	62 540
Remboursements d'emprunts (1)	-77 908	-67 263
Autocontrôle	-17	-260
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-47 019	-20 693
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	7 368	-13 630
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	45 202	58 407
Reclassement de trésorerie		425
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	52 570	45 202

(1) Première application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 1).

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2019	2018
Variation des stocks	739	-17 055
Variation des créances clients et autres débiteurs	9 090	-15 029
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	4 191	8 996
Intérêts courus non échus	-31	-30
Variation du besoin en fonds de roulement	13 989	-23 118
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	-4 447	-11 173
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	1 447	6 190
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-3 000	-4 983
Cessions de participations avec perte de contrôle		
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre		-174
Incidence des variations de périmètre (cessions)	0	-174
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-2 239	-498
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-49 216	-35 226
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	70	1 083
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	356	-392
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-51 029	-35 033

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la « Note 1 - Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente notamment la mise en œuvre et les impacts de l'application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations – Point clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ **Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 45, soit 4 % du total bilan du groupe.</p> <p>Comme décrit dans les notes 1 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés par unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT, comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.</p> <p>Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).</p> <p>Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.</p> <p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et d'hypothèses, en particulier des prévisions de flux de trésorerie et du taux d'actualisation utilisé, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des indices de perte de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ainsi que des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ; ▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ; ▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction ; ▶ comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ; ▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; ▶ par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le groupe.

■ **Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé pour un montant net de M€ 273,7 et représentent 24,3 % de son total.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2019 par rapport à l'exercice précédent et analysé les</p>

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.

variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales. S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.

Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.

■ **Dépréciation des créances clients**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les créances clients s'élèvent à M€ 186,6 et représentent 16,6 % du bilan du groupe.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans les notes 1 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Pour prévenir le risque client, le groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet, pour chaque société du groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement ; ▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.

■ **Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, le groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et le groupe.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice, relatifs à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et de factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

■ Première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019 et les modalités de cette application sont décrites dans les notes 1 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2019, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de M€ 70,3, et les dettes de loyers afférentes au passif pour une valeur comptable de M€ 69,6.</p> <p>Comme précisé dans les notes 1 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés, ces contrats de location concernent principalement des baux commerciaux afférents aux sites d'exploitation du groupe (agences de négoce et magasins de bricolage), ainsi que les contrats relatifs aux véhicules loués (camions et véhicules de société).</p> <p>Nous avons considéré la première application de cette nouvelle norme comme un point clé de l'audit, compte-tenu du caractère significatif de ces contrats par rapport aux états financiers et du degré de jugement de la direction dans la détermination des hypothèses utilisées, notamment s'agissant de la durée des contrats de location et des taux d'actualisation retenus.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre de l'application de la norme ; ▶ effectuer des tests de détail concernant la qualité des données saisies dans le système d'information, relatives aux contrats de location ; ▶ apprécier l'exhaustivité des bases de données des contrats utilisées par comparaison avec les « locations opérationnelles » immobilières et mobilières identifiées selon l'ancienne norme et en effectuant une revue des charges locatives résiduelles ; ▶ corroborer par échantillonnage les données utilisées pour le calcul des taux d'actualisation des loyers avec les données contractuelles et les données de marché ; ▶ examiner le caractère approprié et la correcte application de principes et méthodes comptables relatifs à la norme ainsi que l'information financière donnée au titre de la première application.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire arrêté le 25 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet ODICEO était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

2.2 Comptes sociaux

Bilan de la société mère

(en euros)

			Au 31 Décembre		
ACTIF		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2019 NET	2018 NET
	Notes				
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	Note 1				
Concessions, brevets et droits similaires		15 935 636	14 667 017	1 268 619	789 089
Fonds commerciaux		12 307 692	5 950 550	6 357 142	6 201 642
Immobilisations incorporelles en cours				0	0
Immobilisations corporelles	Note 2				
Terrains et aménagements		60 752 424	25 834 343	34 918 081	35 437 709
Constructions		77 981 040	53 157 617	24 823 422	25 124 114
Installations techniques, matériels et outillages industriels		24 088 374	13 262 077	10 826 298	9 385 398
Autres immobilisations corporelles		72 899 436	49 490 635	23 408 802	22 127 333
Immobilisations en cours, avances et acomptes		9 085 236		9 085 236	5 240 363
Immobilisations financières	Note 3				
Participations		198 039 065	1 620 820	196 418 245	182 336 180
Créances rattachées à des participations		19 359 000	350 000	19 009 000	26 126 000
Autres immobilisations financières		11 699 102		11 699 102	12 203 448
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		502 147 005	164 333 058	337 813 947	324 971 277
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises	Note 4				
Matières premières, approvisionnements		2 790 038		2 790 038	2 474 865
Marchandises		83 338 723	4 175 905	79 162 817	80 732 677
Avances, Acomptes versés sur commandes		4 525 575		4 525 575	4 033 642
Créances	Note 5				
Clients et comptes rattachés		103 132 532	10 432 341	92 700 191	89 869 175
Autres créances		82 208 437	783 645	81 424 793	87 633 415
Valeurs mobilières de placement		19 766 980	777	19 766 202	26 883 466
Disponibilités		32 761 484		32 761 484	15 102 808
Charges constatées d'avance	Note 6	1 284 755		1 284 755	1 004 296
TOTAL ACTIF CIRCULANT		329 808 523	15 392 669	314 415 854	307 734 343
TOTAL GENERAL		831 955 528	179 725 728	652 229 801	632 705 620

(en euros)

		Au 31 Décembre	
PASSIF	Notes	2019	2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 148	42 563 148
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		210 000 000	200 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		18 514 421	14 819 564
RESULTAT DE L'EXERCICE		24 738 048	22 316 122
Subventions d'investissement		74 654	78 321
Provisions réglementées		25 523 611	23 285 828
TOTAL CAPITAUX PROPRES		327 344 184	308 993 285
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Note 8		
Provisions pour risques		2 335 005	1 263 390
Provisions pour charges		6 895 545	5 823 781
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		9 230 551	7 087 170
DETTES			
	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		97 242 081	100 961 575
Emprunts et dettes financières divers		16 434 692	15 689 747
Avances et acomptes reçus		404 279	324 994
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 550 558	89 188 198
Dettes fiscales et sociales		31 609 407	29 344 027
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 142 155	899 001
Autres dettes		84 063 033	80 217 624
Produits constatés d'avance	Note 10	208 861	0
TOTAL DETTES		315 655 066	316 625 165
TOTAL GENERAL		652 229 801	632 705 620

Compte de résultat

(en euros)

	Notes	Exercices		
		2019	2018	% de variation
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		576 072 342	550 685 460	4,61
Production vendue : services		27 188 819	25 508 082	6,59
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 13	603 261 161	576 193 542	4,70
Production stockée				
Production immobilisée		36 313	24 837	46,20
Subventions d'exploitation		748	2 208	-66,12
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		8 419 934	8 775 098	-4,05
Autres produits		4 259 093	4 330 944	-1,66
Total des Produits d'exploitation		615 977 248	589 326 628	4,52
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		435 064 811	426 115 059	2,10
Variation de stock (marchandises)		3 264 537	-3 966 859	-182,30
Achats de matières premières et approvisionnements		0	0	0,00
Autres achats et achats externes		55 102 012	51 712 601	6,55
Impôts, taxes et versements assimilés		7 683 243	7 756 901	-0,95
Salaires et traitements		52 495 586	48 406 202	8,45
Charges sociales		20 021 813	19 045 571	5,13
Sur immobilisations :		12 302 081	11 782 302	4,41
	dotations aux amortissements			
	dotations aux dépréciations	1 913	0	0,00
Sur actif circulant :		4 165 905	4 120 237	1,11
	dotations aux dépréciations de stock			
	dotations aux dépréciations des comptes clients	3 184 023	3 829 058	-16,85
Pour risques et charges :	dotations aux provisions	2 314 027	1 016 367	127,68
Autres charges		3 067 858	2 943 116	4,24
Total des Charges d'exploitation		598 667 807	572 760 556	4,52
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 309 441	16 566 072	4,49
Produits financiers	Note 13			
Produits financiers de participation		17 025 757	14 330 350	18,81
Autres intérêts et produits assimilés		265 743	78 927	236,70
Reprises financières aux amortissements et provisions		0	2 086 357	-100,00
Différences positives de change		8 547	27 594	-69,02
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	0,00
Total des Produits financiers		17 300 047	16 523 227	4,70
Charges financières	Note 13			
Dotations financières aux amortissements et provisions		590 000	2 498 650	-76,39
Intérêts et charges assimilés		757 981	854 901	-11,34
Différences négatives de change		4 650	13 826	-66,37
Total des Charges financières		1 352 631	3 367 378	-59,83
RESULTAT FINANCIER		15 947 416	13 155 849	21,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		33 256 857	29 721 921	11,89
Produits exceptionnels	Note 14			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		829 236	697 389	18,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 171 691	579 741	102,11
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		3 242 446	7 466 182	-56,57
Total des Produits exceptionnels		5 243 373	8 743 311	-40,03
Charges exceptionnelles	Note 14			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		560 388	428 751	30,70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 298 552	4 687 323	-72,30
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		5 334 724	5 174 869	3,09
Total des Charges exceptionnelles		7 193 664	10 290 944	-30,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-1 950 291	-1 547 632	26,02
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		1 172 237	961 861	21,87
Impôts sur les bénéfices	Note 15	5 396 281	4 896 306	10,21
Total des produits		638 520 668	614 593 167	3,89
Total des charges		613 782 620	592 277 045	3,63
BENEFICE NET DE L'EXERCICE		24 738 048	22 316 122	10,85

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2019	2018
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	24 738 048	22 316 122
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 563 057	20 472 188
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-4 087 423	-10 470 951
Plus et moins values de cession	188 224	4 030 667
Boni provenant rachat des titres	0	0
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
Capacité d'autofinancement	41 398 239	36 344 359
Variation des frais financiers	-24 721	-34 575
Variation de stock	3 081 359	-4 407 984
Variation des créances	5 425 911	-20 185 674
Variation des dettes	-499 562	17 230 524
Variation du besoin en fonds de roulement	7 982 987	- 7 397 709
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	49 381 226	28 946 650
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations incorporels et corporels	-18 327 770	-14 695 157
Cession d'immobilisations incorporels et corporels	1 075 369	544 351
Financiers		
Acquisitions d'immobilisations financières (titres de part et autres immo)	-4 519 000	-8 442 300
Cession d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	-5 283 897	-10 322 764
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-27 055 298	-32 915 870
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		0
Dividendes versés	-8 621 265	-8 645 211
Dividendes sur actions auto détenues		22 428
Souscription d'emprunts	35 035 664	43 327 000
Remboursement des emprunts	-40 300 217	-36 519 973
Mouvements des autres dettes et créances		0
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-13 885 818	-1 815 756
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	8 440 110	-5 784 976
Trésorerie nette à l'ouverture	41 901 618	47 226 746
Trésorerie sur mouvements de périmètre à l'ouverture	34 137	
Trésorerie nette à la clôture	50 203 169	41 901 618

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ **Evaluation des actifs incorporels non amortissables**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les actifs incorporels non amortissables s'élèvent à M€ 6,4, soit 1 % du total bilan de votre société.</p> <p>Chaque année et en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans la note 2 bis de l'annexe aux comptes annuels, la direction met en œuvre des tests de dépréciation. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de ce risque et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes et des méthodes de détermination de la valeur recouvrable des actifs incorporels non amortissables, définis par la direction financière.</p> <p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction. Pour les agences présentant un indice de perte de valeur, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité en comparaison avec les dernières estimations de la direction ; ▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ; ▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; ▶ par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par votre société.

■ **Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les titres de participation et les créances rattachées s'élèvent à M€ 215,4 et représentent 32 % du total bilan de votre société.</p> <p>En fin d'exercice, selon les modalités décrites dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ; ▶ comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ; ▶ analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ; ▶ rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les stocks de marchandises négoce s'élèvent à M€ 82 et représentent 12,6 % du bilan de votre société.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées, comme cela est précisé dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes ainsi que les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2019 par rapport à l'exercice précédent et analysé les variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p> <p>Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.</p>

■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les créances clients s'élèvent à M€ 92,7 et représentent 14,2 % du bilan de votre société.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement mais, pour prévenir le risque client, votre société a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie.</p> <p>La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Votre société est amenée à constater une dépréciation pour les retards à partir de trois mois.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement ; ▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.

■ **Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, votre société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 25 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

■ **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 3 et L. 225 37 4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur

faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet ODICEO était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537 2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

3 Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020

3.1	Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions	98
3.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	101
3.3	Résolutions	113

3.1. Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions

Partie ordinaire

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 24 738 048,00 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 100 385 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2019 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 43 361 282 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 41 115 149 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 8,00 € par action ; il sera versé à compter du 29 juin 2020 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2019, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du bénéfice de l'exercice de	24 738 048,00 €
- du report à nouveau de	18 514 420,85 €
s'élève à	43 252 468,85 €

Le dividende versé représentera la somme de 27 664 672,00 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 15 587 796,85 € sera inscrit au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des 3 exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2016	2,20 €
2017	2,50 €
2018	2,50 €

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

Résolutions 5 à 9 – Composition du Conseil de Surveillance

Nous vous proposons de ratifier la décision du Conseil de Surveillance prise le 31 mars 2020, de coopter Martine Paccoud et Paul Bériot, en qualité de membres du Conseil de Surveillance en remplacement respectivement de BME FRANCE et Remco Teulings, démissionnaires, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous rappelons que les mandats de Paul Bériot, Patrice Joppé, DUMONT INVESTISSEMENT, Martine Paccoud et Stéphanie Paix viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2020 et vous soumettons le renouvellement desdits mandats pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Résolutions 10 à 14 - Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2019 et du rapport sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un « vote ex post », les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 aux membres du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des rémunérations et des nominations et ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance figurant au chapitre 2.4 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 15 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.

Les éléments de la politique de rémunération sont décrits en détail dans le rapport figurant dans le chapitre 2.4 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 16 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de 18 mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 200 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la 17^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.2 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Partie extraordinaire

Résolution 17 – Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, pour une période de 18 mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019.

Résolution 18 - Nouvelle organisation de la gouvernance

Par la 18^{ème} résolution, il vous est demandé d'approuver le nouveau mode de gestion et d'administration de la société. Il vous est proposé de faire évoluer l'organisation de la gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil d'Administration et réunir les fonctions de Président et de Directeur Général.

Si vous approuvez cette proposition, le Conseil sera composé des membres actuels du Conseil de Surveillance ainsi que d'Olivier Malfait, actuel Président du Directoire, qui deviendra alors Président Directeur Général.

Il vous est proposé de revenir à la structure moniste (Conseil d'Administration), qui était le mode de gouvernance de SAMSE jusqu'en 2000. Le passage à la structure dualiste (Conseil de Surveillance/Directoire) a permis avec succès d'assurer la succession à la tête de la Direction Générale du Groupe.

Cependant, cette structure qui repose sur deux organes, un Conseil de Surveillance et un Directoire, n'apparaît pas sur le long terme totalement appropriée à la situation de SAMSE. En effet, le Code de commerce limite à sept le nombre maximum des membres du Directoire et impose un fonctionnement collégial de celui-ci.

Cette limitation du nombre de membres du Directoire est incompatible avec l'organigramme managérial mis en place au sein du Groupe qui conduit à avoir un Comité Exécutif de 17 membres.

Résolution 19 – Adoption des nouveaux statuts

Si vous décidez la modification du mode de direction et de gestion, nous soumettons à votre approbation le projet des nouveaux statuts qui régiront notre société, étant précisé qu'outre les adaptations dictées par ce nouveau mode de gestion, des modifications spécifiques ont été apportées aux articles 4 et 16 relatifs, respectivement, (i) au transfert du siège social de la société sur tout le territoire par décision du Conseil d'Administration ratifiée par la plus prochaine Assemblée et (ii) aux pouvoirs du Conseil d'Administration, en vue de permettre au Conseil d'Administration, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale, d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires.

Résolution 20 – Délégation de compétence au Conseil d'Administration en matière de modifications statutaires

Nous vous invitons à déléguer au Conseil d'Administration votre compétence à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée des actionnaires.

Partie ordinaire

Résolutions 21 à 26 - Nomination des membres du Conseil d'Administration

Si vous approuvez le changement d'organisation et de gouvernance de la société, il vous est proposé, de nommer en qualité d'administrateurs, l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance actuel, ainsi qu'Olivier Malfait, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Directoire

Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil de Surveillance

Il vous est donc ainsi proposé de nommer Paul Bériot, Patrice Joppé, DUMONT INVESTISSEMENT, Olivier Malfait, Martine Paccoud (administratrice indépendante) et Stéphanie Paix (administratrice indépendante). Xavier Duclos, conformément aux dispositions législatives et aux statuts, a été désigné par le Comité Social et Economique, en qualité d'administrateur salarié.

Les informations concernant chacun des membres du conseil figurent au chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Il est précisé que, conformément à la loi, le Conseil d'Administration procédera lors de sa première réunion, tenue à l'issue de la présente Assemblée, à la désignation de son Président et choisira la modalité d'exercice de la Direction Générale.

Résolution 27 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

3.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

- **AVEC LES ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS**

Personnes concernées

- Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.

Convention d'assistance, de service et de fournitures

Une convention entre votre société, la société DUMONT INVESTISSEMENT et les ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS a été signée. Il a été convenu que votre société effectuerait des prestations d'assistance avec effet au 1er janvier 2019.

Ainsi, la rémunération est fixée à 1 % du montant des ventes hors taxes sur la partie Négoce et 0,40 % des ventes hors taxes sur la partie Plateforme et ventes directes.

À compter du 1er janvier 2020, en cas de prestations complémentaires, la rémunération pourra être portée à 1,50 % du montant des ventes hors taxes sur la partie Négoce avec maintien de 0,40 % des ventes plateformes et directes.

Il est précisé que votre société facturera 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Cette convention permet aux ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS de bénéficier des mêmes prestations que celles des autres filiales du Groupe rendues par votre société et la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées aux ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS s'élève à 372 320 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE LE COMPTOIR**

Personne concernée

Lien de détention indirecte entre votre société, DUMONT INVESTISSEMENT et LE COMPTOIR.

1° Convention d'assistance et de service

Votre société s'engage à mettre à disposition de la société LE COMPTOIR l'assistance et les services suivants :

- Comptabilité générale et analytique
- Assistance juridique, fiscale et sociale
- Assistance en gestion de trésorerie

La convention prend effet à compter du 4 janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

En contrepartie des différentes prestations, votre société facturera à la société LE COMPTOIR une rémunération de 1,20 % des ventes hors taxes réalisées par la société LE COMPTOIR.

Il est précisé que votre société facturera 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Cette convention permet à la société LE COMPTOIR de bénéficier des mêmes prestations rendues par votre société et la société DUMONT INVESTISSEMENT que les autres filiales du Groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées à la société LE COMPTOIR s'élève à 22 131 euros hors taxes.

2° Convention de prestations informatiques

Votre société s'engage à mettre à disposition de la société LE COMPTOIR certaines prestations d'assistance et de maintenance à caractère permanent ou temporaire, en informatique, dans le cadre de la mise à disposition par votre société des logiciels et services ci-après, à savoir :

- Infrastructure informatique : réseaux, accès aux serveurs
- Référencement : Sésam – Négo achats
- Gestion commerciale : Bravo – Décisionnel
- Environnement finances : Oracle – Etafi
- Environnement RH : Peoplenet

La convention prend effet à compter du 4 janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.
En contrepartie des différentes prestations, votre société facturera à la société LE COMPTOIR une rémunération de 0,40 % des ventes hors taxes réalisées par la société LE COMPTOIR.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Les prestations s'inscrivent dans le cadre d'une uniformisation de l'environnement informatique au sein du Groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées à la société LE COMPTOIR s'élève à 9 221 euros hors taxes.

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

• **AVEC LA SOCIETE CELESTIN MATERIAUX**

Personnes concernées

- Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX ;
- François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX ;
- Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX.

Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fournitures

À compter du 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CELESTIN MATERIAUX seront facturées de la manière suivante :

- 1,50 % des ventes hors taxes facturées par votre société
- 0,20 % des ventes hors taxes facturées par la société CHRISTAUD

Le taux facturé à la société CELESTIN MATERIAUX est globalement maintenu mais réparti entre votre société et la société CHRISTAUD du fait de la création de la filière de travaux publics.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à la société CELESTIN MATERIAUX de bénéficier des mêmes prestations rendues avec un maintien du taux globalement facturé, mais désormais réparti entre votre société et la société CHRISTAUD du fait de la création de la filière de travaux publics au sein du groupe.

Rémunération

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cet avenant au cours de l'exercice 2019, l'avenant prenant effet le 1er janvier 2020.

- **AVEC LA SOCIETE CHRISTAUD**

Personnes concernées

- Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant permanent de votre société au Conseil d'Administration de CHRISTAUD ;
- François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et Administrateur de CHRISTAUD ;
- Patrice JOPPE, Président du Conseil de Surveillance de votre société et Administrateur de CHRISTAUD.

Avenant à la Convention d'assistance et informatique

À compter du 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CHRISTAUD seront facturées à hauteur de 1,50 % des ventes hors taxes réalisées au lieu de 1,70 % précédemment. La diminution du taux d'assistance s'explique par la création de la filière de travaux publics.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à la société CHRISTAUD de bénéficier de prestations d'assistance et informatique rendues avec toutefois une diminution du taux facturé par votre société du fait de la création de la filière de travaux publics au sein du groupe.

Rémunération

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cet avenant au cours de l'exercice 2019, l'avenant prenant effet le 1er janvier 2020.

- **AVEC LA SOCIETE LEADER CARRELAGES**

Personne concernée

François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société à la présidence de LEADER CARRELAGES.

Avenant à la Convention de prestations de services

À compter du 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LEADER CARRELAGES seront facturées de la manière suivante :

- 1,70 % des ventes Négoce hors taxes hors Pose
- 0,30 % des ventes Pose hors taxes

étant entendu que votre société facturera 80 % et DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

Le taux de rémunération des prestations fournies a été adapté, selon qu'il s'agit de l'activité de Pose ou de Négoce.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet de mettre à jour le taux de rémunération aux prestations fournies par votre société selon qu'il s'agit de l'activité de Pose ou de Négoce de la société LEADER CARRELAGES.

Rémunération

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cet avenant au cours de l'exercice 2019, l'avenant prenant effet le 1er janvier 2020.

- **AVEC LA SOCIETE LOIRE MATERIAUX**

Personnes concernées

Lien de détention indirecte entre votre société et LOIRE MATERIAUX

Convention d'assistance, de service et de fournitures

A compter du 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LOIRE MATERIAUX seront facturées de la manière suivante :

- Facturation par votre société de 0,70 % des ventes hors taxes
- Facturation par la société MAURIS BOIS de 1 % des ventes hors taxes

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à la société LOIRE MATERIAUX de bénéficier des mêmes prestations rendues par votre société et la société MAURIS BOIS que les autres filiales du Groupe.

Rémunération

Aucune facturation de prestation n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2019, la convention prenant effet le 1er janvier 2020.

En application de la loi, nous vous signalons que cette convention n'a pas encore été conclue à la date de notre rapport.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **AVEC LA SOCIETE RENE DE VEYLE**

Personne concernée

François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et Président de RENE DE VEYLE.

Convention de gestion d'un portefeuille de titres DUMONT INVESTISSEMENT

Il est rappelé qu'une convention de portage a été établie entre votre société et la société RENE DE VEYLE, afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés de votre société souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

- Il offre une réelle liquidité, et permet une transaction rapide, lorsque les salariés souhaitent vendre.
- Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui est revendu à votre société lors de l'attribution de la participation des salariés, ou à un fonds commun de placement « Groupe SAMSE » en tant que de besoin.

À compter du 1er janvier 2007, il a été convenu de modifier par avenant la rémunération et de porter la commission forfaitaire à un montant annuel de 20 000 euros hors taxes.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société RENE DE VEYLE a facturé une rémunération forfaitaire annuelle de 20 000 euros hors taxes.

• AVEC LA SOCIETE DUMONT INVESTISSEMENT

Personnes concernées

- Patrice JOPPE, Président du Conseil de Surveillance de votre société et Président du Conseil d'administration de DUMONT INVESTISSEMENT jusqu'au 19 décembre 2019.
- Paul BERIOT, Vice-président du Conseil de Surveillance de votre société et Administrateur de DUMONT INVESTISSEMENT.

1° Convention de trésorerie

Il est rappelé qu'une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée entre les filiales du Groupe SAMSE en octobre 2014 et qu'un avenant datant de décembre 2016 a modifié le taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

À compter du 1er juillet 2016, le taux d'intérêt annuel est égal à 1 % pour les sommes prêtées par votre société à la société DUMONT INVESTISSEMENT, et égal à 0,30 % pour les sommes placées dans votre société par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société DUMONT INVESTISSEMENT a facturé 6 037 euros à votre société et votre société a facturé 0 euro à la société DUMONT INVESTISSEMENT en rémunération des prêts accordés.

2° Location de bureaux

Votre société loue à la société DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social, situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a facturé à la société DUMONT INVESTISSEMENT 31 896 euros hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble.

3° Convention de gestion et de direction du Groupe DUMONT INVESTISSEMENT

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.)
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.)
- Gestion du personnel
- Juridique, fiscal et social

Les prestations de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées à votre société s'élève à 1 556 647 euros hors taxes.

- **AVEC LES SOCIETES DU GROUPE PLATTARD NEGOCE**

Personnes concernées

Lien de détention indirecte entre votre société et le Groupe PLATTARD NEGOCE.

Convention de prestations de services

Dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale entre votre société, la société DUMONT INVESTISSEMENT et le Groupe PLATTARD NEGOCE, et compte tenu de la modification de périmètre intervenue au sein du Groupe PLATTARD NEGOCE, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'une nouvelle convention en date du 19 décembre 2014, annulant et remplaçant les précédents accords.

Ainsi, en contrepartie des prestations fournies, il sera facturé les éléments suivants :

Centralisation et reversement des bonifications de fin d'année sur achats :

- 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux » (facturé à 80 % par **votre** société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT).
- Une facturation complémentaire sera établie au 31 mars de l'année N+1 au titre de l'année N, au Groupe PLATTARD NEGOCE selon les conditions énumérées ci-dessous (facturé à 80 % par **votre** société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT) :

Taux de bonification de fin d'année	Montant facturé Hors Taxes
Inférieur à 4,90 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	0 K€
Supérieur ou égal à 4,90 % et inférieur à 5 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	100 K€
Supérieur ou égal à 5 % et inférieur à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	200 K€
Supérieur ou égal à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	250 K€

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 834 519 euros hors taxes, auxquels s'ajoutent 200 000 euros qui ont été comptabilisés en facture à émettre à l'attention du Groupe PLATTARD NEGOCE.

Rémunération de la logistique :

Les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE bénéficient des services des plates-formes du Groupe SAMSE aux conditions définies dans la convention.

Au 31 décembre 2019, 146 682 euros ont été facturés par votre société au Groupe PLATTARD NEGOCE.

- **AVEC LA SOCIETE CRH FRANCE DISTRIBUTION**

Personne concernée

Remco TEULINGS, Vice-Président du Conseil de Surveillance de votre société.

Contrat de mandat de négociation

Votre société et la société CRH FRANCE DISTRIBUTION ont conclu un mandat de négociation commun des ristournes de fin d'année optimisées (RFA) et des services de coopération commerciale auprès de fournisseurs communs.

Le contrat a été signé pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 31 décembre 2020 et qui a trouvé sa première application en 2015. Un avenant a été signé en date du 11 octobre 2017, afin de modifier les conditions financières de rémunération de votre société ainsi que la durée de la coopération.

En contrepartie des prestations, la société CRH FRANCE DISTRIBUTION s'engage à verser annuellement à votre société la somme forfaitaire de 400 000 euros hors taxes.

Dans le cas où l'un des partenaires de la coopération, pour quelque raison que ce soit, devait ne pas poursuivre la coopération à l'issue de la durée de quatre ans visée ci-dessus ou s'il était mis un terme à cette coopération du partenaire pendant ladite période de quatre ans, la société CRH FRANCE DISTRIBUTION facturera, soit le 31 décembre 2018 (pour toute cessation de coopération connue à cette date), soit le 31 décembre 2019 (pour toute cessation de coopération connue à cette date), à votre société, une indemnité égale au montant de la rémunération que le partenaire aura versé ou devra verser à votre société au titre de sa dernière année de participation effective à la coopération objet du contrat. Cette facture sera exigible à l'issue d'une période de vingt-quatre mois pour une facturation en 2018 et de douze mois pour une facturation en 2019 et ne sera pas soumise à TVA compte tenu de son caractère indemnitaire. Toutefois, dans le cas où la société CRH FRANCE DISTRIBUTION ne lèverait pas avant le 31 décembre 2020 l'option d'achat issue de la promesse de vente de titres, la société CRH FRANCE DISTRIBUTION s'engage à établir un avoir à votre société le 31 décembre 2020 du montant de l'indemnité facturée précédemment.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant des prestations facturées par votre société à la société CRH FRANCE DISTRIBUTION s'élève à 400 000 euros hors taxes.

• **CONVENTIONS D'ASSISTANCE ET INFORMATIQUE**

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
<p>François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de MAURIS BOIS</p> <p>Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant permanent de votre société au Comité de Direction de MAURIS BOIS</p> <p>Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et Directeur Général de MAURIS BOIS</p>	MAURIS BOIS	1,70 % des ventes hors taxes	752 343
<p>Olivier MALFAIT : Président du Directoire de votre société et Président du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION</p> <p>Laurent CHAMEROY : Directeur Général de votre société et membre du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION</p>	BTP DISTRIBUTION*	<p>0,70 % des ventes hors taxes facturées par votre société / DUMONT INVESTISSEMENT</p> <p>0,30 % des ventes hors taxes facturées par CHRISTAUD</p>	274 361
<p>Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX</p> <p>François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX</p> <p>Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de CELESTIN MATERIAUX</p>	CELESTIN MATERIAUX	1,70 % des ventes hors taxes	471 751
<p>Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant de votre société à la présidence de DEGUERRY SAMSE</p> <p>François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de direction de DEGUERRY SAMSE jusqu'au 17 avril 2019</p>	DEGUERRY SAMSE	1,50 % du chiffre d'affaires hors taxes	91 522
<p>François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et Président de RENE DE VEYLE</p>	RENE DE VEYLE	Forfait	6 800
<p>Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et Gérant de EPPS</p>	EPPS	2 % des ventes hors taxes	7 664
<p>Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant permanent de votre société au Comité de Direction de REMAT</p> <p>François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de REMAT</p>	REMAT	1,30 % du chiffre d'affaires hors taxes	77 636

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant permanent de votre société au Conseil d'Administration de CHRISTAUD François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et Administrateur de CHRISTAUD Patrice JOPPE, Président du Conseil de Surveillance de votre société et Administrateur de CHRISTAUD	CHRISTAUD	1,70 % du chiffre d'affaires hors taxes	452 144
François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et représentant permanent de votre société à la présidence de TARARE MATERIAUX	TARARE MATERIAUX*	2 % des achats hors taxes	39 482
Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant légal de votre société à la Direction Générale de ZANON TRANSPORTS François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et Administrateur de ZANON TRANSPORTS	ZANON TRANSPORTS*	1,60 % du chiffre d'affaires hors taxes	184 077
Paul BERIOT, Vice-président du Conseil de Surveillance de votre société et membre du Conseil de Surveillance de DORAS Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et membre du Conseil de Surveillance de DORAS Patrice JOPPE, Président du Conseil de Surveillance de votre société et membre du Conseil de Surveillance de DORAS jusqu'au 26 juin 2019	DORAS*	0,18 % des ventes hors taxes budgétées	316 270
Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et membre du Comité de Direction de LA BOITE A OUTILS Paul BERIOT, Vice-président du Conseil de Surveillance de votre société et membre du Comité de Direction de LA BOITE A OUTILS	LA BOITE A OUTILS	0,25 % des ventes hors taxes pour la maintenance et le développement informatique Frais réels pour les autres postes d'assistance	789 938 1 019 134
Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC Paul BERIOT, Vice-président du Conseil de Surveillance de votre société et membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC	MATERIAUX SIMC	0,60 % des ventes hors taxes (hors LS pro) 1 % des ventes hors taxes LS pro	844 952
Lien de détention avec BLANC MATERIAUX	BLANC MATERIAUX *	2 % du chiffre d'affaires hors taxes	106 514
Lien de détention avec VAUDREY	VAUDREY *	0,60 % des ventes hors taxes	19 286

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et Administrateur de M+ MATERIAUX Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et représentant de votre société en tant qu'Administrateur de M+ MATERIAUX.	M+ MATERIAUX*	0,40 % des marchandises hors taxes	663 998
Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et Administrateur de M+ MATERIAUX Laurent CHAMEROY, Directeur Général de SA votre société MSE et représentant de votre société en tant qu'Administrateur de M+ MATERIAUX	M+ MATERIAUX	Taux progressifs selon le montant des ventes hors taxes : De 0 à 50 000 K€ : 0,30 % De 50 000 K€ à 100 000 K€ : 0,20 % Au-delà de 100 000 K€ : 0,10 %	357 499
François BERIOT, Vice-président du Directoire et Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société à la présidence de LEADER CARRELAGES	LEADER CARRELAGES	0,3 % des ventes de marchandises hors taxes	11 640
François BERIOT, Vice-Président du Directoire et Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société à la présidence de LEADER CARRELAGES	LEADER CARRELAGES	2 % des ventes de marchandises hors taxes	46 561
Lien de détention avec MAT APPRO	MAT APPRO	1 % des ventes hors taxes	60 140
Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant de votre société au Comité de Direction de BILLMAT Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de BILLMAT	BILLMAT*	0,40 % des ventes hors taxes	47 255
Olivier MALFAIT, Président du Directoire de votre société et représentant de votre société au Comité de Direction de BILLMAT. Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de BILLMAT.	BILLMAT	0,20 % des ventes hors taxes	29 534

* Ces conventions d'assistance sont facturées à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT. Les montants présentés correspondent à la part facturée par votre société.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par
Dave MOLLIEUX

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020 (Dix-septième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Villeurbanne et Lyon, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Dave Molliex

Pascal Rhoumy

3.3 Résolutions

A titre ordinaire

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 24 738 048,00 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 100 385 € et qui ont donné lieu à une imposition de 33 462 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	24 738 048,00 €
- Report à nouveau	18 514 420,85 €
Soit un bénéfice distribuable de	43 252 468,85 €
- A la distribution d'un dividende de 8,00 € par action	27 664 672,00 €
- Au report à nouveau	15 587 796,85 €

Ainsi, le dividende s'élève à 8,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 8,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %,

visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 29 juin 2020.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2016	2,20 €
2017	2,50 €
2018	2,50 €

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Ratification de la nomination par cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance indépendant et renouvellement de son mandat*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 31 mars 2020 de coopter Martine Paccoud en qualité de membre du Conseil de Surveillance indépendant, en remplacement de BME FRANCE, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance indépendant de Martine Paccoud, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sixième résolution (*Ratification de la nomination par cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 31 mars 2020 de coopter Paul Bériot en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Remco Teulings, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Paul Bériot, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Patrice Joppé, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Neuvième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance indépendant*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance indépendant de Stéphanie Paix, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dixième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve

les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Onzième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Douzième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chameroy, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chameroy, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Treizième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Quatorzième résolution (*Approbaton du rapport sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux visées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-100 II et L.225-37-3 I du Code de commerce, approuve la présentation

des informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce, comprises dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise, et relatives aux rémunérations de toutes natures versées ou attribuées à l'ensemble des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Quinzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise de la politique de rémunération des mandataires sociaux, présentée dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé au dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce, et en application des dispositions de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Seizième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2019, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 9 793 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 336 015 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 200 € par action soit un montant maximal d'achat de 67 203 000 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 22 mai 2019 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

A titre extraordinaire

Dix-septième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de 24 mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,
- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution (*Modification du mode d'administration et de gestion*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire,

- décide, d'adopter le mode d'administration de la société prévu par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce, qui comporte, à la place du Directoire et du Conseil de Surveillance, un Conseil d'Administration et une Direction Générale,
- prend acte que l'adoption de la présente résolution mettra fin de plein droit aux fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à l'exception du membre salarié, pour lequel le Comité Social et Economique a décidé de le désigner en qualité d'administrateur salarié, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la présente résolution.

Dix-neuvième résolution (*Adoption des nouveaux statuts*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, en conséquence de la résolution qui précède, et sous réserve de son adoption, connaissance prise du rapport du Directoire,

- décide la refonte des statuts de la société,
- prend acte des modifications spécifiques suivantes apportées aux statuts sociaux :
 - modification de l'article 4 des statuts relatif au siège social et visant à permettre le transfert de siège social de la société sur tout le territoire par décision du Conseil d'Administration ratifiée par la plus prochaine Assemblée Générale,
 - modification de l'article 16 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil d'Administration, en vue de permettre au Conseil d'Administration, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale, d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, étant précisé que ladite délégation de compétence est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale à la résolution ci-après.

- en conséquence, adopte article par article, puis dans leur ensemble, chacune des modifications des statuts de la société, telles que figurant dans la version refondue des statuts sociaux, lesquels seront annexés au procès-verbal de la présente Assemblée Générale.

Vingtième résolution (*Délégation de compétence au Conseil d'Administration afin d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la précédente résolution, délègue au Conseil d'Administration, nouvellement nommé, tout pouvoir à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la société pour les mettre en conformité avec toutes les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

A titre ordinaire

Vingt-et-unième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Olivier Malfait, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-deuxième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Paul Bériot, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-troisième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport

du Directoire, nomme Patrice Joppé, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-quatrième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme DUMONT INVESTISSEMENT, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-cinquième résolution (*Nomination d'une administratrice indépendante*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Martine Paccoud, en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-sixième résolution (*Nomination d'une administratrice indépendante*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Stéphanie Paix, en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-septième résolution (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.



Groupe
SAMSE

Groupe SAMSE
2, rue Raymond Pitet
38030 - Grenoble Cedex
FRANCE

groupe-samse.fr

